



SEDILEC - Rapport Annuel Exercice 2012

SOMMAIRE

I.	INTRODUCTION	1
II.	RENSEIGNEMENTS GENEUX	2
III.	COMPOSITION DES ORGANES DE GESTION	3
IV.	RAPPORT D'ACTIVITES	4
	1. Transposition des directives européennes dites « Troisième paquet Energie »	5
	2. Méthodologie tarifaire	7
	3. Financement 2012 et perspectives	8
	4. Eclairage public	9
	5. Les réseaux et compteurs intelligents : « Smart grid » et « Smart Metering »	13
	6. Accessibilité	16
	7. Fusion des GRD mixtes wallons	19
	8. Données statistiques et indemnisations	21
V.	ACTIVITES DE L'INTERCOMMUNALE	26
	1. Sedilec, communes desservies	27
	2. Les investissements réalisés en 2012	28
VI.	RAPPORT DE GESTION	50
	Remci, coûts et actif/passif régulateurs	51
	Résultats analytiques	52
	Evolutions bilantaires	55
	Remarques complémentaires	57
VII.	COMPTES ANNUELS	65
	Annexes	92
	Règles d'évaluation	95
VIII.	ETATS FINANCIERS PAR SECTEURS D'ACTIVITES	101
IX.	RAPPORTS DU CONTROLEUR AUX COMPTES	104
X.	LISTE DES ADJUDICATAIRES DE MARCHES DE TRAVAUX, DE FOURNITURE ET/OU DE SERVICES	107
XI.	GLOSSAIRE	112
XII.	INFORMATIONS	114

I. INTRODUCTION

Assemblée générale des associés du 14 juin 2013

Exercice social 2012 – trente et unième exercice

Mesdames, Messieurs,

Vous trouverez ci-après, les renseignements généraux sur la société, quant à sa forme juridique, son siège social et d'exploitation, sa constitution et les modifications qui ont été apportées à ses statuts ainsi que sur la composition des organes de gestion et de contrôle.

Dans les pages suivantes, nous vous présentons tout d'abord quelques informations générales communes à tous les gestionnaires de réseaux mixtes wallons.

Nous vous communiquons ensuite les données relatives à SEDILEC.

II. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Forme juridique

Association intercommunale coopérative régie par la législation sur les intercommunales.

Siège social et d'exploitation :

Avenue Jean Monnet 2
1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
Tél : 010/48.66.11
Fax : 010/48.68.64

Constitution

Association intercommunale constituée le 22 juin 1982 à Rixensart, suivant acte passé devant Maître DANDOIS et en vertu d'un arrêté de l'Exécutif Régional Wallon du 19 février 1982, publié au Moniteur Belge du 14 avril 1982. L'acte de constitution a été publié à l'Annexe au Moniteur Belge du 24 juillet 1982 sous le numéro 1538.1

Modifications aux statuts :

Les statuts ont été modifiés aux dates suivantes :

- 17 décembre 1983 (M.B. du 08/08/84 – n°11145)
- 5 juin 1984 (M.B. du 30/11/84 – n°3223-1)
- 2 juin 1986 (M.B. du 13/08/86 – n°155)
- 2 juin 1988 (M.B. du 06/07/89 – n°890706-398)
- 12 juin 1990 (M.B. du 10/07/90 – n°900710-465)
- 27 novembre 1990 (M.B. du 11/12/90 – n°901211-387)
- 11 juin 1991 (M.B. du 13/07/91 – n°910713-222)
- 14 juin 1993 (M.B. du 09/07/93 – n°930709-637)
- 14 juin 1994 (M.B. du 09/07/94 – n°940709-506)
- 16 novembre 1994 (M.B. du 13/12/94 – n°941213-202)
- 30 avril 1996 (M.B. du 24/08/96 – n°960824-109)
- 13 juin 1997 (M.B. du 25/11/97 – n°971125-143)
- 12 décembre 1997 (M.B. du 08/09/98 – n°980908-247)
- 12 juin 1998
- 11 décembre 1998
- 11 juin 1999 (M.B. du 08/07/99 – n°990708-217)

- 10 décembre 1999
- 14 juin 2000 (M.B. du 20/07/00 – n°20000720-384)
- 15 décembre 2000 (M.B. du 09/01/01 – n°20010109-472)
- 15 juin 2001 (M.B. du 22/09/01 – n°20010922-495)
- 14 juin 2002 (M.B. du 12/07/92 – n°20020712-170)
- 13 décembre 2002 (M.B. du 14/01/03 – n°20030207-18104)
- 13 juin 2003
- 12 décembre 2003
- 13 février 2004 (M.B. du 11/03/04 – n°20040311-0042070)
- 10 décembre 2004)
- 10 juin 2005 (M.B. du 05/07/05 – n°2000705-0095908)
- 30 novembre 2006 (M.B. du 03/01/07 – n°20070103-0001262)
- 15 juin 2007 (M.B. du 16/07/07 – n°200707160103824)
- 13 septembre 2007 M.B. du 18/10/07 – n°20071018-015446)
- 27 juin 2008 M.B. du 04/08/08 – n°2008-08-0129417)
- 03 février 2009 M.B. du 26/02/09 – n°2009-02-26/0030315)
- 10 décembre 2010 M.B. du 31/01/11 – n°2011.01.31/0016647)
- 9 décembre 2011 (M.B. du 08/02/12 – n°20120208/0034085)
- 23 novembre 2012 (M.B. du 23/11/12 – n°20121221/0205800)

Numéro d'entreprise :

0222.548.583

Société associée :

S.A. ELECTRABEL

III. COMPOSITION DES ORGANES DE GESTION ET DE CONTROLE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président :

COURONNE Gérard

Administrateurs :

BEYENS Marc
BOUFFIOUX Philippe
BURNOTTE Daniel
CUVELIER Alain
DEBROEK Olivier
DECAMPS Olivier
DELMEZ Annie
DEMORTIER Nathalie
DE RIEMAECKER Olivier
DISPA Pascal
DRUGEON Jérôme
DUJACQUIERE Patricia
GILLIS Alain
GILSON Freddy
HANCQ Gérard
KYQUEMBERG Léon
PIROT Victor
PLEECK Michel
ROSSEY Annick
SAMBREE Jean-Jacques
SARENS André
SCOURNEAU Vincent
SUAREZ BOCK Alejandro
THOREAU Benoît
VANBEVER Philippe
VANHAM Olivier
VERTENUEIL Robert

Conseiller :

DERMONT José

Secrétaire:

VANDENSCHRIECK Jean-Paul

COMITE DE DIRECTION

Président :

COURONNE Gérard

Administrateurs :

BURNOTTE Daniel
DEMORTIER Nathalie
DE RIEMAECKER Olivier
DISPA Pascal
ELECTRABEL S.A.
GILLIS Alain
PIROT Victor
VANBEVER Philippe
VANHAM Olivier

Conseiller :

DERMONT José

Secrétaire:

VANDENSCHRIECK Jean-Paul

COMITE DE REMUNERATION

Président :

COURONNE Gérard

Membres :

DEMORTIER Nathalie
DISPA Pascal
GILLIS Alain
PIROT Victor
VANHAM Olivier

COLLEGE DES CONTROLEURS AUX COMPTES

Commissaire-réviseur :

SERCKX Alain

IV. RAPPORT D'ACTIVITES

- 1) Transposition des directives européennes dites « Troisième paquet Energie »
- 2) Méthodologie tarifaire
- 3) Financement 2012 et perspectives
- 4) Eclairage public
- 5) Réseaux et les compteurs intelligents « Smart Grids » et « Smart Metering »
- 6) Accessibilité
- 7) Fusion des GRD mixtes wallons

1. Transposition des directives européennes dites « Troisième paquet Energie

Les directives électricité (2009/72/CE) et gaz (2009/73/CE) approuvées par le Parlement et le Conseil européen en juillet 2009 forment le nouveau cadre légal européen. Elles constituent les directives dites « du troisième paquet ».

Au niveau fédéral, ces directives ont été transposées dans la loi du 8 janvier 2012¹.

Au niveau régional, les travaux d'élaboration du décret se sont poursuivis tout au long de l'année 2012. Un projet de décret a été approuvé en première lecture par le Gouvernement wallon en décembre 2012. Au moment de la rédaction du présent rapport annuel, ce projet de décret était en cours d'examen par différents organes consultatifs.

Le projet de décret touche directement aux activités des gestionnaires de réseaux de distribution (GRD), notamment, en ce qu'il :

- impose à charge des GRD de nouvelles obligations de services publics (OSP) relatives, principalement, à
 - o l'élargissement des catégories de clients sociaux protégés, et
 - o l'intégration des productions décentralisées.
- précise la notion de réseaux privés et transpose la notion de réseaux fermés professionnels ;
- renforce les mesures de protection et les droits des consommateurs ;
- renforce l'indépendance et les compétences des autorités de régulation.

Dans le cadre de ces travaux préparatoires, les GRD wallons (ORES et Inter-Régies) ont été auditionnés le 8 octobre 2012 par les membres des différents cabinets. Les GRD ont eu l'occasion de rappeler leurs préoccupations majeures en ma-

tière de régulation et de formuler des propositions ponctuelles sur les dispositions du projet de décret.

D'une manière générale, les GRD wallons ont plaidé pour une transposition fidèle et n'outrepasant pas les prescrits des directives européennes. Cette remarque vaut notamment pour la transposition - facultative en droit national - de la notion de systèmes fermés de distribution. Les GRD wallons sont favorables à une transposition de cette notion dans le décret pour autant que la définition soit conforme à celle des directives européennes et soit suffisamment circonscrite pour permettre un contrôle effectif du développement de ces réseaux par le régulateur.

La première des préoccupations majeures des GRD est la décision de la CREG de prolonger les tarifs de distribution jusqu'à la fin de 2014 (voir infra). Dans ce contexte de gel des tarifs, il est impératif que de nouvelles charges ne soient pas imposées aux GRD au titre d'OSP avant l'approbation des nouveaux tarifs.

Une deuxième préoccupation concerne l'expansion rapide des unités photovoltaïques de petite taille (≤ 10 kW) dont les conséquences sur les investissements et la gestion des réseaux ne sont pas négligeables. D'une part, l'intégration de la production décentralisée nécessite des investissements importants en réseau, alors que les GRD travaillent à enveloppe fermée. D'autre part, ces investissements se font parfois au détriment d'investissements d'entretien ou d'autres investissements en développement du réseau. Conformément aux directives européennes et pour limiter l'impact de ce développement sur les réseaux, les GRD wallons plaident pour que le raccordement et l'accès au réseau de ces unités décentralisées ne soient garantis que dans la limite où la capacité nécessaire peut être rendue disponible à des condi-

¹ Voir ORES, rapport d'activité 2011, « Transposition des directives européennes dites 'Troisième paquet Énergie' ».

tions économiques acceptables et à moindre coût pour la société. Enfin, force est de constater que la structure tarifaire actuelle intègre mal la problématique du développement des unités de production décentralisées. Une discrimination entre utilisateurs du réseau est apparue à laquelle il convient de mettre fin par l'introduction d'un tarif capacitaire (voir infra).

Une troisième grande préoccupation concerne l'indépendance accrue du régulateur qui, selon les GRD wallons, doit s'accompagner d'une grande transparence et de la motivation de ses actes. Afin d'équilibrer l'indépendance et les compétences accrues du régulateur, les GRD wallons sont également en faveur de recours en droit et en fait auprès de la Cour d'Appel contre les décisions du régulateur.

2. Méthodologie tarifaire

✿ Prolongation des tarifs jusqu'en 2014

Anticipant sur l'adoption de la loi du 8 janvier 2012 transposant en droit national les directives européennes du troisième paquet, la CREG a entamé en septembre 2011 une consultation publique sur des projets d'arrêtés fixant les méthodes de calcul et établissant les conditions tarifaires de raccordement et d'accès aux réseaux de distribution d'électricité². Cette consultation a pris fin en janvier 2012, date à laquelle ORES a répondu pour le compte des GRD mixtes wallons à la deuxième partie de la consultation publique relative au modèle d'évaluation des coûts.

Parue entretemps, la loi du 8 janvier 2012 impose au régulateur des règles précises en matière de motivation, de transparence et de calendrier à respecter lors de la consultation visant à définir une méthodologie tarifaire.

La consultation entamée par la CREG n'étant pas établie selon ces règles, celle-ci se voyait obligée de recommencer sa consultation. La CREG a finalement jugé que la procédure de consultation prévue dans la loi du 8 janvier 2012 et le calendrier présumé dans cette loi ne lui permettraient pas d'approuver de nouveaux tarifs pour une nouvelle période régulatoire avant le 1^{er} janvier 2013, ni même avant le 1^{er} janvier 2014.

En conséquence de quoi, la CREG a pris la décision le 26 avril 2012³ de prolonger les tarifs de 2012 pour les exercices 2013 et 2014.

✿ Transfert de la compétence tarifaire vers le régional

Il faut rappeler que la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980 octroie aux Régions la compétence en matière de distribution d'énergie, mais maintient dans le giron de l'État fédéral la compétence en matière de tarifs. Un accord institutionnel relatif à la sixième réforme de l'État a été conclu le 11 octobre 2011. Il prévoit le transfert aux Régions de la compétence tarifaire pour les réseaux de distribution, hormis les réseaux ayant une fonction de transport, même s'ils ont une tension nominale égale ou inférieure à 70.000 volts.

Au moment de la rédaction du présent rapport annuel, la date du transfert effectif de la compétence des tarifs de distribution n'était pas encore connue. Toutefois, la date du 1^{er} janvier 2015 est avancée de toutes parts.

² Voir ORES, rapport d'activité 2011, « METHODOLOGIE TARIFAIRE ET TARIFS 2013-2016 ».

³ Voir CREG, décisions du 26 avril 2012 « relatives à la prolongation des tarifs des réseaux de distribution pour les exercices 2013 et 2014 ».

3. Financement 2012 et perspectives

Comme évoqué dans le rapport annuel de l'exercice 2011, afin de pouvoir assurer le financement des activités d'ORES et des GRD mixtes wallons, dont SEDILEC, une accélération de l'appel aux marchés des capitaux a été approuvée et initiée au cours du 1er semestre 2012 par les organes de gestion d'ORES et des GRD. Elle s'est concrétisée, de manière à atteindre la taille critique nécessaire, par l'instauration d'un fonds de garantie octroyé par les GRD à ORES. Par l'intermédiaire de ce mécanisme, les GRD confient à ORES la recherche des moyens requis pour leur financement : emprunts, emprunts obligataires, placements privés,... En contrepartie, les GRD garantissent, pour leur quote-part, les moyens de financement émis par ORES. Il s'agit d'une garantie inconditionnelle, irrévocable et conjointe (c'est-à-dire non solidaire). Le premier appel au marché des capitaux a été lancé le 17 septembre 2012 par ORES sous la

forme d'un emprunt obligataire, en collaboration avec la Banque Degroof. Les obligations ainsi émises par ORES avec la garantie des GRD mixtes wallons ont été acquises par des investisseurs institutionnels pour un montant total de 350 millions d'euros. Elles sont cotées sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg. D'une durée de neuf ans, les obligations offrent un taux d'intérêt de 4%.

Par ailleurs, c'est également au début 2012 qu'ORES et les GRD mixtes wallons ont modifié le programme de billets de trésorerie lancé en 2011. Il autorise désormais non seulement l'émission de billets d'une durée inférieure à un an, mais également celle de placements privés pouvant atteindre cinq à huit ans.

Les moyens de financement permettent de couvrir les besoins des GRD pour 2012 et 2013.

4. Eclairage public

✱ Éclairage public communal

L'arrêté du gouvernement Wallon du 6 novembre 2008 relatif aux obligations de service public imposées aux gestionnaires de réseaux de distribution énumère différentes actions à entreprendre en matière d'éclairage public communal.

Ces dispositions concernent principalement l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'entretien des installations d'éclairage public par les GRD.

1. Finalisation de la base patrimoniale de toutes les armatures d'éclairage communal

La constitution de la base de données patrimoniales, déjà existante pour IEH, a débuté en 2010 pour le reste du réseau d'éclairage public entretenu par ORES. Les

travaux réalisés de juillet 2010 à décembre 2011 ont abouti au référencement géographique de tous les points d'éclairage. En 2012, les opérations ont permis d'identifier physiquement chaque luminaire et de compléter la base de données avec la source et la puissance de chaque lampe. Profitant de ces travaux qui ont nécessité l'ouverture de chaque luminaire, les techniciens ont également remplacé les lampes de plus de six mois sur le territoire des GRD qui avaient préalablement marqué leur accord. Cette action complémentaire permettra de diminuer significativement les panes pour les trois prochaines années.

La base patrimoniale ainsi constituée permettra notamment à chaque GRD de se positionner en 2013 sur le choix de la méthode d'entretien.

Situation chiffrée

Situation GRD/GRD	Simogel	Ideg	Sedilec	Interlux	Intermosane	Interest	IEH	Total
Nombre de luminaires sur les réseaux d'éclairage public	11.310	77.921	61.174	53.464	33.891	16.411	181.723	435.894

2. Gestion du signalement de panes d'éclairage public.

Depuis juin 2012, les riverains d'installations d'éclairage public peuvent signaler tout problème via trois canaux différents :

1. Internet

Sur www.ores.net ou via les sites des gestionnaires de réseau, il accède à une application de signalement des panes

s'appuyant sur un système de cartographie informatisée.

2. Par téléphone, au 078/78.78.00

Les opérateurs du centre d'appels ont la possibilité d'encoder les informations relatives à la panne à la demande du riverain concerné.

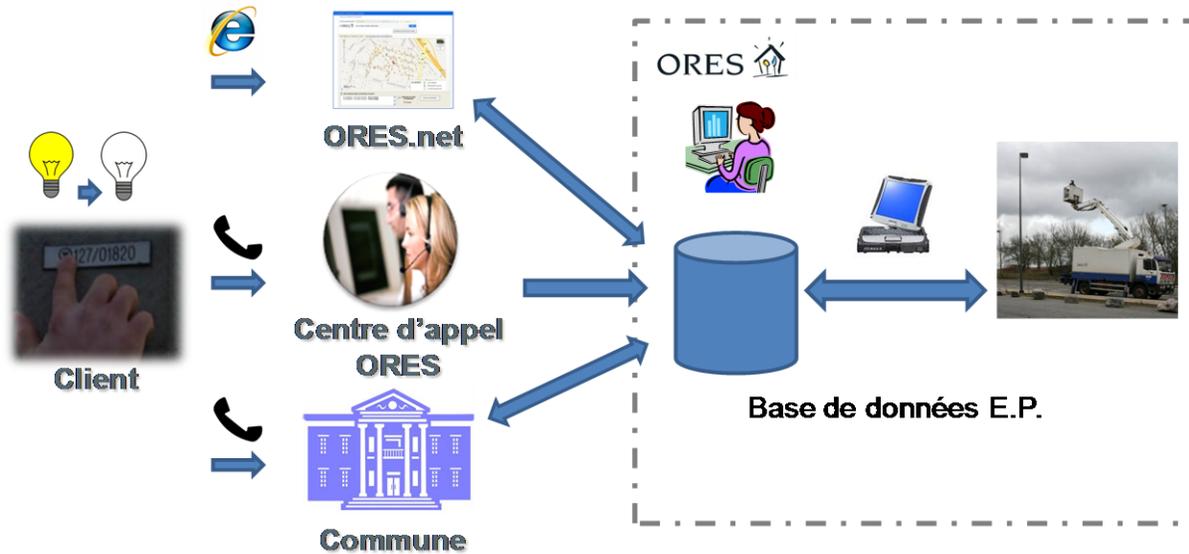
Ce canal doit d'ailleurs être utilisé impérativement pour signaler une rue complète sans éclairage ou un luminaire présentant un danger pour la circulation routière.

3. L'administration communale

La commune dispose de l'outil informatique qui lui permet d'informer ORES de toute situation nécessitant une intervention dans le cadre de la gestion de l'éclairage public.

Après 6 mois d'utilisation, les relevés statistiques montrent que plus de 30% des

pannes ont été signalées directement par les riverains via internet et le centre d'appels. Un chiffre qui est appelé à croître suites aux récents efforts de communication des communes sur ce nouveau service.



3. Formation des communes à l'utilisation de l'outil de gestion du parc .

Les données patrimoniales collectées dans la base de données EP sont accessibles aux

services communaux par le web via une application baptisée Lumiweb.



Cette application permet :

- l'accès en temps réel aux données du parc : composition, type de lampes, positionnement géographique, ...
- le suivi de la gestion des pannes, depuis la création du signalement jusqu'à la réparation
- d'accorder la priorité à certaines interventions

Le personnel communal a été invité à suivre une formation spécifique sur le fonctionnement et les possibilités offertes par ce nouvel outil. Au total, quelque 360 personnes ont participé à cette formation organisée de septembre à la mi-novembre 2012.

4. Audit énergétique quinquennal

2012 a aussi été l'année de préparation du premier audit énergétique quinquennal que doivent réaliser les quelque 195 communes dont l'éclairage public est géré par ORES. Une synthèse des données sera transmise à la CWaPE pour la mi-mars 2013 et chaque commune recevra son rapport détaillé en avril 2013.

Chacun de ces rapports répondra à la liste de thèmes à analyser, liste qui a été arrêtée par le régulateur régional wallon, en charge du contrôle des différentes obligations de service public.

Afin de permettre à chaque commune de se situer par rapport aux autres, une classification en quatre groupes (« clusters ») a été établie sur base du nombre d'habitants.

Pour chaque commune et pour autant que cela s'avère pertinent, les données spécifiques sont comparées à la moyenne des données de l'ensemble du groupe auquel elle appartient.

Les analyses réalisées dans le cadre de cet audit concernent :

- le patrimoine, avec la composition du parc, les consommations, une analyse des sources et puissances, l'âge

moyen des luminaires, la pollution lumineuse et enfin, les horaires de fonctionnement ;

- les performances photométriques, la puissance moyenne par point lumineux en fonction du type de voirie, et les performances énergétiques ;
- les perspectives d'amélioration avec des pistes de solution, le potentiel d'économie à court et à long termes.

5. Plan de remplacement des appareils équipés de lampes à vapeur de mercure haute pression

La législation européenne prévoit l'interdiction de fabrication et de commercialisation des lampes à vapeur de mercure haute pression pour la mi-2015. En effet, ces lampes ne répondent plus aux normes actuelles et sont très énergivores.

Confrontés à terme à l'impossibilité d'assurer la maintenance des luminaires équipés de ce type de lampes, le gouvernement et le régulateur wallons, ainsi que les opérateurs, ont recherché les solutions possibles. Un programme de remplacement des luminaires a été arrêté pour la période 2014-2018. Pour ORES, cette opération portera sur quelque 50.000 appareils.

L'année 2012 a également permis de définir un mode de financement de cette vaste opération de remplacement. Celui-ci prévoit la prise en charge d'une partie des coûts par les GRD via l'obligation de service public. Le solde sera à la charge des communes.

Pour le financement communal, les sommes nécessaires seront mobilisées via une avance de la Sowafinal et un prêt souscrit par les GRD pour compte des communes.

Le remboursement des avances pour la partie à charge des communes se fera par un mécanisme basé sur les économies d'énergie réalisées. En procédant de la sor-

te, le budget ordinaire des communes ne sera pas obéré.

L'année 2013 sera consacrée au phasage des remplacements et aux premières études afin que les travaux débutent concrètement sur le terrain dès 2014.

5. Les réseaux et les compteurs intelligents : « Smart grids » et « Smart Metering »

Dans le prolongement de l'année 2011, 2012 a encore connu une accélération du déploiement des sources de production électrique décentralisées (éolien, photovoltaïque, etc.).

Ainsi, la puissance installée en service, tous types de sources confondus, a augmenté de 316,9 MVA et s'établit à 1.020,7 MVA à fin décembre 2012, soit un bond de 45 % par rapport au 31 décembre 2011. Elle se chiffrait alors à 703,8 MVA.

Les installations de puissance inférieures à 10 kVA représentaient une puissance de 338.5 MVA fin 2012 contre 138.4 MVA fin 2011. À fin 2012, 64.315 installations (essentiellement photovoltaïques) étaient raccordées aux réseaux basse tension gérés par ORES pour le compte des GRD mixtes.

Les installations de puissance supérieures à 10 kVA représentaient une puissance de 682,2 MVA à fin 2012 contre 565,4 MVA à fin 2011. L'essentiel est composé d'éolien et de cogénération, à concurrence respectivement de 63% et 24% du total de la puissance en service.

L'intégration massive de productions d'énergie renouvelable confirme les changements importants pressentis l'année passée justifiant l'implication d'ORES dans des projets suivis plus particulièrement par son service Smart Grid / Smart Metering.

Étude « Smart Grids »

Dans la foulée de l'étude « Smart Grids » réalisée durant le premier semestre d'une part, et des conclusions de la plate-forme REDI (groupe de réflexion sur le développement de Réseaux Électriques Durables et Intelligents) d'autre part, plusieurs projets ont été lancés en 2012, dont deux traitent plus spécifiquement de :

- la gestion active de la demande (GAD);

- la flexibilité.

Le projet « GAD » a pour objectif d'évaluer le potentiel de l'utilisation de la télécommande centralisée (et dans un deuxième temps, des compteurs intelligents) en vue d'atténuer les problèmes de surtension sur le réseau basse tension provoqués par l'injection de puissance des panneaux photovoltaïques. L'idée, développée dans le cadre de la plate-forme REDI, est de faire consommer les clients durant les périodes très ensoleillées pour absorber localement l'électricité produite par les panneaux.

Le projet « flexibilité » poursuit deux objectifs. Premièrement, il vise à élaborer une spécification des outils et processus à déployer pour permettre aux producteurs d'énergie renouvelable, d'origine éolienne par exemple, d'injecter leur puissance de manière flexible sur les réseaux. Deuxièmement, il prévoit la rédaction de clauses d'accès flexible à joindre aux contrats de raccordement des productions décentralisées de puissance supérieure à 250 kVA (éoliennes, cogénération, etc.).

Par ailleurs, une nouvelle étude sur la gestion active des réseaux a été lancée au quatrième trimestre 2012. Le but est de pouvoir entamer un essai de modulation de charges et de productions aux postes de transformation et dans les réseaux des GRD ; une étude précédente ne s'attachait qu'à la modulation des productions raccordées aux postes du gestionnaire du réseau de transport, ELIA.

Étude « Smart Metering »

Démarrée durant le deuxième semestre 2011, cette étude visait à préparer la position d'ORES quant au déploiement des compteurs intelligents sur les réseaux des gestionnaires de distribution d'énergie. Les travaux se sont poursuivis en 2012, notamment en collaboration avec le régulateur wallon.

Par ailleurs, une réponse à la question de la Commission européenne sur le déploiement des compteurs intelligents (prévue pour début septembre 2012) a été donnée par l'ensemble des GRD belges. Pour rappel, la CE demandait aux GRD de se positionner sur la faisabilité d'un déploiement de 80% de compteurs intelligents à fin 2020.

Les éléments essentiels de cette réponse ont été les suivants : (i) pas de déploiement de 80% de compteurs intelligents possible avant fin 2020 ; (ii) aucune décision possible concernant le déploiement des compteurs avant l'arrivée à maturité du système, soit au plus tôt en 2015 ; (iii) nécessité de continuer à développer les technologies en termes de réseau et de compteurs intelligents à travers des tests et des projets pilotes. Un déploiement segmenté est envisagé selon les caractéristiques propres de chaque Région du pays dans le domaine des énergies renouvelables, des voitures électriques et de la gestion des congestions, en fonction des conditions de vie, de la consommation par compteur et d'autres conditions.

Dans ce cadre, ORES a décidé de lancer deux projets : le premier sur la faisabilité d'un déploiement segmenté de compteurs intelligents, susceptible d'être généralisé « au fil de l'eau » sur plusieurs décennies; le second sur les moyens de télécommunications à mettre en œuvre pour supporter ce déploiement de compteurs segmenté généralisable.

Projet « EcoGrid »

ORES participe à ce projet international lancé en juin 2011 et se déroulant au Danemark, via la plate-forme B-EcoGrid (regroupant notamment ORES, ELIA et l'opérateur de réseaux de distribution flamand EANDIS) d'une part, et en étant membre du groupe de référence d'autre part. La participation d'ORES à ces structures lui permet d'avoir accès à différentes informations utiles dans ce développement.

Projet « Smart Park »

Pour rappel, le Ministre wallon de l'Économie, Jean-Claude Marcourt, avait proposé de réaliser un projet pilote dénommé « Smart Park » afin de démontrer l'intérêt d'organiser, pour les entreprises présentes sur les parcs d'activités économiques, des services de monitoring permanent de leurs consommations d'électricité et les aider à maîtriser leurs coûts énergétiques.

Un premier rapport intermédiaire a été remis au Ministre à fin 2012. Plusieurs recommandations ont été émises permettant, si elles sont appliquées par les gérants de PME, d'économiser jusqu'à 25% des coûts d'énergie.

Le Ministre a alors décidé de généraliser le déploiement de ce projet à l'ensemble des parcs industriels wallons.

ORES compte jouer un rôle actif, au-delà du placement des compteurs intelligents, dans le cadre de l'extension du projet.

Projet « GREDOR »

En 2012, ORES a répondu avec d'autres partenaires à un appel à projets de la Région wallonne, intitulé « Reliable Smart Grids », lancé dans le cadre du Programme mobilisateur de Recherches en Énergie 2011-2012 du Plan Marshall 2.Vert.

Un des objectifs poursuivis est de maintenir la qualité du réseau électrique et de lui permettre de relever les défis énergétiques liés à l'introduction massive des productions d'énergie renouvelable d'une part, et de supporter les nouvelles utilisations (voitures électriques, pompes à chaleur, etc.) d'autre part.

Les objectifs de ce projet sont les suivants : (i) faciliter le raccordement de sources d'énergie aux réseaux électriques dans les conditions technico-économiques les plus favorables d'un point de vue sociétal ; (ii) donner la possibilité aux gestionnaires de réseaux de moduler les productions de puissance et/ou recourir à la gestion active de la demande ; (iii) optimiser le fonctionnement du réseau (p.ex. réduction

des pertes) et mieux surveiller son fonctionnement.

Les aspects relatifs aux modèles d'interaction entre les acteurs du marché seront aussi étudiés dans ce cadre.

Les partenaires de ce projet sont l'ULg (leader), l'UMons, Tecteo RESA, EDF Luminus, ELIA, Tractebel Engineering s.a. et ORES.

Le budget global de ce projet se monte à 4.342.000 euros, financés à hauteur de 3.082.000 euros. Il mobilisera 540 hommes/mois, parmi lesquels de nombreux chercheurs, répartis sur la période de 2013 à fin 2017.

6. Accessibilité

L'accessibilité souhaitée par les clients des GRD mixtes wallons, la satisfaction en plus.

En 2010, ORES a lancé plusieurs projets visant à améliorer son accessibilité et répondre ainsi aux attentes des clients et partenaires professionnels des GRD en recherche d'un contact plus aisé et parfois aussi de services personnalisés. Ces projets ont progressivement trouvé leur aboutissement et ont été clôturés au cours de l'exercice 2012. Ils ont débouché sur des résultats tangibles.

- **Toutes les informations en quelques clics**

Pour les clients, les sites web des GRD et celui d'ORES – www.ores.net – sont aujourd'hui devenus des références. Le site web d'ORES est la plate-forme commune leur permettant d'introduire leurs demandes de raccordement, de signaler un lampadaire d'éclairage public en panne ou encore de trouver de nombreuses informations utiles. La nouvelle mouture du site, en ligne depuis février 2012, tient ses promesses : convivialité, ergonomie simplifiée, aide à la navigation et formulaires interactifs pour l'introduction de toute demande de travail.

En 2012, plus de 800.000 clients ont surfé sur le site internet. Le nombre de pages visitées est en augmentation constante. Cette tendance générale à recourir à l'internet plutôt qu'à d'autres canaux de communication devrait encore se confirmer à l'avenir. À la fin de l'année 2013, de nouvelles fonctionnalités seront d'ailleurs proposées aux internautes avec, par exemple, la possibili-

té de suivre en ligne l'avancement d'un dossier de raccordement.

- **Un contact direct et personnalisé avec son gestionnaire de dossier**

Désormais, chaque client ayant introduit un dossier relatif à des travaux complexes et « non-standards » dispose au sein d'ORES d'un contact spécifique joignable directement sans passer par un opérateur du centre d'appels (*call center*). Cette particularité répond à une attente régulièrement formulée par la clientèle. Une équipe dédiée à ce type de dossiers a été mise en place dans chaque back-office technique de l'entreprise. Lorsqu'ils contactent la ligne générale d'ORES au 078/15.78.01, les clients sont invités à encoder leur numéro de dossier et sont directement mis en contact avec leur gestionnaire.

- **Une réponse claire et professionnelle dans la minute**

Le centre d'appels d'ORES traite plus d'un million de contacts client chaque année. L'amélioration constante du service est une priorité. La qualité du traitement des appels est mesurée et suivie quotidiennement sur deux critères : d'une part le taux d'accessibilité qui représente le pourcentage d'appels traités par rapport au nombre d'appels reçus, et d'autre part le délai dans lequel ces appels sont pris en charge. Le tableau ci-après présente les résultats enregistrés en 2012.

Domaine	Accessibilité	Accessibilité	Délai/SLA	Délai/SLA
	Objectif	Résultat 2012	Objectif	Résultat 2012
ODEUR GAZ	100 % des appels répondus	100%	95% des appels pris dans les 15 secondes	99%
DEPANNAGE	95 % des appels répondus	95%	80% des appels pris dans les 15 secondes	80%
TRAVAUX	95 % des appels répondus	98%	80% des appels pris dans les 40 secondes	79%
CLIENTELE	95 % des appels répondus	96%	80% des appels pris dans les 40 secondes	67 %
INDEX et RELEVE	95 % des appels répondus	97%	80% des appels pris dans les 40 secondes	77%
QUESTIONS GENERALES (jusqu'au 15/10/2012)	95 % des appels répondus	99%	80% des appels pris dans les 40 secondes	84%

Cette mesure permanente de la qualité des prestations du centre d'appels est complétée par des enquêtes de satisfaction réalisées auprès des clients après appel. Les résultats de ces enquêtes confirment eux aussi l'impact des actions prises dans le cadre du projet d'amélioration du service, puisque 85% des clients estiment avoir reçu une réponse claire et professionnelle et que 78% se déclarent satisfaits du temps d'attente nécessaire pour obtenir une réponse à leur appel.

En complément de la ligne spécifique mise en place dès mai 2010 pour ses partenaires professionnels (électriciens, chauffagistes, architectes), ORES a ouvert une ligne réservée à ses partenaires institutionnels et une autre pour ses clients « business » (grands clients desservis en moyenne tension/pression). Ils disposent ainsi d'un accès prioritaire, d'une prise en charge sur mesure par les services

d'ORES et ils ont la possibilité de demander à être rappelés ultérieurement s'ils le souhaitent.

- **Un réseau de points de contact étendu**

Des accords ont été pris en 2012 avec les communes, les CPAS et certains acteurs clés du conseil énergétique en Wallonie, notamment les Guichets de l'Énergie. Dans ce cadre, ORES a la possibilité de mettre à la disposition des clients différents supports d'information sur ses activités et services, au sein même des bâtiments administratifs. Ce service de proximité vise à aider le client dans ses démarches de manière proactive, notamment à des moments-clés d'un projet, par exemple en vue de l'introduction d'un permis de bâtir, d'une demande de raccordement au réseau de distribution ou encore de l'installation de panneaux photovoltaïques.

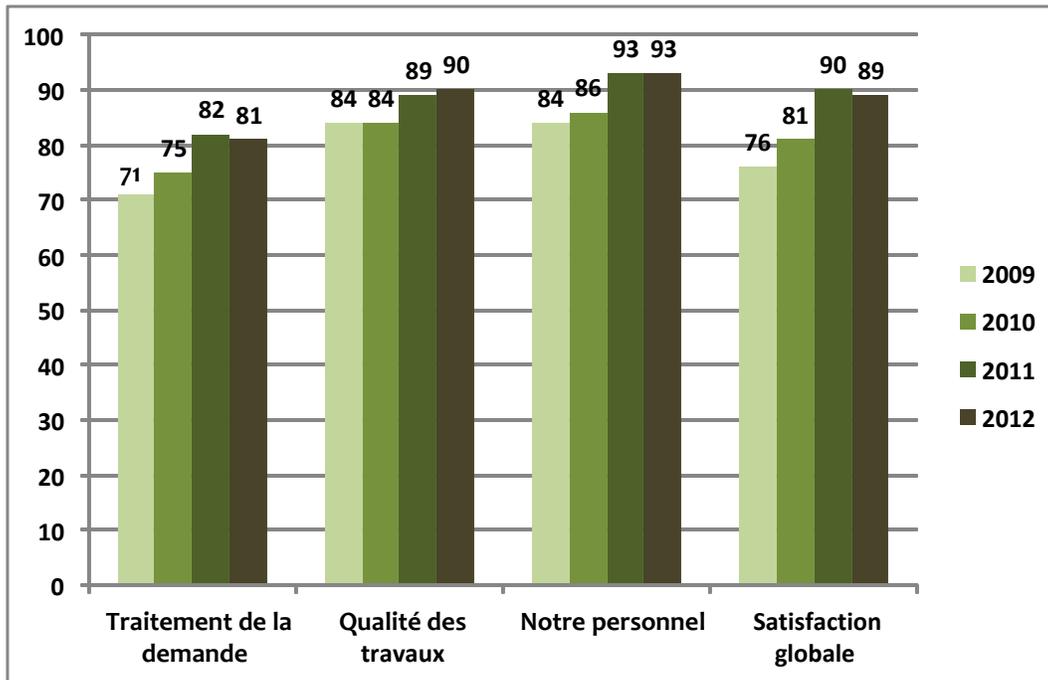
L'aménagement interne des 15 bureaux d'accueil des GRD mixtes wallons et d'ORES est également en phase d'amélioration, afin de mieux accueil-

lir les clients équipés de compteurs à budget.

Des clients toujours plus satisfaits

Les résultats des enquêtes de satisfaction menées auprès de plus de 7.000 clients chaque année sont aussi en constante augmenta-

tion. Ces résultats confortent l'entreprise dans sa conviction et dans ses efforts fournis pour améliorer son accessibilité et la qualité de ses services.



Tous ces efforts permettent à ORES de rester en phase avec les attentes des clients des GRD mixtes wallons. Professionnalisme, proximité et qualité de service restent les maîtres-mots de la politique de l'entreprise. Des priorités

encore d'actualité en 2013, puisqu'ORES poursuit les actions lancées au cours des trois dernières années en complétant ainsi la proposition de valeur offerte à chaque segment de clientèle.

7. Fusion des GRD mixtes wallons

Vers un GRD unique

La gestion des réseaux de distribution d'électricité et de gaz a connu plusieurs évolutions significatives ces dernières années. Celles-ci ont concerné tout à la fois la détention du capital de ces sociétés, leur gouvernance, mais plus généralement le rôle-même de cette activité au sein d'un marché désormais libéralisé.

Au-delà des modifications intervenues dans les paysages énergétiques fédéral et régional, le secteur de la distribution est confronté à de nombreux défis. Certains sont issus de la libéralisation du marché qui a étendu sa mission traditionnelle de gestionnaire technique des réseaux à celle de facilitateur entre les différents acteurs du marché ; d'autres sont la conséquence du développement des productions décentralisées qui bouleversent fondamentalement le mode de gestion des réseaux (évolution vers le « smart grid ») et la politique d'investissement.

Face à ce nouveau paradigme énergétique, ORES et les gestionnaires de réseau (GRD) mixtes wallons ont initié une réflexion d'optimisation. En effet, si la mise en place d'ORES en 2009 a déjà permis de réaliser des gains de productivité et d'efficacité appréciables, il est aujourd'hui opportun de se positionner sur la volonté d'aller plus loin dans les synergies, de consolider nos structures financières, d'améliorer notre rentabilité économique et de peser réellement sur les enjeux qui nous concernent, notamment au niveau européen.

C'est le sens profond de la démarche qui vise à unifier des intercommunales mixtes wallonnes au sein d'un seul GRD, en procédant au passage à une réduction significative du nombre de mandats.

La réflexion qui préside aujourd'hui au projet de constitution d'un GRD unique – baptisé

ORES Assets – par la fusion des huit GRD mixtes wallons se développe autour de trois axes :

- la professionnalisation des structures : dans un monde en constante évolution, il est essentiel de disposer de structures en phase avec les changements et les développements actuels du secteur. Et s'il importe de disposer d'une unicité de décision pour les matières stratégiques et d'une capacité de réaction rapide pour faire face à une réalité mouvante, il ne faut en revanche en aucun cas couper le lien fort nous unissant à nos associés communaux qui sont l'expression par excellence de l'intérêt général ;
- une saine application du principe de subsidiarité permettra aux associés communaux de conserver leur contrôle sur des décisions qui les concernent au premier chef, comme l'affectation des dividendes ou les politiques de tarifs et d'investissement dans leur aire territoriale. Ces matières, qui constituaient l'essentiel des compétences des GRD dans le passé, cèdent de plus en plus souvent le pas à des dossiers liés à la gestion intelligente des réseaux, à l'impact des énergies renouvelables et aux stratégies de financement dans une économie en crise ;
- une visibilité plus grande et simplifiée : la réforme projetée doit permettre d'apporter des réponses adéquates aux nombreuses questions actuelles, qu'elles soient de nature financière, stratégique ou technique, et de mener efficacement les négociations qui en découlent avec des partenaires privés ou publics, les régulateurs, le Gouvernement wallon ou d'autres acteurs du monde de l'énergie.

En conséquence, ORES a proposé à ses actionnaires d'unifier les structures des GRD afin de les rendre plus efficaces mais aussi plus lisibles pour les parties tierces, qu'il s'agisse du

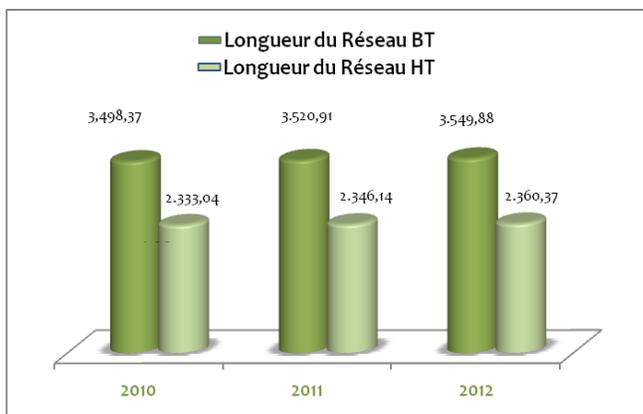
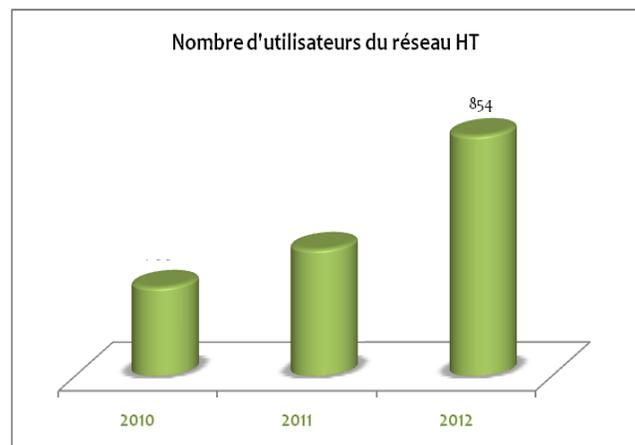
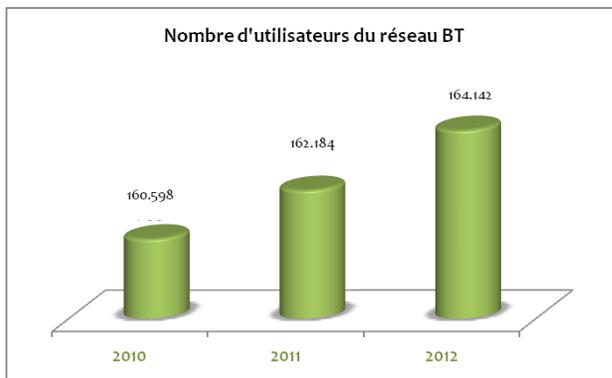
régulateur, des utilisateurs des réseaux et des marchés financiers. Cette simplification se veut progressive et compatible avec les exigences d'une culture de proximité locale naturellement souhaitée par les associés communaux. En outre, elle s'avère totalement neutre sur les plans économique et financier pour les actuelles intercommunales et leurs associés, tout en préservant le sort futur de leurs investissements actuels.

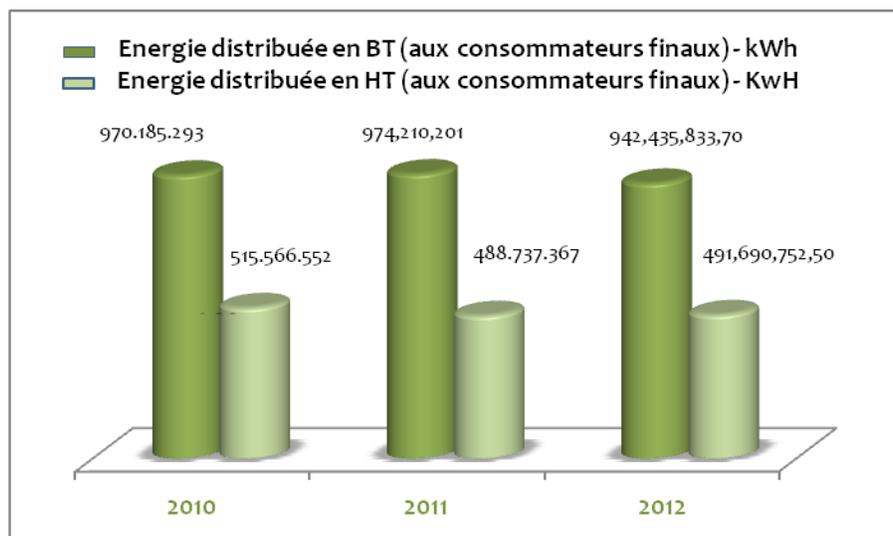
À l'heure de mettre ce rapport annuel 2012 sous presse, le dossier de fusion des GRD mixtes wallons est reporté au second semestre 2013, de manière à lever toute ambiguïté quant au maintien des tarifs applicables par secteur.

8. Données statistiques et indemnisations

1) Electricité

🌟 Statistiques





☀ Indicateurs de performance

Indicateurs	Unité	2010	2011	2012
Indisponibilité pour coupures planifiées	Heures	0:08:14	0:21:51	0:16:28
Indisponibilité suite défaillance MT	Heures	1:05:00	0:40:00	0:49:00
Temps d'arrivée sur site en intervention BT	Heures	1:45:43	1:07:39	1:11:25
Temps d'intervention moyen en BT	Heures	1:14:24	1:14:25	1:15:19
Pourcentage des cas où les délais ne sont pas respectés	%	23	11	17
Délai Raccordement (à partir de l'accord du client)				
Pourcentage des cas où les délais ne sont pas respectés	%	19	11	21
Délai mise en service/réouverture				

☀ Indemnisations

Type de dossiers	2012	Nb/EAN
Plaintes insatisfaction	421	0,17 %
Demandes d'indemnisation dans le cadre du Décret du 17.07.2008	214	0,09 %
Médiations	114	0,05 %
TOTAL	749	0,31 %

2) Gaz

* Indicateurs de performance

Nombre de fuites réparées, détectées suite à un appel de tiers

	Canalisation de distribution			Branchements			TOTAL
	M.P.	B.P.	TOTAL	Extérieur	Intérieur	TOTAL	GENERAL
2011	44	41	85	90	102	192	277
2012	34	34	68	128	114	242	310

Nombre de fuites réparées, détectées par recherche systématique de fuite de gaz

	Canalisation de distribution			Branchements			TOTAL
	M.P.	B.P.	TOTAL	Extérieur	Intérieur	TOTAL	GENERAL
2011	15	18	33	46	13	59	92
2012	42	21	63	138	15	148	211

Nombre de fuites réparées dans des canalisations de distribution, scindées en canalisation moyenne et basse pression, relevées par type de matériau

Nombre de fuites sur les canalisations de distribution moyenne pression

Type de matériau		Nombre total de fuites	Longueur des canalisations en service (en km)	Nombre de fuites sur canalisations par 100 km
Acier	2011	46	357,394	12,9
	2012	50	363,15	13,77
Polyéthylène	2011	13	495,002	2,6
	2012	24	500,03	4,80
Fonte	2011	-	-	-
	2012	-	-	-
P.V.C.	2011	-	-	-
	2012	-	-	-
TOTAL	2011	91	852,396	6,9
	2012	74	863,18	8,57

Nombre de fuites sur les canalisations de distribution basse pression

Type de matériau		Nombre total de fuites	Longueur des canalisations en service (en km)	Nombre de fuites sur canalisations par 100 km
Fonte grise	2011	0	0	-
	2012	0	0	-
Fonte nodulaire	2011	7	0,216	3.240,7
	2012	1	4,12	24,30
Acier	2011	29	360,858	8,0
	2012	22	354,46	6,2
Fibro-ciment de diamètre < 100 mm	2011	16	106,804	15,0
	2012	15	95,90	15,64
Fibro-ciment de diamètre > 100 mm	2011	0	0	-
	2012	0	0	-
P.V.C.	2011	0	0	-
	2012	0	0	-
Polyéthylène	2011	7	506,94	1,4
	2011	19	522,27	3,64
TOTAL	2011	59	974,816	6,1
	2011	57	976,75	5,84

Nombre de fuites réparées sur branchements (extérieur et intérieur)

	Nombre de fuites	Nombre de branchements	Nombre de fuites par branchements
2011	251	69.679	0,360
2012	390	70.971	0,550

Nombre de km de canalisations de distribution moyenne et basse pression qui ont été contrôlés dans le cadre de la recherche systématique des fuites

	Nombre de canalisations de distribution qui ont été contrôlés	
	2011	2012
Canalisations de distribution moyenne pression	238,704	95,10
Canalisations de distribution basse pression	166,912	79,20
TOTAL	405,616	174,30

 Obligations de service public

2012	Données	Electricité	Gaz	Total Electricité + Gaz
------	---------	-------------	-----	-------------------------------

Clients protégés et non-protégés :

Compteurs à budget (CàB)				
	Parc global de CàB fin de l'année	5215	2206	7421
	Nombre de demandes de pose CàB			10376
	Nombre CàB actifs	2379	1230	3609
	% de CàB actifs	46%	56%	49%
	Répartition des CàB gaz et elec (%)	70%	30%	
	Evolution annuelle du parc (%)	12%	20%	15%
Déménagements problématiques				
	Nombre de demandes	3638	1880	5518
	Nombre de coupures	413	225	638
Clients alimentés par le GRD				
	Nombre de points d'accès chez le fournisseur social (Situation au 31/12/2012)			1720
	Nombre de points d'accès chez le fournisseur X (Situation au 31/12/2012)			443
Rechargements CàB				
	Nombre total annuel transactions de rechargement tous réseaux confondus			78402
	Répartition des modes de rechargement :			
	1. Bureau d'accueil du GRD			8534
	2. Centre de rechargement au sein du CPAS			1696
	3. Cabines téléphoniques			68172

Clients Non-protégés :

Compteurs à budget				
	Nombre de demandes de pose CàB	6071	391	6462
	Nombre de placements de CàB	540	375	915
	Nombre de coupures	281	225	506

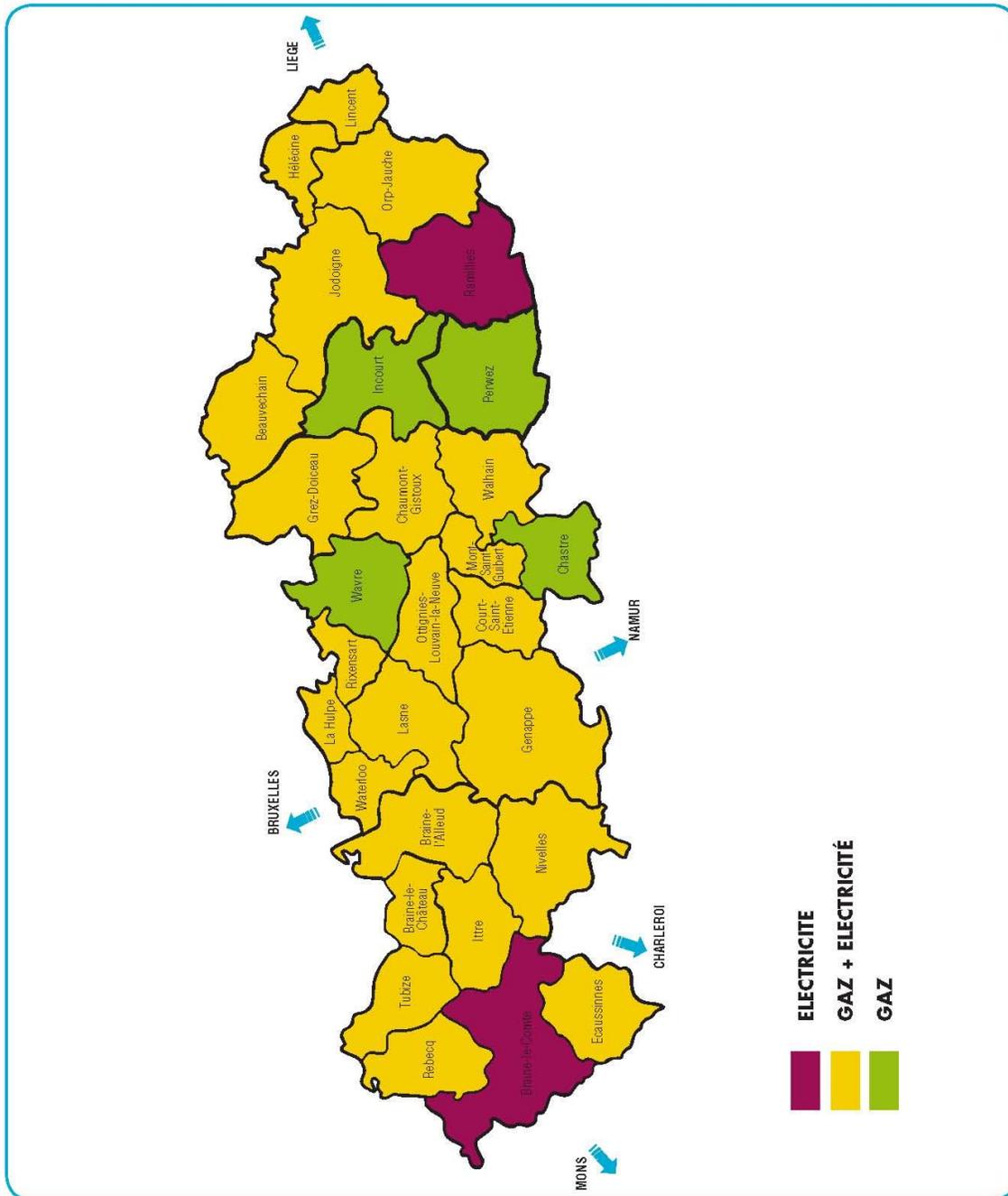
Clients protégés :

Compteurs à budget				
	Nombre de demandes de pose CàB	3637	277	3914
	Nombre de placements de CàB	103	81	184
	Nombre de coupures	23	31	54
CLE				
	Nombre de CLE :			
	1. Fourniture minimale			2
	2. Perte de client protégé			44
	3. Octroi de carte hivernale gaz			60
	Total			106

V.ACTIVITES DE L'INTERCOMMUNALE

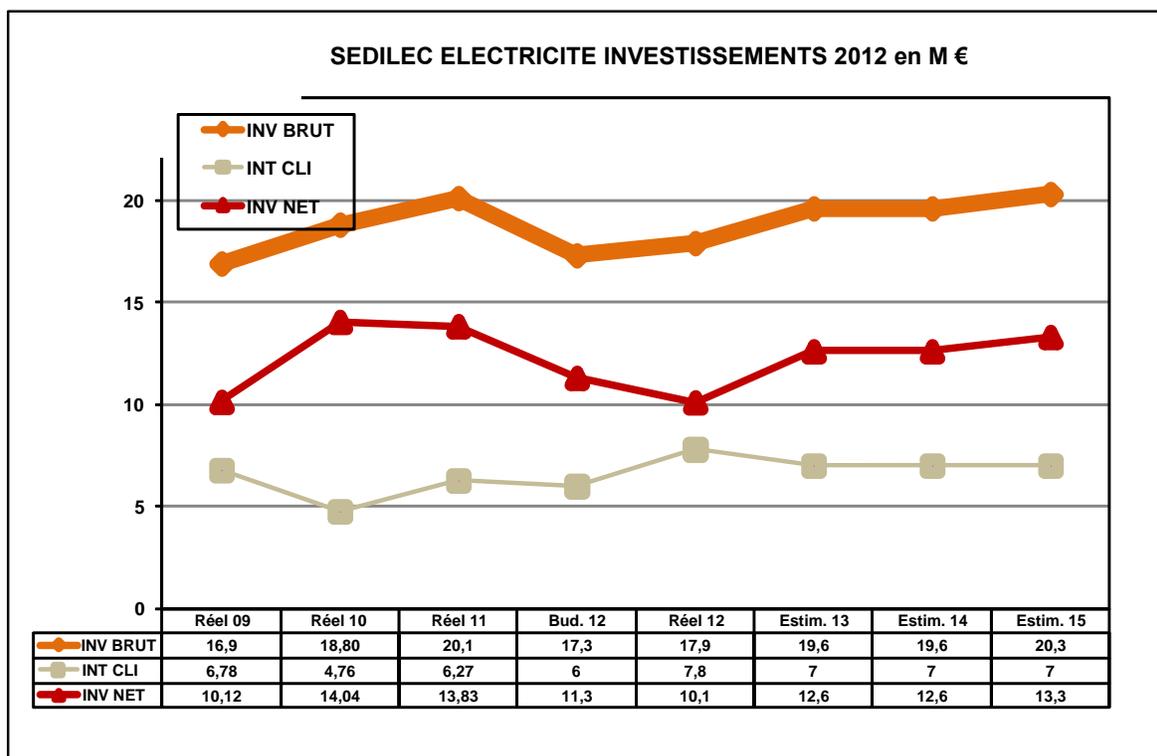
1. Sedilec, communes desservies
2. Les investissements réalisés au cours de l'exercice 2012

1. SEDILEC, communes desservies



2. Les investissements réalisés au cours de l'exercice 2012

ELECTRICITE



Chiffres Clés 2012

Investissements Bruts :	17.972.620€
Renouvellement	9.522.552 €
Extension	8.450.068 €
Interventions clients :	7.852.517 €
Investissements Nets :	10.120.103 €

Canalisations posées :

Basse tension aérien	18.010 m
Basse tension souterrain	42.623 m
Moyenne tension souterrain	21.254 m

Nouveaux branchements BT :	1.267 pc (2.329 compteurs)
Nouveaux branchements MT :	22 pc
Nouveaux lotissements :	60 pc pour 541 lots résidentiels
Nouvelles cabines réseaux :	24 pc

Investissements Electricité : réalisations 2012

A= Assainissement B = extension		Budget 2012			Réal à fin dec.2012			
		A	B	Total	A	B	Total	%
ST	Sous-station	870	118	988	911	88	999	101%
	Réseaux	4.008	5.014	9.022	4.686	4.058	8.744	97%
HT	Réseau électricité MT	1.938	2.183	4.121	2.345	1.392	3.737	91%
BT	Réseau électricité BT	2.070	2.831	4.901	2.341	2.666	5.007	102%
	Cabines	1.685	1.047	2.732	2.018	835	2.853	104%
CD	Cabines	1.189	953	2.142	1.512	700	2.212	103%
TD	Transfo Cab. Distribution	496	94	590	506	135	641	109%
	Branchements et compteurs	1.917	2.699	4.616	1.907	3.468	5.374	116%
RH	Raccordement MT sur réseau	15	176	191	11	258	269	141%
RB	Raccordement BT sur réseau	680	1.705	2.385	992	2.103	3.095	130%
RC	Raccordement BT sur cabine	0	112	112	2	9	10	9%
CH	Comptage électrique MT	123	81	204	55	52	107	53%
CB	Comptage électrique BT	1.099	625	1.724	847	1.046	1.893	110%
	Total Brut	8.480	8.878	17.358	9.522	8.449	17.970	104%
	Ratio A et B	48,9 %	51,1 %		53,0 %	47,0 %		
	Intervention clientèle			6.000			7.853	131%
	Total Net			11.358			10.117	89%

Commentaires principaux à fin décembre 2012 :

Les investissements d'extensions de réseaux et branchements (8,4 M€) sont mieux couverts que les années précédentes par les interventions clients (7,8M€).

Ceci nous a permis d'anticiper quelques investissements prioritaires reportés sur les années ultérieures.

A fin décembre **les investissements nets atteignent 10,11 M€** (89 % des prévisions).

Nous constatons que l'activité extension de réseaux est en diminution: **81,6 km de réseaux** ont été posés (contre 120,9 km en 2011) dont

39,8 km en remplacement et 41,8 km en extension.

60 nouveaux lotissements ont été raccordés avec un total de 541 lots résidentiels qui comptent plusieurs immeubles à appartements.

Nous remarquons une légère augmentation du nombre de **nouveaux branchements de type unifamilial, soit 1.267** (1.059 unités en 2011). Comme les autres années, nous constatons une diminution du nombre de nouveaux logements individuels au profit d'habitats collectifs (un branchement par immeuble).

Analyse détaillée :

1. Travaux de renouvellements ou de remplacements

Branchements et compteurs

Branchement BT

Renouvellement de **514** branchements souterrains et de **171** branchements aériens dans

le cadre de travaux réseaux ou de demandes de clients.

Comptage BT

Renouvellement de **2.611** compteurs BT.

Placement de **683** compteurs à carte afin de répondre aux dispositions régionales en matière d'obligations de service public.



Comptage MT

Remplacement de **52** compteurs MT qui ne répondaient plus aux critères techniques actuels.

Réseaux

Remplacement de réseaux aériens :

Les réseaux basse tension aérien en fil nu sont progressivement remplacés par de la tresse préassemblée mise sur poteau ou façade, ou encore par du réseau souterrain dans le cadre de lotissements ou de financements partiels par les communes.

21,1 km ont été remplacés sur supports existants.

Les principaux chantiers réalisés en 2012 sont repris ci-dessous :

Remplacement Réseau Basse Tension (chantiers nominatifs > 100m)

Référence	Commune	Rue	Longueur (m)
136491	BEAUVECHAIN	Rue de Scimpré	180
143397	BRAINE-L'ALLEUD	Ch. de Mont-St-Jean	225
149568	BRAINE-L'ALLEUD	Rue du Vert Coucou	460
149502	BRAINE-L'ALLEUD	Chaussée Bara	650
156470	BRAINE-LE-CHATEAU	Rue Mathias	112
149665	BRAINE-LE-CHATEAU	Rue Boekendael	270
142887	BRAINE-LE-COMTE	Rue du Poseur	480
143300	CHAUMONT-GISTOUX	Rue Lahaut	210
127161	COURT-SAINT-ETIENNE	Avenue des Pâquerettes	282
147016	ECAUSSINNES	Rue Concanelles	135
142583	ECAUSSINNES	Rue Croisettes	260
149811	ECAUSSINNES	Boulevard de la Sennette	395
121307	GENAPPE	Avenue des Combattants	144
145098	GENAPPE	Rue Saint Joseph	410
150633	GREZ-DOICEAU	Rue du Pont au Lin	148
105331	ITTRE	Rue du Bois de la Houssière	107
149982	ITTRE	Rue Bruyère de Virginal	129
143773	ITTRE	Rue Dujacquier	330
140353	ITTRE	Rue de Virginal	350
143735	LINCENT	Rue de Linsmeau	290
136488	MONT-SAINT-GUIBERT	Rue des Trois Burettes	151
139649	NIVELLES	Rue Félicien Canart	173
110732	NIVELLES	Rue François Lebon	400
149578	NIVELLES	Rue Barbette	637
143304	NIVELLES	Rue Félicien Canart	1.365
136487	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	Avenue des Hêtres	129
155197	RAMILLIES	Rue R. Pierre	241
55099	REBECQ	Rue des Etangs	390
148606	RIXENSART	Avenue du Centre	188
145089	RIXENSART	Rue Colonel Montegnien	235
151023	RIXENSART	Av. Boulogne Billancourt	399
143402	TUBIZE	Rue Raymond Luyckx	270
143400	TUBIZE	Rue de la Croix Rouge	355
121079	TUBIZE	Rue Try Haut	465
136995	WATERLOO	Avenue d'Argenteuil	408

Remplacement de réseaux souterrains:

- **13,7 km** de câbles HT ont été posés en remplacement d'élément de réseau existant
- **11,3 km** de câbles BT ont été posés en remplacement d'élément de réseau existant (y compris les longueurs posées pour permettre la désaffectation des 6 km de réseau aérien BT).

Remplacement des câbles souterrains (chantiers nominatifs > 100m)

Référence	Commune	Rue	Longueur BT (m)	Longueur HT (m)
95674	BRAINE-L'ALLEUD	Avenue des Etangs	114	
120766	BRAINE-L'ALLEUD	Rue des Croix de Feu	480	140
121156	BRAINE-L'ALLEUD	Avenue des Grives	100	100
125196	BRAINE-L'ALLEUD	Rue Wayez		203
144928	BRAINE-L'ALLEUD	Chaussée d'Ophain		235
152975	BRAINE-L'ALLEUD	Avenue Albert Ier	345	120
116305	BRAINE-LE-CHATEAU	Rue aux Racines	140	
138916	BRAINE-LE-COMTE	Rue des Aulnois	140	
142887	BRAINE-LE-COMTE	Rue du Poseur	250	
136481	ECAUSSINNES	Rue Ernest Martel		338
136948	ECAUSSINNES	Rue Belle Tête		457
144941	ECAUSSINNES	Rue Jean Jaurès		256
102569	GREZ-DOICEAU	Rue du Centry		595
136636	JODOIGNE	Av. des Cdts Borlée	500	336
122846	LA HULPE	Chaussée de la Hulpe		696
122847	LA HULPE	Avenue de la Reine	749	332
141236	LA HULPE	Avenue du Parc		479
143107	LA HULPE	Avenue Champ des Mottes	364	231
155962	LA HULPE	Chaussée de La Hulpe	199	
134071	LASNE	Chemin des Hayes	1271	
142984	LASNE	Rue d'Anogrunne		1966
144440	LASNE	Chemin de la Maison du Roi		467
156685	LASNE	Chaussée de Charleroi		1304
150602	MONT-ST-GUIBERT	Grand'Route	100	
131574	NIVELLES	Boulevard de la Résistance	1794	
141423	OTTIGNIES-LLN	Avenue Van de Walle	163	
141635	OTTIGNIES-LLN	Avenue des Combattants	569	438
141635	OTTIGNIES-LLN	Avenue des Combattants		438
143493	OTTIGNIES-LLN	Avenue Georges Lemaître		2399
51226	REBECQ	Chaussée de la Genette		735
120242	RIXENSART	Rue Robert Boisacq	109	423
133216	RIXENSART	Av. Boulogne Billancourt	105	
147288	RIXENSART	Champ des Alouettes	315	
142086	TUBIZE	Clos des Charmes	744	
149283	TUBIZE	Rue de la Moisson	109	
124582	WATERLOO	Rue de l'Infante	650	330
129955	WATERLOO	Avenue Jules Colle	310	
136924	WATERLOO	Clos Saint Roch	437	
142522	WATERLOO	Chaussée de Bruxelles		165

Cabines

10 cabines ont été transformées ou remplacées dans le cadre de la vétusté des installations, de la sécurité, de l'efficacité du réseau et en conformité avec les prescrits de l'AR. du 2 juin 2008

Postes

La rénovation du PO de LLN a été terminée en 2012.

Les travaux prévus au PO de Waterloo ont été reportés en 2013 suite à un retard dû au planning global Elia
Cependant le matériel a bien été livré.

Cabine HT/BT : avant rénovation



après rénovation



2. Travaux d'extension et de construction de nouvelles installations

Branchements et compteurs

Branchement BT

Réalisation de **1.162** branchements souterrains et de **36** branchements aériens dans le cadre de demandes de clients. Le nombre de branchements de type unifamilial est en nette régression depuis plusieurs exercices. Cette situation est cependant compensée par une augmentation constante des raccordements d'immeubles collectifs.

69 nouveaux raccordements Trans BT ont été effectués.

Branchement type immeuble



Comptage BTPlacement de **2.329** compteurs BT.**Compteurs BT (smart)****Branchement MT**Réalisation de **22** nouveaux branchements

MT via la pose de 1,2 km de câbles M.T

Nouvelles cabines clients HT raccordées en 2012

Numéro	Commune	Rue	Nom
35452	BRAINE-LE-CHÂTEAU	Rue de Tubize	MONSEU
35132	BRAINE-LE-COMTE	Chemin de Chevauchoire de Binche	ATELIER SNCB
35416	GENAPPE	Rue des Lilas	COLRUYT
35425	MONT-SAINT-GUIBERT	Rue Emile Francqui	PARKING BAT H
35427	MONT-SAINT-GUIBERT	Grand'Route	COLRUYT
35408	NIVELLES	Chaussée de Bruxelles	ONEM
35414	NIVELLES	Avenue Thomas Edison	PR PRINT
35415	NIVELLES	Avenue Thomas Edison	ACEMAL
35418	NIVELLES	Avenue Robert Schuman	HOTEL B.S.H.
35428	NIVELLES	Rue des Coquelets	ORPEA
35435	NIVELLES	Avenue Konrad Adenauer	R.A.P.
35445	ORP-JAUCHE	Rue Brehen	FRIGO MARILLES
35432	REBECQ	Chaussée de Mons	OKAY
83949	RIXENSART	Rue du Cerf	JOHN MARTIN'S
24364	TUBIZE	Rue de Mons	Q8
35378	TUBIZE	Rue de Bruxelles	MESTDAGH
35413	TUBIZE	Rue de Clabecq	BRICOBOIS
354312	TUBIZE	Rue de l'Atelier	DIARELTA
35439	TUBIZE	Rue de la Déportation	RT-DUFERCO
35447	TUBIZE	Rue de Bruxelles	VAN MIEGHEM
35423	WATERLOO	Avenue LeopoldIII	CHRISTOFFEL
35448	WATERLOO	Route de Lion	DUCHENE

Nouvelle cabine client

Comptage :

Placement de **68** compteurs MT télérelevés

Extensions de réseaux

Réseau aérien

Pose de **3,1** km de câbles pré-assemblés BT aériens en renforcement de réseau sur des supports existants. La liste des chantiers réalisés en 2012 est donnée ci-après.:

Nb : Le Règlement technique prévoit que les nouvelles extensions soient réalisées via des poses souterraines, seuls les renforcements sur supports existants en bon état sont encore acceptés.

Renforcement Réseau Basse Tension Aérien (chantiers nominatifs >100 m)

Numéro	Commune	Rue	Longueur (m)
160080	BRAINE-L'ALLEUD	Rue des Badauds	145
134998	BRAINE-L'ALLEUD	Avenue Alphonse Allard	185
143796	JODOIGNE	Chemin Pavé Molembais	414
138596	NIVELLES	Chemin de Grambais	400
128410	ORP-JAUCHE	Rue Louis Lambert	392
145383	REBECQ	Rue Maréchal-Ferrant	318
135351	WALHAIN	Rue du Bois du Buis	204

Réseau souterrain

Pose de **7,5** km de câbles HT souterrains et de **31,3** km de câbles BT souterrains, dont pour

60 nouveaux lotissement 5,7 km de câbles MT et 17,3 km de câbles BT

Extension des câbles souterrains (chantiers nominatifs > 100 m)

Référence	Commune	Rue	Longueur (m)	Longueur HT (m)
139137	BEAUVECHAIN	Rue Draye	155	
127200	BEAUVECHAIN	Chaussée de Namur	165	
136293	BEAUVECHAIN	Rue de Melin	272	
120341	BEAUVECHAIN	Avenue du Centenaire	305	
138987	BRAINE-L'ALLEUD	Rue du Soleil Levant	112	
74887	BRAINE-L'ALLEUD	Rue Baty Gigot	150	
118110	BRAINE-L'ALLEUD	Rue des Badauds	167	
142162	BRAINE-L'ALLEUD	Avenue Alphonse Allard	277	
150007	BRAINE-L'ALLEUD	Chaussée d'Ophain	561	
139491	BRAINE-L'ALLEUD	Place Sainte Anne	848	
146994	BRAINE-LE-CHATEAU	Rue de Tubize	171	
125281	BRAINE-LE-CHATEAU	Chaussée de Tubize	267	
134784	BRAINE-LE-COMTE	Rue Vieille chaussée		167
119217	BRAINE-LE-COMTE	Chemin du Chevauchoire de Binche	461	
152140	CHAUMONT-GISTOUX	Chemin du Marguillier	147	
96275	CHAUMONT-GISTOUX	Rue des Moutons	360	
56060	COURT-ST-ETIENNE	Rue du Neufbois	693	715
150139	COURT-ST-ETIENNE	Rue du Chenoy	122	
115890	ECAUSSINNES	Rue de Familleureux		117
142583	ECAUSSINNES	Rue Croisettes	106	
144198	ECAUSSINNES	Rue Thiarmon	297	
121307	GENAPPE	Avenue des Combattants	211	
130417	GENAPPE	Rue Dernier Patard	448	109

Extension des câbles souterrains (chantiers nominatifs > 100 m) - suite

Référence	Commune	Rue	Longueur (m)	Longueur HT (m)
140705	GENAPPE	Rue de Thy	108	
144696	GREZ-DOICEAU	Chaussée de Wavre	121	
102569	GREZ-DOICEAU	Rue du Centry	326	
142032	GREZ-DOICEAU	Ruelle des Foins	620	
143773	ITTRE	Rue Dujacquier	105	
105331	ITTRE	Rue du Bois de la Houssière	376	
103648	JODOIGNE	Rue St Jean	290	212
143796	JODOIGNE	Chemin Pavé Molembais	120	
116684	JODOIGNE	Chaussée de Wavre	125	
89659	JODOIGNE	Rue des Fosses	141	
129521	JODOIGNE	Rue Longue	167	
77573	LA HULPE	Rue Florian Lelièvre	312	
99296	LASNE	Chemin de la Vallée	141	
134794	LASNE	Ruelle Quimbin	217	
142984	LASNE	Rue d'Anogruene	390	
144774	LASNE	Chemin de Peque	448	
117687	LINCENT	Rue d'Avernas	126	
133579	MONT-SAINT-GUIBERT	Rue de l'Ornoy	259	
143964	MONT-SAINT-GUIBERT	Rue Emile Françqui	948	152
129781	MONT-SAINT-GUIBERT	Rue des Vignes	135	
126507	MONT-SAINT-GUIBERT	Résidence du Centre	166	
138232	MONT-SAINT-GUIBERT	Rue de Bayau	530	
148499	NIVELLES	Rue de la Science		189
154834	NIVELLES	Avenue Thomas Edison		252
147086	NIVELLES	Rue de Sotriamont		379
95489	NIVELLES	Chemin Coparty	2149	678
151540	NIVELLES	Faubourg de Mons	100	
138596	NIVELLES	Chemin de Grambais	112	
27410	NIVELLES	Rue de l'Industrie	163	
140349	NIVELLES	Square des Nations Unies	169	
92900	NIVELLES	Boulevard de la Résistance	370	
64306	NIVELLES	Avenue du Centenaire	491	
138988	NIVELLES	Chaussée de Hal	493	
109639	ORP-JAUCHE	Rue Basse	138	
151086	ORP-JAUCHE	Rue du Pont Ferre	193	
153096	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	Rue de Rodeuhaie		100
85239	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	Anneau Central	1026	254
153662	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	Rue de Rodeuhaie	406	350
114636	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	Rue du Buston		390
125214	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	Rue Louis de Geer	259	
51226	REBECQ	Chaussée de la Genette	1852	
113464	RIXENSART	Square des Primevères	275	
142086	TUBIZE	Clos des Charmes		370
51990	TUBIZE	Avenue de Scandiano	331	
135351	WALHAIN	Rue du Bois de Buis	330	184
20170	WALHAIN	Chemin Mahy		527
151231	WALHAIN	Champ du Petit Pré	125	
129510	WALHAIN	Rue de la Station	146	
112940	WALHAIN	Rue du Trichon	175	
106577	WATERLOO	Rue Patiaux	409	
125341	WATERLOO	Avenue Commandant Lachouque	581	101
129955	WATERLOO	Avenue Jules Colle		682
95487	WATERLOO	Drève des Dix Mètres	3704	1413
148392	WATERLOO	Avenue des Grives	256	

Pose de câbles HT



Pose de câbles BT



Raccordement du câble HT en cabine



Raccordement du câble BT en cabine



Cabines

24 nouvelles cabines ont été construites en 2012

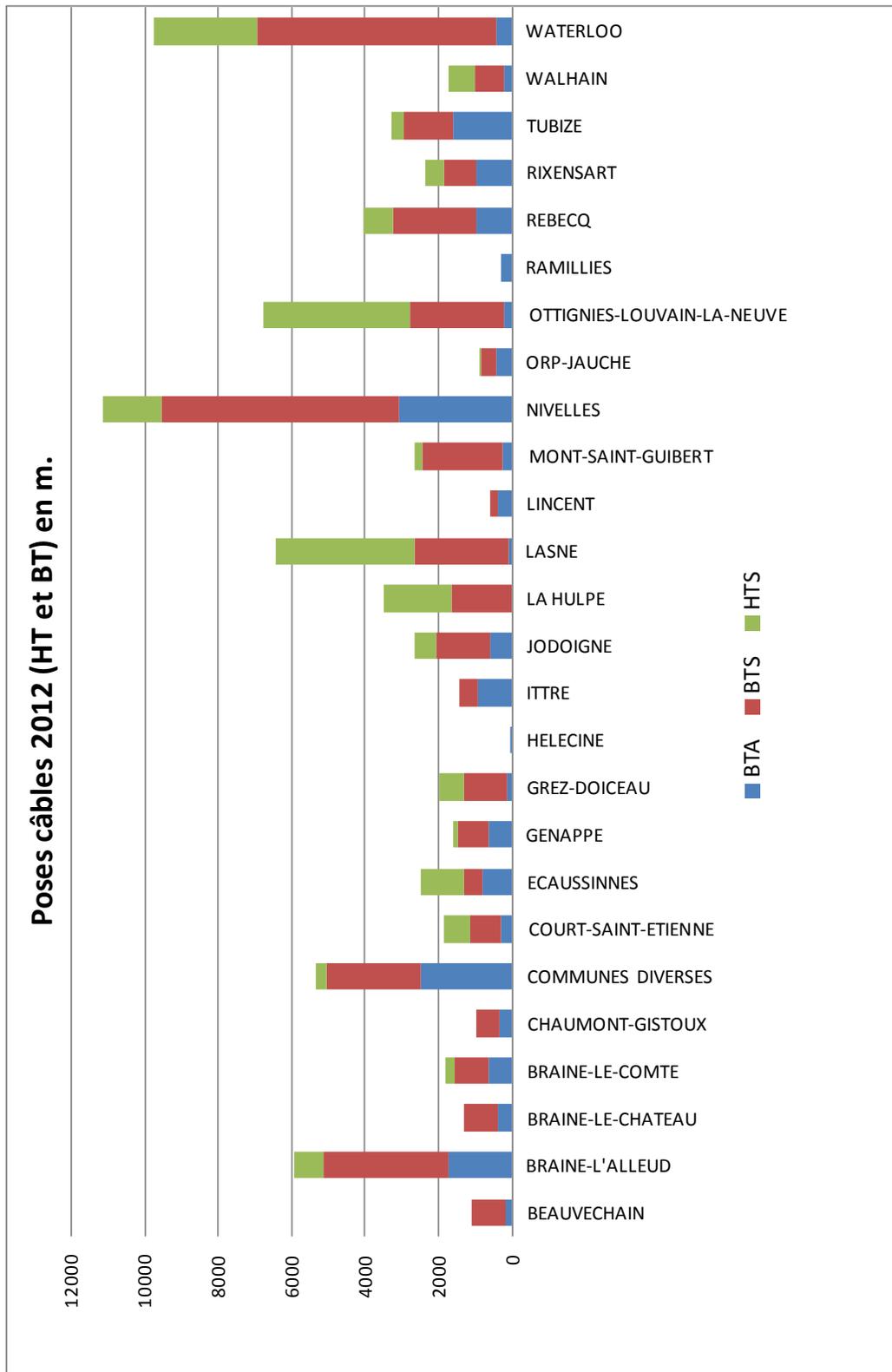
Nouvelles cabines réseau HT/BT (extension et/ou remplacement)

Référence	Commune	Rue	Nom
26579	BEAUVECHAIN	Chaussée de Namur	CHABUT 2
24402	BRAINE-LE-COMTE	Rue Vieille Chaussée	RELAIS
26567	COURT-ST-ETIENNE	Rue du Neufbois	NEUF BOIS
26532	GENAPPE	Avenue des Combattants	COMBATTANTS 2
26595	GENAPPE	Rue de l'Egalité	RUE DE L'EGALITE
26524	GREZ-DOICEAU	Chaussée de la Libération	LOFT CENTRY
26590	JODOIGNE	Rue St Jean	ST JEAN
26596	LA HULPE	Avenue du Gris Moulin	AV. DU GRIS MOULIN
26627	LASNE	Rue d'Anogrune	ANOGRUNE
26619	MONT-ST-GUIBERT	Rue Emile Francqui	AXISPARK BAT.H
26637	MONT-ST-GUIBERT	Rue de l'Ornoy	ORNOY
24308	NIVELLES	Avenue du Centenaire	LITHO ATHENEE
24309	NIVELLES	Avenue du Centenaire	CENTENAIRE 2
26533	ORP-JAUCHE	Rue de Hannut	HANNUT
26601	ORP-JAUCHE	Chavée d'Enines	CHAVEE ENINES
26582	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	Rue des Pachis	BEL HORIZON
26613	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	Anneau Central-Nord	JARDIN DE LA SOURCE
24274	REBECQ	Clos des Augustines	CLOS DES AUGUSTINES
24339	REBECQ	Rue Mont Plaisir	MONT PLAISIR
24357	REBECQ	Drève des Marguerites	LES RADOUX 1
26617	RIXENSART	Avenue Boulogne Billancourt	BILLANCOURT
24390	TUBIZE	Clos des Chataigniers	CHATAIGNERS
26439	WALHAIN	Route Provinciale	RT PROVINCIALE
26591	WATERLOO	Rue Patiaux	PATIAUX

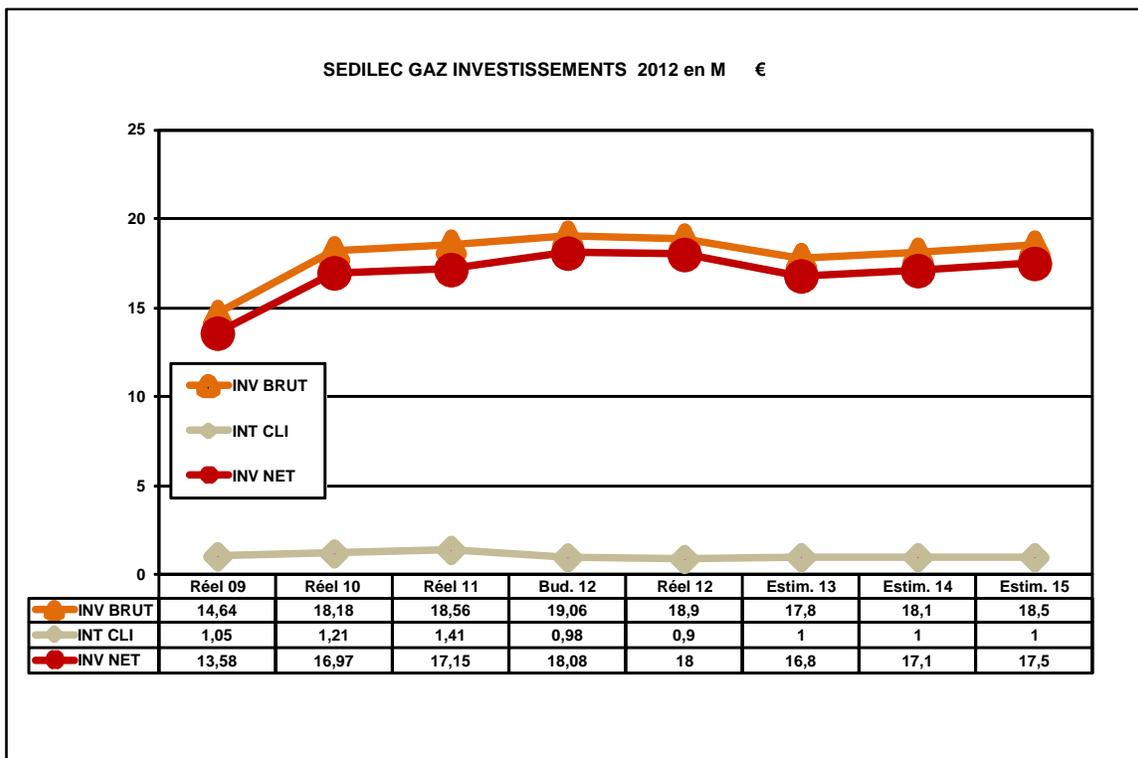
Nouvelle cabine type « immeuble »



Bilan de longueurs posées en électricité HT et BT par commune



GAZ



Chiffres Clés 2012

Investissements Bruts :	18.918.669 €
Renouvellement	8.402.773 €
Extension	10.515.896 €
Interventions clients :	890.770 €
Investissements Nets :	18.027.899 €

Conduites posées :

Basse pression	16.416 m
Moyenne pression	15.447 m

Nouveaux branchements :	1.347 pc (1.603 compteurs)
Nouveaux lotissements :	31 pc pour 302 lots résidentiels
Nouvelles cabines :	1 pc cabine de quartier
	81 pc cabines clients

Investissements Gaz : réalisations 2012

A= Assainissement B = extension		Budget 2012			Réal à fin dec. 2012			
		A	B	Total	A	B	Total	%
SR	Sous-station	0	492	492	0	376	376	76%
	Réseaux	4.266	6.297	10.563	3.829	6.214	10.043	95%
MP	Réseau gaz MP	1.478	5.224	6.702	1.158	5.132	6.290	94%
BP	Réseau gaz BP	2.788	1.073	3.861	2.671	1.082	3.753	97%
	Cabines	200	156	356	136	354	490	138%
PD	Postes MP – répartition	0	32	32	24	8	32	100%
CQ	Cabines gaz distribution	171	39	210	72	203	275	131%
CC	Cabines gaz client	29	85	114	40	143	183	161%
	Branchements et compteurs	3.577	3.201	6.778	4.396	3.525	7.921	117%
BB	Branchements BP	2.091	1.909	4.000	2.512	1.995	4.507	113%
BM	Branchement MP	653	1.022	1.675	897	1.216	2.113	126%
CA	Comptages gaz et régulateurs	833	270	1.103	987	314	1.301	118%
PC	Protection cathodique	0	64	64	42	47	89	139%
	Total Brut	8.043	10.210	18.253	8.403	10.516	18.919	104%
	Ratio A et B	55 %	45 %		44,0 %	56,0%		
	Intervention clientèle			1.000			891	89%
	Total Net			17.253			18.028	104%

Commentaires principaux à fin décembre 2012 :

L'exercice 2012 prévoyait, comme les années précédentes, une augmentation significative des investissements de remplacement d'anciennes conduites vétustes (fonte, fibrociment) ou fuyardes, **2,6 M€** y ont été consacrés pour **11 km de conduites**.

Dans ce même cadre, cumulé avec le remplacement imposé des compteurs gaz de plus de 30 ans, **4,4 M€** ont été consacrés aux renouvellements de branchements vétustes.

Les interventions clientèle de **0,9 M€** dans le financement des travaux d'extension sont supérieures aux prévisions, grâce aux interventions significatives de tiers.

Dans le cadre de la fiabilisation de la qualité d'approvisionnement (pression et débit) du réseau du centre du Brabant Wallon actuellement proche de la saturation, des modifications de la structure d'alimentation de l'axe « nationale 4 » (Overijse – Mont-Saint Guibert) sont en cours de réalisation. Ce dossier représente globalement **4,5 M€**. Ce dossier représenter globale-

ment **7,9 M€**. Cette année **5,8 km** de conduites acier (15 bars) ont été posées à Wavre et Overijse.

Nous constatons comme les autres années une légère augmentation du nombre de nouveaux branchements de type unifamilial, 1.345 unités en 2012.

La limitation volontaire des extensions de réseaux permet de respecter l'enveloppe budgétaire globale nette allouée à hauteur de **104 %**.

Analyse détaillée :

1. Travaux de renouvellements ou de remplacements

Branchements et compteurs

Branchement BP

Renouvellement de **762** branchements dans le cadre de travaux réseaux, de remplacement de compteurs trentenaires ou de demandes de clients.

Comptage BP

Renouvellement de **1.287** compteurs à membranes, principalement dans le cadre de la prescription trentenaire.

Placement de **545** compteurs à budget dans le cadre des OSP (pour 533 en 2011).



Branchement MP

Renouvellement de **171** branchements MP dans le cadre de travaux réseaux, de rempla-

cement de compteurs trentenaires ou de demandes de clients.

Réseaux

Réseau MP

- Remplacement de **2,2 km** de conduites MP.

Les principales poses effectuées en 2012 sont reprises ci-dessous :

Remplacement Réseau Moyenne Pression (chantiers nominatifs > 100m)

Numéro	Commune	Rue	Longueur (m)
148810	COURT-SAINT-ETIENNE	Rue du Pont de Pierre	257
143360	GENAPPE	Avenue des Combattants	703
122846	LA HULPE	Chaussée de La Hulpe	191
128258	NIVELLES	Chaussée de Mons	151
142980	WAVRE	Avenue du Douaire	586

Réseau BP

- Remplacement de **10,9 km** de conduites BP essentiellement en fonte ou fibro-

ciment, conformément au plan d'adaptation.

Les principaux chantiers réalisés en 2012 sont repris ci-dessous :

Remplacement Réseau Basse Pression (chantiers nominatifs > 100m)

Numéro	Commune	Rue	Longueur (m)
123166	BRAINE-L'ALLEUD	Chaussée de Nivelles	320
131520	COURT-SAINT-ETIENNE	Avenue des Bleuets	520
105073	ECAUSSINNES	Rue Belle Tête	153
144941	ECAUSSINNES	Rue Jean Jaurès	882
136481	ECAUSSINNES	Rue Ernest Martel	1149
122846	LA HULPE	Chaussée de La Hulpe	231
122847	LA HULPE	Avenue de la Reine	299
95489	NIVELLES	Chemin Coparty	225
131574	NIVELLES	Boulevard de la Résistance	1238
141423	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	Avenue Van de Walle	155
123173	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	Avenue des Peupliers	621
137133	REBECQ	Drève Léon Jacques	181
147485	REBECQ	Chemin Marais a la Bouloire	189
51226	REBECQ	Chaussée de la Genette	677
115473	TUBIZE	Rue de Bruxelles	230
134357	TUBIZE	Rue Ferrer	296
123160	TUBIZE	Rue de la Démocratie	574
155532	WATERLOO	Route du Lion	173
131577	WAVRE	Avenue Saint Job	187
142980	WAVRE	Avenue du Douaire	2257



Cabines*Cabine de Quartier et déversoir*

Remplacement de 4 cabines de quartier

Cabines réseau

Commune	Adresse	Numéro	Nom	Type
LA HULPE	Rue du Gris Moulin	S85034	Gris Moulin	1500 m ³ /h
OTTIGNIES	Via Tchapia	S85033	Via Tchapia	500 m ³ /h
OTTIGNIES	Bauloy	S85032	Bauloy	500 m ³ /h
RIXENSART	Rue de Plagniau	S85036	Plagniau	500 m ³ /h

Cabine clients

Remplacement de 5 coffrets client

(< 160m³/h) et d'une cabine (>160m³/h)**Cabines clients**

Commune	Adresse	Numéro	Nom	Type
ECAUSSINNES	Rue Arthur Pouplier	S74292	Ecole	65 m ³ /h
LOUVAIN-LA-NEUVE	Passage des Dinandiers	S84374	Gestinvest Lot 454	65 m ³ /h
NIVELLES	Rue du Panier Vert	S74295	Tri Postal	65 m ³ /h
OTTIGNIES	Clos du Grand Feu	S84373	HFB bloc 6	160 m ³ /h
TUBIZE	Rue Jean Wautrequin	S74291	Ecole Wautrequin	65 m ³ /h
WAVRE	Chaussée de Namur	S84375	M-Pro	65 m ³ /h

Remplacement ancien coffret client 65m³/hNouveau coffret client 65m³/h

Protection cathodique

Remplacement d'équipements à de multiples endroits sur le réseau.

2. Travaux d'extension de construction de nouvelles installations

Branchements et compteurs

Branchement BP

Réalisation de **817** branchements dans le cadre de demandes de clients.

Panneau didactique « branchement G16 »



Comptage BP

Placement de **1.601** compteurs à membranes.

Branchement MP

Réalisation de **530** nouveaux branchements MP

Comptage MP (Cabine)

Placement de 2 groupes de comptage MP

Extensions de réseaux

18,6 km de réseaux ont été posés dont **5,2 km** dans le cadre de 12 lotissements totalisant 302 lots.

Réseau MP

Pose de **13,1 km** de conduites MP.

Les principaux chantiers réalisés en 2012 sont repris ci-dessous :

Extension Réseau Moyenne Pression (chantiers nominatifs >100m)

Référence	Commune	Rue	Longueur MPB(m)	Longueur MPC (m)
110011	BRAINE-L'ALLEUD	Chemin du Valcq	148	
152797	BRAINE-L'ALLEUD	Rue des Saussois	426	
124219	BRAINE-LE-CHÂTEAU	Rue Nicolas Baudine	209	
125633	BRAINE-LE-CHÂTEAU	Rue Landuyt	301	
56060	COURT-ST-ETIENNE	Rue du Neufbois	189	
129615	HELECINE	Rue Sainte-Anne	107	
105331	ITTRE	Rue du Bois de la Houssière	353	
129521	JODOIGNE	Rue Longue	152	
105836	LA HULPE	Avenue Reine Astrid	445	
143293	LASNE	Chaussée de Louvain	100	
133579	MONT-ST-GUIBERT	Rue de l'Ornoy	148	
138232	MONT-ST-GUIBERT	Rue de Bayau	363	
147086	NIVELLES	Rue de Sotriamont	252	
125214	OTTIGNIES-LLN	Rue Louis de Geer	148	
153662	OTTIGNIES-LLN	Rue de Rodeuhaie	236	
140176	OVERIJSE	Rues diverses		2050
112628	PERWEZ	Rue du Culot	810	
142757	REBECQ	Chemin de la Chaussée	589	
137803	RIXENSART	Rue de La Hulpe	41	539
113464	RIXENSART	Square des Primevères	127	
112940	WALHAIN	Rue du Trichon	176	
145222	WAVRE	Avenue de la Calèche	195	
138568	WAVRE	Rue des Templiers	346	2820
120132	WAVRE	Chaussée de Bruxelles	350	
132591	WAVRE	Chaussée de Bruxelles	43	436



Réseau BP

Pose de **5,4 km** de conduites BP.

Les principaux chantiers réalisés en 2012 sont :

Extension Réseau Basse Pression (chantiers nominatifs > 100 m)

Référence	Commune	Rue	Longueur (m)
120341	BEAUVECHAIN	Avenue du Centenaire	178
146980	BRAINE-L'ALLEUD	Avenue des Moines	118
74887	BRAINE-L'ALLEUD	Rue Baty Gigot	133
147151	BRAINE-L'ALLEUD	Chemin des 7 fontaines	140
152797	BRAINE-L'ALLEUD	Rue des Saussois	376
144198	ECAUSSINNES	Rue Thiarmon	195
146090	GENAPPE	Rue Panier	120
77573	LA HULPE	Rue Florian Lelièvre	253
64306	NIVELLES	Avenue du Centenaire	105
92900	NIVELLES	Boulevard de la Résistance	298
142306	PERWEZ	Chaussée de Wavre	113
107578	PERWEZ	Av. Chasseurs Ardenais	289
148813	REBECQ	Chemin de la Chaussée	509
82883	TUBIZE	Clos des Erables	218
106577	WATERLOO	Rue Patiaux	143
124582	WATERLOO	Rue de l'Infante	156
125341	WATERLOO	Avenue Commandant Lachouque	4636vty
1552724	WAVRE	Avenue du Ruisseau du Godru	133

CabinesCabine de Quartier

Placement & mise en service d 1
nouvelle cabine de quartier

Cabines réseaux

Commune	Rue	Numéro	Nom	Type
TUBIZE	Rue Lacroix	S75027	La Croix	500 m³/h

Nouvelle cabine réseau

Cabine client

Mise en service de 4 coffrets client (< 160m³/h)

Mise en service de 8 cabines client (> 160 m³/h)

Cabines clients

Commune	Rue	Numéro	Nom	Type
LOUVAIN-LA-NEUVE	Rue de l'Union européenne	S84370	Compagnie de l'Esplanade	160 m ³ /h
LOUVAIN-LA-NEUVE	Avenue Albert Einstein	S84381	Tennis du Parc	65 m ³ /h
NIVELLES	Avenue du Centenaire	S74285	Bexis Real Estate	1.000 m ³ /h
NIVELLES	Avenue Konrad Adenauer	S74288	R.A.P.	160 m ³ /h
NIVELLES	Chemin de la Vieille Cour	S74289	ACEMAL/ICM	160 m ³ /h
NIVELLES	Rue des Coquelets	S74290	ORPEA	250 m ³ /h
SAINTES	Avenue Ernest Solvay	S74296	CDS-IP	650 m ³ /h
SAINTES	Avenue Ernest Solvay	S74297	CDS-IP	65 m ³ /h
TUBIZE	Rue de Nivelles	S74286	Fabelagh	160 m ³ /h
WAUTHIER-BRAINE	Avenue des Boignées	S74275	IPPJ	65 m ³ /h
WAVRE	Chaussée de Bruxelles	S84376	Val des 3 B	160 m ³ /h
WAVRE	Boulevard de l'Europe	S84378	Velux Belgium	160 m ³ /h

Stations de réception et déversoir

Une nouvelle cabine de répartition (15bar/8bar) «Overijse» a été construite.

Cette cabine est réalisée dans le cadre du renforcement de « l'axe N4 » entre Court-Saint Etienne et Overijse. La réalisation

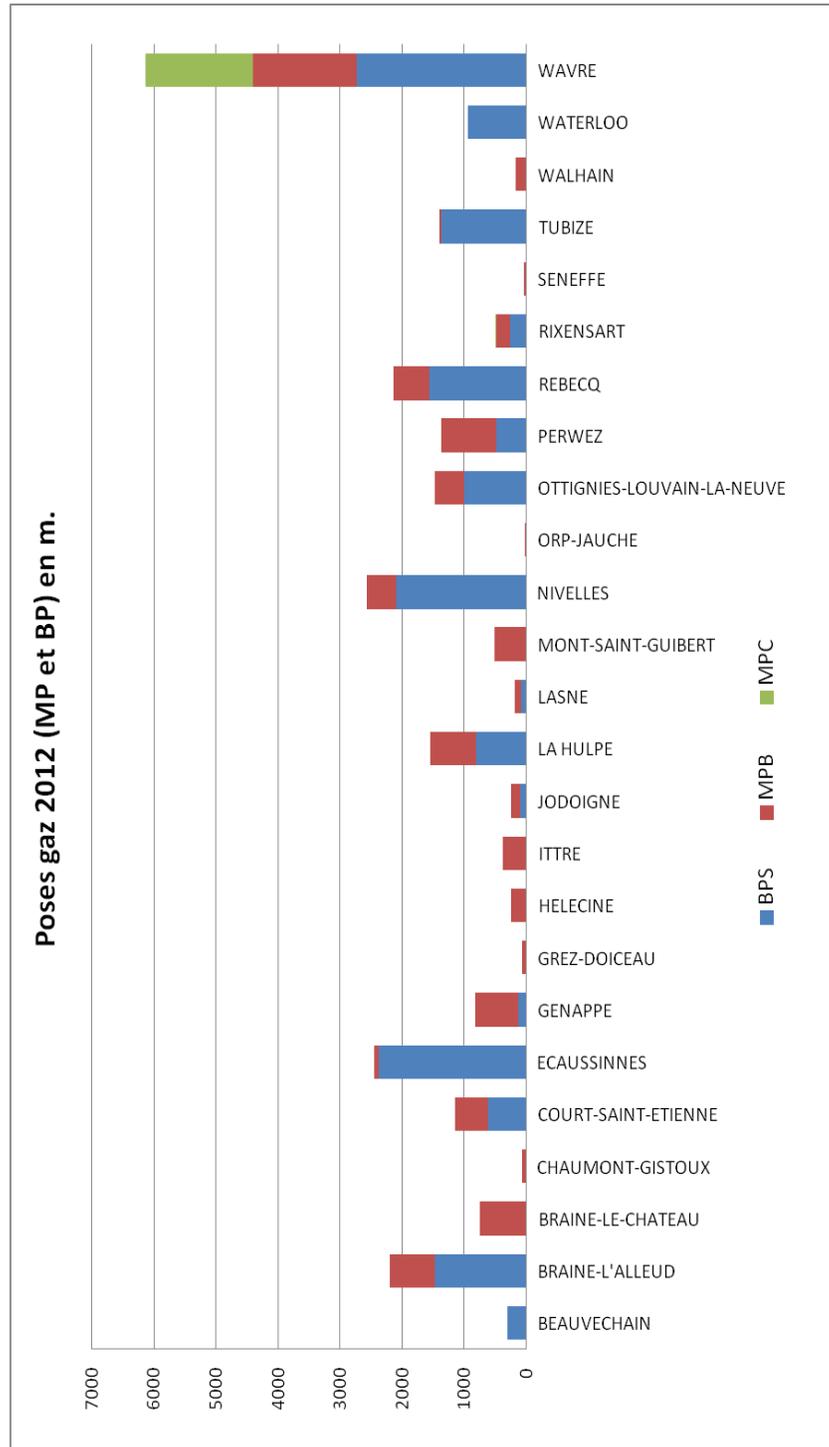
complète de ce projet « axe N4 » permettra d'assurer le dégorgement du réseau actuel (à 95% de sa capacité) et de prévoir une réserve de 40.000Nm³/h pour les besoins futurs.

Construction de cabine de répartition «Overijse»



Protection cathodique
Placement de 5 nouvelles installations.

Bilan de longueurs posées en Moyenne et Basse Pression par commune



VI. RAPPORT DE GESTION

Messieurs,

Conformément au Code des sociétés et à nos statuts, nous avons l'honneur de vous rendre compte de notre gestion durant l'exercice social clôturé au 31.12.2012 et vous présenter, pour approbation, les comptes annuels clôturés au 31.12.2012.

Commentaires sur les comptes annuels en vue d'exposer d'une manière fidèle l'évolution des affaires et la situation de la société :

Evolution des résultats

Chiffres comparés	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Ventes et prestations	125.713.545,18	132.416.578,43
Coût des ventes et prestations	- 101.453.054,46	- 104.370.658,45
Bénéfice d'exploitation	24.260.490,72	28.045.919,98
Produits financiers	39.497,89	191.036,50
Charges financières	- 10.087.295,61	- 9.388.261,85
Bénéfice de l'exercice avant impôts	14.212.693,00	18.848.694,63
Impôts sur le résultat	- 217.881,01	- 390.323,82
Bénéfice de l'exercice à affecter	13.994.811,99	18.458.370,81
Bénéfice reporté de l'exercice antérieur	-	800.000,00
Mouvements sur les réserves	647.969,23	- 397.597,31
Bénéfice à distribuer	14.642.781,22	18.860.773,50
Activité électricité	9.118.992,51	11.431.771,96
Activité gaz	5.523.788,71	7.429.001,54

1. REMCI, COUTS et ACTIF/PASSIF REGULATOIRE

Depuis la libéralisation complète des marchés de l'énergie, c'est la **rémunération équitable** qui rémunère le capital investi dans les réseaux de distribution ; on parle ainsi de la rémunération équitable des capitaux moyens investis soit la « **REMCI** ». Celle-ci est établie sur base de la valeur annuelle moyenne de l'actif régulé (« *Regulated Asset Base* » soit **RAB**) et est calculée annuellement en tenant compte des nouveaux investissements, des désaffectations, des amortissements ainsi que de la modification des besoins en fonds de roulement.

L'Arrêté Royal de septembre 2008 a défini comme suit la formule utilisée pour déterminer la rémunération équitable :

- Cas où les fonds propres représentent plus de 33 % de l'actif régulé (capitaux investis ou iRAB)
 - (a) $33 \% * RAB \text{ moyenne} * (1 + \alpha) * \{(OLOn) + (Rp * \text{Beta})\} +$
 - (b) $\{(S - 33\%) * RAB \text{ moyenne} * (OLOn + 70 \text{ points de base})\}$
- Cas où les fonds propres sont inférieurs ou égaux à 33% de l'actif régulé
 $33 \% * RAB \text{ moyenne} * (1 + \alpha) * \{(OLOn) + (Rp * \text{beta})\}$

Avec :

- ✓ S = fonds propres par rapport à l'actif régulé
- ✓ OLO n = taux des obligations linéaires belges à 10 ans pour l'année concernée
- ✓ Beta = 0,65 dans le secteur électricité et 0,85 dans le secteur gaz (tant que le GRD n'est pas coté en bourse) ; ce facteur Beta pondère la prime de risque Rp
- ✓ Rp = prime de risque pour l'année d'exploitation concernée = 3,5 %

✓ $(1 + \alpha) = 1,2 =$ facteur d'illiquidité appliqué à la rémunération des fonds propres pour $S \leq 33\%$

- (a) Le taux de rémunération défini par la CREG pour l'année « n » est égal à la somme du taux sans risque (*taux moyen des obligations linéaires belges à 10 ans*) et de la prime de risque pondérée par le facteur Beta. En outre, un facteur d'illiquidité de 1,2 est appliqué à la rémunération des fonds propres. A noter que la CREG recommande un ratio dit de solvabilité (fonds propres moyens / actif régulé moyen) égal à 33% ; ce ratio est appliqué sur la valeur moyenne de l'actif régulé du GRD pour déterminer les fonds propres de référence de celui-ci.

- (b) si les fonds propres du GRD dépassent les fonds propres de référence à savoir 33% des capitaux investis ou de l'actif régulé, le surplus est rémunéré à un taux réduit calculé sur base de la formule $\{(OLOn + 70 \text{ points de base})\}$

En ce qui concerne les coûts, il y a lieu de distinguer les coûts non gérables des coûts gérables.

Les coûts non gérables sont ceux sur lesquels le GRD n'exerce pas de contrôle direct ; ils font partie intégrante des coûts pris en compte pour l'élaboration des tarifs.

Les coûts gérables sont ceux sur lesquels le GRD exerce un contrôle direct.

Les tarifs sont fixés sur base de valeurs prévisionnelles de l'ensemble des coûts.

Les soldes relatifs aux coûts non gérables mais également les écarts imputables à la différence entre les volumes réels et les volumes prévisionnels de transit constituent soit une créance (**actif réglementaire ou déficit constaté**)

soit une dette (**passif régulateur ou excédent constaté**) à l'égard des clients et sont transférés aux comptes de régularisation du bilan du GRD.

La différence annuelle entre les coûts réels gérables et les coûts estimés gérables fait partie du résultat comptable du GRD. Elle est intégralement restituée aux associés conformément à l'article 30 des statuts si les coûts réels gérables sont inférieurs aux coûts gérables estimés ; elle est intégralement à charge de ceux-ci dans le cas inverse.

Nonobstant l'entrée en vigueur de la loi du 8 janvier 2012 et l'abrogation des arrêtés royaux de 2008, les anciennes décisions tarifaires en matière de distribution pour la période régulatoire 2009-2012 restent d'application jusqu'à ce qu'elles prennent fin ou soient annulées ou modifiées par la CREG. Les principes contenus dans ces textes ont été appliqués dans le cadre de la clôture de l'exercice 2012. Cet exercice est en effet compris dans la période régulatoire 2009-2012 pour laquelle les tarifs des GRD, toujours valables, ont été approuvés par la Creg sur base de ces principes.

2. RESULTATS ANALYTIQUES

Remarque générale concernant les résultats des activités « Gestion réseaux » pour l'exercice 2012

La REMCI de SEDILEC s'élève, en 2012, à :

- Electricité : 8.158.479,56 € (1)
- Gaz : 5.351.062,87 € (2)

Les résultats naturels de SEDILEC en 2012 s'élèvent à :

- Electricité : 8.485.819,64 € (3)
- Gaz : 5.734.747,93 € (4)

Les écarts sur coûts contrôlables 2012 sont favorables aux associés et s'élèvent à :

- Electricité : 47.004,33 € (5)
- Gaz : 309.065,94 € (6)

Des passifs régulatoires ont donc été comptabilisés en 2012 ; ceux-ci s'élèvent à :

- Electricité : (3) – (1) – (5) soit 280.335,75 €
- Gaz : (4) – (2) – (6) soit 74.619,12 €

Le cumul des actifs et passifs régulatoires des exercices 2008 à 2012 est le suivant :

	Electricité	Gaz
Passif régulateur (-) / Actif régulateur (+)		
- Exercice 2008	269.792 €	1.008.599 €
- Exercice 2009	8.306.543 €	2.617.584 €
- Exercice 2010	- 361.422 €	- 3.158.132 €
- Exercice 2011	- 3.969.344 €	- 2.127.620 €
- Exercice 2012	- 280.336 €	- 74.619 €
Cumul 2008 à 2012	3.965.233 €	- 1.734.188 €

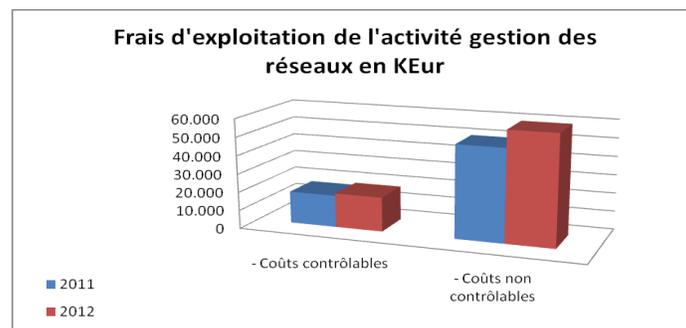
a) Electricité

Le résultat de l'activité « Gestion réseaux » (8.205 k€ c/ 12.263 k€) est constitué :

- De produits (86.616 k€ c/ 80.149 k€) tels que :
 - ❖ les redevances de transit facturées : elles s'élèvent à 86.896 k€ en 2012 contre 84.074 k€ en 2011 et comprennent la RTNR (redevance transit non relevée).
 - ❖ les actifs / passifs régulateurs :
 - en 2012 : - 280 k€

- en 2011 : - 3.925 k€ (- 3.969 k€ pour 2011 et 44 k€ pour 2009)

- De frais d'exploitation (78.410 k€ c/ 67.886 k€) en hausse de 10.524 k€ par rapport à l'exercice 2011. Ils sont constitués de coûts contrôlables qui s'élèvent à 18.715 k€ en augmentation de 1.220 k€ soit 7,0 % et de coûts non contrôlables d'un montant de 59.695 k€ en hausse de 9.304 k€.



Les coûts contrôlables comprennent les coûts de distribution et de gestion du réseau, les frais d'entretien de l'infrastructure ainsi que les coûts de l'activité de mesure et de comptage.

En ce qui concerne les coûts non contrôlables, citons les évolutions suivantes :

- l'utilisation du réseau de transport (redevance Elia) en hausse de 3.914 k€ (impact de la cotisation fédérale facturée par Elia et de la surcharge certificats verts ainsi qu'une hausse des tarifs ELIA);
- le coût des OSP (Obligation de Service Public) en hausse de 1.914 k€ ;

- la redevance de voirie en hausse de 71 k€ suite à l'indexation de celle-ci ;
- le coût de la compensation des pertes en légère hausse en 2012 de 172 k€ ;
- le solde de la réconciliation « Rest Term » en faveur de Sedilec pour 1.009 k€ ;
- la charge financière en hausse de 625 k€ (impact des emprunts contractés fin 2011 pour un montant de 611 k€).
- l'ajustement des provisions pour risques et charges : en 2012, une provision a été constituée dans le cadre d'un litige avec les douanes et accises pour les clients protégés régionaux pour un montant de 51 k€.

Le résultat de l'activité de fourniture s'élève à 117 k€ contre 202 k€ en 2011.

Le résultat 2012 s'élève à **9.119 k€** contre **11.432 k€** en 2011, soit une diminution de 2.313 k€.

Les mouvements sur les réserves disponibles de 796 k€ se décomposent en :

- un prélèvement de 1.040 k€ suite à l'extourne du solde du déficit 2007
- un prélèvement de 491 k€ pour l'activité fourniture
- une dotation de 10 % de la REMCI 2012 relative aux parts A de 688 k€

- une dotation de l'écart sur les coûts contrôlables 2012 favorable de 47 k€

Les dividendes 2012 aux associés s'élèvent à :

- Secteur Public : 6.650 k€ c/ 8.389 k€
- Electrabel : 1.978 k€ c/ 3.043 k€

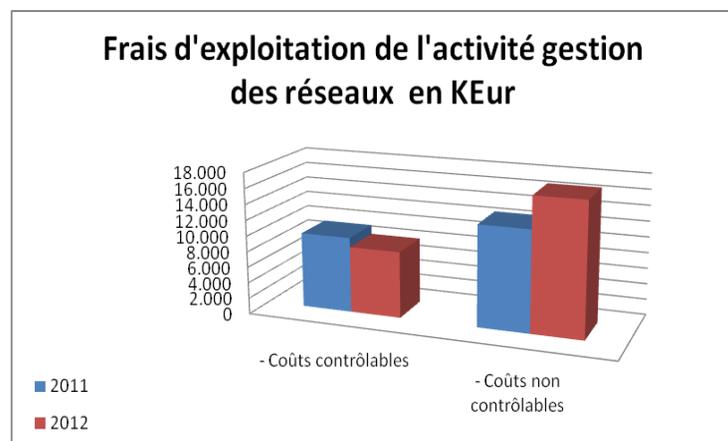
A cela s'ajoute, pour l'activité fourniture, un montant de 491 k€ à rétrocéder aux communes.

b) Gaz

Le résultat de l'activité « Gestion réseaux » (5.659 k€ c/ 5.977 k€) est constitué :

- De produits (30.982 k€ c/ 28.394 k€) tels que :
 - ◆ les redevances de transit facturées : elles s'élèvent à 31.057 k€ en 2012 contre 30.296 k€ en 2011 et comprennent la RTNR (redevance transit non relevée).
 - ◆ les actifs / passifs réglementaires :
 - en 2012 : - 75 k€
 - en 2011 : - 1.902 k€ (- 2.128 k€ pour 2011 et 226 k€ pour 2009)

- De frais d'exploitation (25.323 k€ c/ 22.418 k€) en hausse de 2.906 k€ par rapport à l'exercice 2011. Ils sont constitués de coûts contrôlables en diminution de 1.161 k€ soit - 12,1 % et de coûts non contrôlables en augmentation de 4.067 k€.



Les coûts contrôlables comprennent les coûts de distribution et de gestion du réseau, les frais d'entretien de l'infrastructure ainsi que les coûts de l'activité de mesure et de comptage.

En ce qui concerne les coûts non contrôlables, citons les évolutions suivantes :

- le solde de la réconciliation des exercices 2009 (définitif) et 2010 (provisoire) soit un montant de 433 k€ en faveur de SEDILEC ;
- le coût des OSP (Obligation de Service Public) en hausse de 517 k€ ;
- la redevance de voirie gaz en baisse de 246 k€ ;
- les amortissements et résultats sur désaffectations d'installations en hausse de 383 k€ ;
- la charge financière en augmentation de 270 k€ : augmentation des intérêts créditeurs sur le compte courant avec Ores.

3. EVOLUTIONS BILANTAIRES

Le bilan s'élève à 550.573 k€ contre 547.274 k€ au 31 décembre 2011.

ACTIF

En 2012, des dépenses relatives à des projets informatiques ont été activées sous les immobilisations incorporelles pour un montant de 211 k€. Elles seront amorties au taux de 20% et pour la première fois en 2012.

Les immobilisations corporelles augmentent de 11.263 k€ du fait des investissements de l'exercice de 29.941 k€, compensés par les amortissements de 14.336 k€, les désaffectations d'installations de 668 k€ ainsi que la dé-

Le résultat de l'activité de fourniture s'élève à 13 k€ contre 817 k€ en 2011 suite à la reprise, en 2011, du bénéfice reporté.

Le résultat 2012 s'élève à **5.524 k€** contre **7.429 k€** en 2011, soit une diminution de 1.905 k€.

Les mouvements sur les réserves disponibles de - 148 k€ se décomposent en :

- un prélèvement de 635 k€ suite à l'extourne du solde du déficit 2007
- une dotation de 10 % de la REMCI 2012 relative aux parts A de 474 k€
- une dotation de l'écart sur les coûts contrôlables 2012 favorable de 309 k€

Les dividendes 2012 aux associés s'élèvent à :

- Secteur Public : 4.114 k€ c/ 5.914 k€
- Electrabel : 1.410 k€ c/ 1.515 k€

saffection forfaitaire de la plus-value RAB de 3.674 k€.

En ce qui concerne la différence entre la RAB (Regulatory asset base) initiale et la valeur comptable des immobilisations corporelles, SEDILEC l'a, en raison de la nature spécifique de cette différence, comptabilisée dans une rubrique séparée des immobilisations corporelles et l'amortit à raison de 2% l'an, conformément à l'Arrêté Royal du 02 septembre 2008. Nous renvoyons le lecteur aux commentaires figurant dans les règles d'évaluation à la fin des comptes annuels.

Les immobilisations financières : SEDILEC détient 382 parts d'ORES et 1 part de LABORELEC.

Les stocks et commandes en cours d'exécution sont composés des travaux en cours pour compte des particuliers et des communes.

Les créances commerciales s'élèvent à 20.501 k€ en augmentation de 2.414 k€ par rapport à la situation au 31 décembre 2011. Ces créances commerciales se composent notamment des créances vis-à-vis des fournisseurs d'énergie dans le cadre de la facturation des redevances

de transit, ainsi que des créances envers la clientèle protégée et sous fournisseur X.

La rubrique autres créances comprend les dégâts aux réseaux (368 k€) et les autres créances (348 k€).

Les comptes de régularisation comprennent le solde des capitaux pensions restant à prendre en charge pour un montant de 17.802 k€, la redevance de voirie Gaz de 3.831 k€, les actifs réglementaires 2.231 k€, ainsi que la RTNR (Redevance de Transit Non Relevée), le stock de Certificats Verts et l'ENR (Energie Non Relevée).

PASSIF

Le capital souscrit s'élève au 31/12/2012 à 65.529 k€.

- Parts A : 14.338 k€
- Parts R : 51.191 k€

Il a augmenté de 6.740 k€ suite à la recapitalisation survenue fin 2012 pour financer les investissements de l'exercice.

La réévaluation des immobilisations corporelles s'élevant à 131.741 k€ représente la différence initiale entre la R.A.B. (Regulatory Asset Base – valeur du réseau) et la valeur comptable de ces mêmes immobilisations. Cette rubrique est en diminution de 3.674 k€ suite à la désaffectation forfaitaire de la plus-value.

Les réserves augmentent de 3.026 k€ suite :

- au transfert en réserves indisponibles de la désaffectation forfaitaire de la plus-value de réévaluation : + 3.674 k€

- au prélèvement de la réserve disponible « mise sur façade ou en souterrain du réseau » : - 491 k€
- à l'extourne du solde du déficit 2007 : - 1.676 k€
- à la dotation aux réserves disponibles de :
- 10 % de la REMCI 2012 relative aux parts A : + 1.163 k€
- l'écart sur les coûts contrôlables 2012 : + 356 k€

Les provisions pour risques et charges passent de 1.159 k€ à 1.300 k€ en 2012. Cette augmentation s'explique par une augmentation de 36 k€ de la provision pour litiges dits du passés (déplacements d'installations), d'une nouvelle dotation pour un litige relatif à la cotisation sur énergie de 108 k€ ainsi que d'une reprise sur la provision litiges divers de - 3 k€.

Les dettes à plus d'un an augmentent de 6.503 k€ à 282.747 k€. Elles représentent les emprunts contractés auprès des établissements de crédit. A noter qu'en 2012, la société ORES SCRL filiale des GRD mixtes a levé sur le marché des capitaux 539 millions d'euros sous la forme de :

- Placements privés : 189.750 k€
 - Emprunt obligataire : 350.000 k€
- La quote-part mise à disposition de

SEDILEC en 2012 par ORES SCRL s'élève à :

- Placements privés : 18.638 k€
- Emprunt obligataire : 4.300 k€

Les dettes à plus d'un an échéant dans l'année sont constituées par le capital des emprunts BELFIUS , ING , CBC & BNP Paribas (16.435 k€) à rembourser en 2013.

Les fournisseurs divers ainsi que les factures à recevoir constituent l'essentiel des dettes commerciales.

Les acomptes reçus sur commande (1.826 k€) comprennent les facturations intermédiaires adressées à la clientèle protégée et sous fournisseur X (OSP), et les acomptes de clients pour travaux à effectuer.

La TVA (545 k€) et le précompte mobilier sur les intérêts du compte courant ORES (169 k€) constituent l'essentiel des dettes fiscales.

La rubrique autres dettes (7.958 k€) comprend principalement le solde des dividendes bruts de l'exercice 2012 à payer aux associés après l'assemblée générale ordinaire (5.107 k€) et le solde du compte courant de la société exploitante ORES (1.607 k€).

Les comptes de régularisation du passif sont principalement constitués de la neutralisation des écarts entre charges et produits pour les redevances de voirie, les charges de pensions et la redevance Elia (2.117 k€).

4. REMARQUES COMPLEMENTAIRES

1. Données sur les événements importants survenus après la clôture de l'exercice.

« néant »

2. Indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société.

« néant »

3. Indications relatives aux activités en matière de recherche et de développement.

« néant »

4. Indications relatives à l'existence de successales de la société.

« néant »

5. Le bilan ne fait apparaître aucune perte reportée ou le compte de résultats ne fait pas apparaître pendant deux exercices successifs une perte de l'exercice.

6. Toutes les informations qui doivent y être insérées en vertu du présent code.

« néant »

7. L'utilisation des instruments financiers par la société.

SEDILEC dispose d'un compte courant auprès de la société exploitante en cas de besoin de fonds, tel qu'elle ne s'expose pas au risque de prix, au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de trésorerie.

D'autre part, SEDILEC conclut ses emprunts auprès de grands organismes financiers belges dans le respect des procédures de marché public de services.

8. Risques et incertitudes.

Depuis 2009, ORES est l'opérateur chargé de l'exploitation des réseaux de distribution d'électricité et de gaz naturel des gestionnaires de réseaux de distribution mixtes wallons (ci-après les GRD), à savoir Ideg, IEH, IGH, Interest, Interlux, Intermosane, Sedilec et Simogel. ORES et l'ensemble de ces GRD mixtes constituent un groupe économique cohérent, pour lequel une analyse consolidée des risques et incertitudes est réalisée annuellement.

1. Risques réglementaires et réglementaires

La transposition des directives européennes relatives au marché de l'énergie dans les lois et décrets belges détermine le cadre légal applicable à la distribution d'énergie en Wallonie. Les directives adoptées le 13 juillet 2009 au niveau européen ('Troisième Paquet Énergie') ont été transposées en droit belge le 8 janvier 2012 et la loi les concernant a été publiée au Moniteur belge le 11 janvier 2012. Cette transposition a un impact réglementaire sur l'organisation et le fonctionnement du marché de l'énergie : les arrêtés royaux tarifaires du 2 septembre 2008 sont abrogés et le régulateur fédéral est désormais seul compétent pour arrêter la méthodologie tarifaire applicable à la distribution d'énergie. Toutefois, la décision de régionaliser la compétence tarifaire relative aux réseaux de distribution, telle qu'elle ré-

sulte de l'accord institutionnel pour la sixième réforme de l'Etat, impliquera la fixation de la méthodologie tarifaire par le régulateur régional dès le transfert de la compétence. Ce transfert de compétence permettra de diminuer en partie les risques et incertitudes découlant du fait que les activités des GRD sont soumises à une réglementation à différents niveaux (européen, fédéral et régional). Dans l'attente de ce transfert, le régulateur fédéral a décidé de prolonger les tarifs approuvés pour l'exercice 2012 en 2013 et 2014. En ce qui concerne l'affectation des soldes réglementaires 2009 ainsi que la hauteur et l'affectation des soldes réglementaires 2010 et 2011, aucune décision n'a encore été prise à ce jour. Des litiges en cours pourraient affecter les tarifs appliqués pour la période réglementaire actuelle, qu'ils portent sur les tarifs des GRD ou sur ceux du GRT en électricité (qui sont incorporés dans le tarif de distribution). Bien que le groupe économique tente de mener une politique d'anticipation, le cadre réglementaire dans lequel évoluent les GRD, en ce compris la supervision par le régulateur, la fixation de la méthodologie tarifaire et des tarifs ou encore le mécanisme de régulation incitatif, reste incertain et sera indubitablement soumis à évolution au cours des prochaines années.

Le Gouvernement wallon a adopté en 2009 sa Déclaration de politique régionale 2009-2014 intitulée « Une énergie partagée pour une société durable, humaine et solidaire ». Un chapitre est consacré à l'Énergie, avec pour objectif de « consommer moins et de développer les énergies renouvelables dans un marché transparent et accessible à tous ». La mise en œuvre de certains aspects de cette déclaration et la transposition des directives du Troisième Paquet Énergie en droit wallon amèneront des modifications de la législation régionale applicables au marché de l'énergie.

Le Conseil d'Etat a exonéré les GRD de la plupart des contraintes reprises dans l'arrêté royal du 2 juin 2008 concernant les prescriptions minimales de sécurité de certaines anciennes installations électriques sur les lieux de travail. Toutefois, un nouvel arrêté royal, adopté le 4 décembre 2012, leur impose des contraintes renforcées par rapport à celles précédemment prévues, avec les mêmes conséquences financières importantes endéans les prochaines années. Un recours en annulation et suspension au Conseil d'État a été introduit contre cet arrêté royal par Synergrid, la fédération des gestionnaires de réseaux d'électricité et de gaz naturel et quelques GRD.

Les risques et incertitudes réglementaires et réglementaires ainsi présentés peuvent avoir des conséquences négatives sur les activités, la situation financière et les résultats d'Ores et des GRD.

2. Risques opérationnels

Risques d'exploitation

L'entrée en vigueur du décret relatif à l'information, la coordination et l'organisation des chantiers sous, sur ou au-dessus des voies ou cours d'eau, voté par le Parlement wallon le 30 avril 2009, était prévue pour le 1er janvier 2011. Un nouveau texte et ses arrêtés sont attendus d'ici fin 2013. Compte tenu des conséquences potentielles de ce décret sur la planification et la coordination des travaux réalisés par ORES (et les autres impétrants), ainsi que sur la cartographie, il était essentiel de mener une action coordonnée. Cette action a conduit à l'élaboration de la « Charte wallonne des impétrants pour la sécurité et la coordination des chantiers en domaine public » qui a été signée début mars 2011.

L'arrêté du Gouvernement wallon relatif aux obligations de service public du 30 mars 2006 prévoit que, en concertation avec la CWaPE et

les fournisseurs, les gestionnaires de réseaux de distribution sont responsables de la conception, de la mise en œuvre et de l'exploitation d'un système commun de rechargement de compteurs à budget (CàB) valable sur l'ensemble du territoire. Ce système doit permettre, au minimum pendant les heures ouvrables, le rechargement du CàB dans chaque commune à compter du 1er janvier 2007. Il a été mis en place et est géré par ORES sur le territoire des GRD mixtes wallons : outre dans les bureaux d'accueil ORES et certains CPAS, les clients peuvent aussi recharger la carte de leur CàB dans les cabines téléphoniques publiques. Belgacom ayant averti ORES que le système actuel ne pourrait plus être supporté après 2013, ORES – en collaboration avec tous les opérateurs wallons et flamands – a initié en 2010 un projet pour pourvoir à son remplacement.

Risques technologiques

L'augmentation du nombre d'installations de productions décentralisées d'électricité, ainsi que les objectifs ambitieux imposés par le Conseil Européen de mars 2007, sont source de réflexions et d'incertitudes sur les spécificités auxquelles devront répondre les réseaux de distribution de demain. Pour familiariser les exploitants à ces conditions d'exploitation nouvelles, ORES a entrepris le développement d'un outil informatique de simulation lui permettant de reproduire la conduite du réseau moyenne tension dans différentes configurations de production et de consommation. Par ailleurs, le caractère aléatoire de la production d'électricité au départ de certaines sources d'énergie renouvelables (photovoltaïque, éolien), augmente l'incertitude quant à l'utilisation des réseaux et peut impliquer un renforcement des réseaux.

S'il est une certitude dans les défis technologiques auxquels les GRD sont confrontés, c'est bien celle de l'intelligence à intégrer dans les

réseaux, compte tenu de l'explosion du nombre d'informations à véhiculer, avec en perspective la redéfinition technique des réseaux. Smart meters, smart grids, participation active du client tantôt consommateur, tantôt producteur, sont des sujets d'actualité qu'ORES et les GRD analysent aujourd'hui. Le concept de flexibilité de l'accès au réseau est souvent évoqué par les différents acteurs du marché de l'énergie sans qu'aucune disposition légale ne désigne la partie qui doit supporter la charge d'une éventuelle indemnisation pour suspension d'accès. ORES participe activement aux travaux d'Atrias sur l'évolution de modèle de marché mais aussi au niveau technique via des projets-pilotes tel GREDOR.

L'incertitude actuelle quant aux standards imposés par les autorités pour le déploiement généralisé des compteurs intelligents justifie d'autant plus les expériences-pilotes qu'ORES réalise depuis la fin 2010 à Marche-en-Famenne et à Nivelles. Ces projets portent sur l'installation de 1.250 compteurs électriques et 250 compteurs gaz dits intelligents. Ils permettront de confirmer les hypothèses arrêtées dans un business plan, de mesurer la qualité de différents réseaux de communication (courants porteurs, GPRS,...) et d'identifier les adaptations à réaliser au niveau des raccordements individuels.

Pour faire face au risque nouveau du « hacking » du réseau de communication, des études de protection des données se poursuivent.

Risque de Black-Out

De plus en plus de médias se font l'écho de possibilité de Black Out électrique au niveau européen dans les années futures. ORES est consciente de cet accroissement de risque et a mis en place un projet piloté par un responsable opérationnel d'une région d'exploitation. Il vise à mettre en place ce qui

est nécessaire dans tous les domaines potentiellement impactés par un Black Out (réseau radio de l'entreprise, réserve de carburant, contacts avec les agents, communication avec le centre de crise régional et les autorités,...). La première phase, dont l'objectif est de déterminer ce qui est prioritaire, a pu être mis en place dans le court terme. Deux autres phases sont prévues et la finalisation totale du projet est programmée pour fin 2014.

Risque de pénurie

A côté du risque de Black-Out qui concerne un événement soudain, le risque de pénurie est lié à des événements prévisibles découlant d'un déséquilibre entre l'offre et la demande. Une pénurie se caractérise par des réseaux sains et donc un temps de rétablissement plus court que dans le cas d'un Black-Out.

Pour l'hiver 2012-2013, le risque de pénurie est à un niveau jamais atteint. Cela s'explique par la conjonction de plusieurs événements probables. La fermeture temporaire des centrales nucléaires de Doel 3 et Tihange 2 a réduit fortement la capacité de production en Belgique. Notre royaume est donc structurellement dépendant des importations de nos voisins, Pays-Bas et France en tête.

Une forte vague de froid, du même type que celle connue en 2011-2012, aurait deux conséquences fâcheuses. La première est d'augmenter significativement nos besoins en électricité, la seconde d'augmenter les besoins propres de nos voisins et d'ainsi diminuer leur capacité d'exportation.

Si ces deux faits se combinent avec peu de vent, et donc une production éolienne réduite voire absente, il ne serait plus possible de répondre à la demande. Heureusement, ces conditions peuvent être évaluées environ une

semaine à l'avance, ce qui nous permet de nous y préparer.

Le législateur a prévu dans le règlement technique du réseau de transport (complété par un arrêté ministériel de 2005) des dispositions en vue d'éviter qu'une éventuelle pénurie conduise à un incident majeur du type black out. Ces dispositions sont progressives et font d'abord appel aux réserves et à des contrats interruptibles qu'ELIA a conclu avec certains de ces clients importants. Si ces mesures ne suffisent pas, le ministre fédéral en charge de l'énergie peut décider de mesures de sensibilisation afin de diminuer la consommation des citoyens et des industries voir même d'interdire l'usage de l'électricité à certaines fins. Si ces mesures sont encore insuffisantes, le ministre peut décider d'interrompre l'alimentation électrique de certaines zones. C'est ce que l'on nomme le délestage.

Depuis la fin de l'été 2012, ORES a étroitement collaboré avec ELIA et Synergrid aux travaux visant à mettre à jour les plans de délestage possible, ceci afin d'informer le plus correctement possible les Autorités.

Modèle de marché

Le modèle de marché belge est en évolution. Le GRT, le GRD, le responsable d'équilibre, le producteur et le fournisseur avaient des rôles traditionnellement bien délimités. Différents développements ces dernières années mènent à une réflexion sur l'évolution de ce modèle de marché classique. D'abord, la production décentralisée modifie le rôle du consommateur qui est devenu prosumer, introduit un rôle d'agrégateur dans le marché qui agrège les différentes petites productions et modifie les relations entre le GRD et le GRT qui est res-

pensable de la gestion de l'équilibre au niveau belge sans connaître toutes les productions décentralisées au niveau du GRD. La nécessité de pouvoir gérer la flexibilité de la production décentralisée et de la consommation doit également être intégrée dans le modèle de marché. Par ailleurs l'introduction de réseaux privés, réseaux fermés et lignes directes demande un repositionnement du rôle du GRD.

Risques environnementaux

La mise en œuvre du décret du 5 décembre 2008 relatif à la gestion des sols pourrait justifier certaines dépenses liées à l'assainissement de certains sites pollués. Dans ce contexte, ORES prend les mesures appropriées en matière de prévention des pollutions de sol et d'information quant à l'existence d'une pollution.

Risques de litiges juridiques

Le risque de litiges juridiques est inhérent aux activités d'ORES et des GRD. Le cas échéant, des provisions adéquates ont été ou seront réalisées pour couvrir ce risque.

Risques IT

L'altération ou la perte des bases de données, une défaillance du processus de rechargement des compteurs à budget ou des systèmes informatiques pourrait entraver le service à la clientèle et gêner la bonne marche de la société avec des conséquences négatives sur la situation financière et les résultats des GRD et d'ORES.

Risques informatiques

Étant donné les développements informatiques croissants sur Internet, ORES s'expose de plus en plus aux risques liés à l'Internet: propagation de virus, piratage informatique. Ces risques pourraient avoir une conséquence négative sur les activités voire la situation financière de la société.

Risques de projets informatiques

La mise en place progressive de nouvelles applications (conformément au plan stratégique informatique 2012-2017) et le remplacement d'applications informatiques vieillissantes expose ORES à de nouveaux risques informatiques liés à l'indisponibilité temporaire de certains systèmes en cours de migration. Elle présente également de nécessaires adaptations organisationnelles et nécessite le changement de certains processus pouvant mener à d'éventuelles charges supplémentaires sur l'organisation se traduisant par des retards dans le traitement de certains processus.

Risques RH

Attirer des profils qualifiés répondant aux besoins d'ORES et garder les talents dans l'entreprise sont indiscutablement deux challenges des prochaines années. La difficulté de recruter des profils techniques a amené ORES à implémenter un plan d'action (partenariats, alternance, étudiants stagiaires,...) visant à renforcer sa visibilité et sa notoriété sur le marché de l'emploi. Par ailleurs, le maintien et le développement continu des compétences constituent pour ORES des éléments essentiels de sa politique RH offrant ainsi à ses travailleurs un cadre de développement et des perspectives d'évolution tout au long de leur carrière. Ces opportunités, alliées à une culture et des valeurs fortes, devraient éviter la fuite des compétences vers d'autres entreprises

Risques en matière de Sécurité et Bien-être

L'importance du nombre d'engagements des dernières années requiert l'adoption et le suivi rigoureux d'un plan de formation des nouveaux engagés, y compris au travers d'un sys-

tème de parrainage permettant aux jeunes de découvrir la réalité du terrain en compagnie de collègues plus anciens. Pour qu'ils se familiarisent avec les différents matériels utilisés, des configurations-types ont été installées dans les centres d'exploitation et les centres de formation; les nouveaux engagés peuvent y visualiser et manœuvrer les équipements hors tension. C'est dans ce cadre qu'une Brigade de formation a été mise en place à Aye afin de faire former, par des moniteurs de référence et pendant plusieurs mois, un groupe de quelques agents aux gestes techniques et aux réflexes de sécurité, principalement par des mises en situation réelle.

Quelle que soit l'activité dans l'entreprise, ORES considère qu'il est crucial que son personnel ait en permanence à l'esprit les impératifs de prévention et le respect des prescriptions en matière de santé et de sécurité afin de limiter les risques d'accident et d'incident sur le lieu de travail. Dans ce cadre, l'entreprise met en œuvre un plan d'action revu annuellement.

Risques liés aux mécanismes de contrôle interne

Les processus internes ont une influence sur les résultats de l'entreprise et doivent être contrôlés. En complément aux activités de contrôle interne déjà implémentées, ORES a poursuivi en 2012 le renforcement de quatre axes: définition des responsabilités opérationnelles, définition transversale des tâches, définitions des métiers et responsabilités, mitigation des risques identifiés.

Les risques et incertitudes opérationnels ainsi présentés peuvent avoir des conséquences négatives sur les activités, la situation financière et les résultats d'Ores et des GRD.

3. Risques financiers

La politique de diversification des moyens de financement nécessaires à la réalisation des investissements d'ORES et des GRD s'est poursuivie en 2012. Ainsi, pour couvrir leurs besoins financiers, un appel direct aux marchés financiers a ainsi été réalisé, avec succès, par l'émission d'un premier emprunt obligataire.

Risques de crédit

Un programme de billets de trésorerie a été instauré début 2011 par ORES avec garantie des GRD pour un montant de 250 M€ et une durée de 10 ans. Outre des billets de trésorerie d'une durée de moins d'un an, ce programme permet d'émettre, depuis 2012, du papier commercial d'une durée de cinq à huit ans.

En 2012, ORES a émis un emprunt obligataire dans le cadre de l'instauration du fonds de garantie apporté par les GRD en faveur d'ORES. Les montants obtenus via l'emprunt obligataire et l'émission de placements privés ont permis de couvrir les besoins de financement d'ORES et des GRD pour les années 2012 ET 2013. Deux lignes de crédit court terme, non utilisées à ce jour, ont été souscrites par ORES pour un montant global de 100 M€ et sont disponibles jusque fin 2014.

Risques de taux d'intérêt

Une modification des taux d'intérêt a un impact sur la hauteur des charges financières. Pour réduire ce risque au minimum, ORES et les GRD appliquent une politique de financement qui cherche à atteindre un équilibre optimal entre taux d'intérêt fixes et variables. En outre, des instruments financiers de couverture sont utilisés pour couvrir les évolutions incertaines. La politique de financement tient compte de la différence de durée de vie des emprunts et de durée de vie des actifs. Ces trois points (taux d'intérêt, durée

des emprunts et utilisation des produits dérivés de couverture) ont fait l'objet de décisions dans les organes compétents des GRD et d'ORES qui ont permis de fixer une politique financière nécessaire à la gestion active de la dette.

Instruments dérivés

En vue de maîtriser le risque de taux, ORES et les GRD utilisent des instruments financiers dérivés tels que des swaps de taux d'intérêt (taux court terme vers taux long terme), ainsi que des CAP de taux d'intérêt. Par l'intermédiaire d'ORES, la gestion de la dette et les données du marché sont suivies attentivement. Aucun instrument dérivé n'est utilisé à des fins de spéculation.

Risque fiscal

Les GRD, en tant qu'intercommunales, sont soumis sur la base de l'article 180 du Code d'Impôts sur les revenus (CIR), à l'impôt des personnes morales et non, comme c'est le cas pour ORES, à l'impôt des sociétés. Le régime de l'impôt des personnes morales, tel que décrit aux articles 220 et suivants du CIR, est un régime plus favorable que celui de l'impôt des sociétés. Bien que les GRD bénéficient de ce fait d'un régime d'exception, l'évolution de la réglementation fiscale ou de la jurisprudence en matière d'application des règles fiscales peut avoir des conséquences négatives sur leurs activités, leur situation financière et leurs résultats, étant toutefois entendu que toute charge fiscale est actuellement intégrée dans les tarifs.

Risques de patrimoine et de liquidité

Pour la facturation des redevances d'utilisation des réseaux des GRD, il existe une faculté de demander une garantie bancaire aux contreparties qui ne présentent pas les critères suffisants de solvabilité. Pour les travaux réalisés, ORES et les GRD ont poursuivi et renforcé les actions spécifiques de recouvre-

ment des créances échues par l'attribution, en juin 2011, de marchés publics à des sociétés de recouvrement.

ORES dispose d'une capacité de financement court terme, par l'intermédiaire du programme de billets de trésorerie et des lignes de crédit évoquées précédemment, on peut considérer que le risque de liquidité d'ORES et des GRD est quasi nul.

La gestion de la trésorerie de tous les GRD mixtes wallons est opérée par ORES. Cette mutualisation permet de limiter les risques de marché, de structure de patrimoine et de li-

quidité. De plus, les organes de gestion d'ORES ont décidé de restreindre les placements à des produits sans risque, de type produits de trésorerie, comptes à terme, etc.

Les GRD opèrent dans un secteur régulé ; tous les coûts liés à la politique de financement sont couverts par l'enveloppe réglementaire.

Les risques et incertitudes financiers ainsi présentés peuvent avoir des conséquences négatives sur les activités, la situation financière et les résultats d'Ores et des GRD.

VII. COMPTES ANNUELS

N° BE 0222.548.583

C 2.1

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISÉS		20/28	500.755.643	489.323.643
Frais d'établissement	5.1	20		
Immobilisations incorporelles	5.2	21	168.626	
Immobilisations corporelles	5.3	22/27	499.114.014	487.850.640
Terrains et constructions		22	11.035.856	10.831.961
Installations, machines et outillage		23	483.615.166	472.604.152
Mobilier et matériel roulant		24	4.462.991	4.414.526
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	5.4/5.5.1	28	1.473.003	1.473.003
Entreprises liées	5.14	280/1		
Participations		280		
Créances		281		
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	5.14	282/3	1.463.115	1.463.115
Participations		282	1.463.115	1.463.115
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	9.888	9.888
Actions et parts		284	288	288
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	9.600	9.600
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	49.817.837	57.949.860
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	1.907.208	2.112.024
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37	1.907.208	2.112.024
Créances à un an au plus		40/41	21.217.006	25.779.056
Créances commerciales		40	20.501.310	18.087.808
Autres créances		41	715.696	7.691.248
Placements de trésorerie	5.5.1/5.6	50/53		
Actions propres		50		
Autres placements		51/53		
Valeurs disponibles		54/58		
Comptes de régularisation	5.6	490/1	26.693.623	30.058.780
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	550.573.479	547.273.503

N° BE 0222.548.583

C 6

Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	
Coût net pour l'entreprise	5803		5813	
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour l'entreprise	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'entreprise	5843		5853	

N° BE 0222.548.583

C 2.2

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	<u>231.319.443</u>	<u>225.227.342</u>
Capital	5.7	10	65.528.847	58.788.778
Capital souscrit		100	65.528.847	58.788.778
Capital non appelé		101		
Primes d'émission		11		
Plus-values de réévaluation		12	131.740.681	135.414.396
Réserves		13	34.049.915	31.024.168
Réserve légale		130	4.760	4.760
Réserves indisponibles		131	26.511.309	22.837.593
Pour actions propres		1310		
Autres		1311	26.511.309	22.837.593
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133	7.533.847	8.181.816
Bénéfice (Perte) reporté(e)		14	(+)/(-)	
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	<u>1.300.404</u>	<u>1.158.930</u>
Provisions pour risques et charges		160/5	1.300.404	1.158.930
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Autres risques et charges	5.8	163/5	1.300.404	1.158.930
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	<u>317.953.632</u>	<u>320.887.230</u>
Dettes à plus d'un an	5.9	17	282.747.319	276.244.240
Dettes financières		170/4	282.747.319	276.244.240
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	259.809.319	276.244.240
Autres emprunts		174	22.938.000	
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus		42/48	32.070.244	39.595.381
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	5.9	42	16.434.921	16.452.496
Dettes financières		43		3.925.440
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		3.925.440
Dettes commerciales		44	5.118.650	4.440.137
Fournisseurs		440/4	5.118.650	4.440.137
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46	1.825.711	920.159
Dettes fiscales, salariales et sociales	5.9	45	733.403	634.486
Impôts		450/3	732.944	634.119
Rémunérations et charges sociales		454/9	459	367
Autres dettes		47/48	7.957.559	13.222.663
Comptes de régularisation	5.9	492/3	3.136.069	5.047.609
TOTAL DU PASSIF		10/49	<u>550.573.479</u>	<u>547.273.503</u>

N° BE 0222.548.583

C 3

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/74	125.713.545	132.416.578
Chiffre d'affaires	5.10	70	121.527.872	120.215.696
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71	-204.816	696.672
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	5.10	74	4.390.489	11.504.210
Coût des ventes et des prestations		60/64	101.453.054	104.370.658
Approvisionnements et marchandises		60	1.079.009	862.618
Achats		600/8	1.079.009	862.618
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	81.520.498	84.641.085
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	5.10	62	147.535	143.150
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	18.051.725	17.486.501
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4	-499.569	151.280
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	5.10	635/7	141.474	-34.596
Autres charges d'exploitation	5.10	640/8	1.012.381	1.120.620
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	24.260.491	28.045.920
Produits financiers		75	39.498	191.037
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751	35.086	183.312
Autres produits financiers	5.11	752/9	4.412	7.725
Charges financières	5.11	65	10.087.296	9.388.262
Charges des dettes		650	10.071.830	9.374.479
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	15.465	13.783
Bénéfice (Perte) courant(e) avant impôts (+)/(-)		9902	14.212.693	18.848.695
Produits exceptionnels		76		
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles		760		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		761		
Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels		762		
Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés		763		
Autres produits exceptionnels	5.11	764/9		
Charges exceptionnelles		66		
Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		660		
Réductions de valeur sur immobilisations financières		661		
Provisions pour risques et charges exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)		662		
Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés		663		
Autres charges exceptionnelles	5.11	664/8		
Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		669		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	14.212.693	18.848.695
Prélèvements sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)	5.12	67/77	217.881	390.324
Impôts		670/3	217.881	390.324

N°	BE 0222.548.583			C 3	
		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
	Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		77		
	Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	13.994.812	18.458.371
	Prélèvements sur les réserves immunisées		789		
	Transfert aux réserves immunisées		689		
	Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	13.994.812	18.458.371

N° BE 0222.548.583

C 4

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(–) 9906	13.994.812	19.258.371
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(–) 9905	13.994.812	18.458.371
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(–) 14P		800.000
Prélèvements sur les capitaux propres	791/2	1.675.711	
sur le capital et les primes d'émission	791		
sur les réserves	792	1.675.711	
Affectations aux capitaux propres	691/2	1.027.742	397.597
au capital et aux primes d'émission	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921	1.027.742	397.597
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(–) 14		
Intervention d'associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/6	14.642.781	18.860.774
Rémunération du capital	694	14.151.902	18.860.774
Administrateurs ou gérants	695		
Autres allocataires	696	490.879	

N° BE 0222.548.583

C 5.2.1

ANNEXE
ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8021	210.782	
Cessions et désaffectations	8031		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8041		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051	210.782	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
	8121P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actés	8071	42.156	
Repris	8081		
Acquis de tiers	8091		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8101		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8111		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121	42.156	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	210	168.626	

N° BE 0222.548.583

C 5.3.1

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	XXXXXXXXXX	13.991.628
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	469.755	
Cessions et désaffectations	8171		
Transferts d'une rubrique à une autre	8181		
	(+)/(-)		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	14.461.383	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	XXXXXXXXXX	425.263
Mutations de l'exercice			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre	8241		
	(+)/(-)		
Plus-values au terme de l'exercice	8251	425.263	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	XXXXXXXXXX	3.584.930
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	265.860	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301		
Transférés d'une rubrique à une autre	8311		
	(+)/(-)		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	3.850.790	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	22	11.035.856	

N° BE 0222.548.583

C 5.3.2

	Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	XXXXXXXXXX	535.966.778
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	28.215.047	
Cessions et désaffectations	8172	6.146.084	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8182		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	558.035.741	
Plus-values au terme de l'exercice	8252P	XXXXXXXXXX	183.215.423
Mutations de l'exercice			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8242		
Plus-values au terme de l'exercice	8252	183.215.423	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	XXXXXXXXXX	246.578.049
Mutations de l'exercice			
Actés	8272	16.545.873	
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302	5.487.924	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8312		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	257.635.998	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	23	483.615.166	

N° BE 0222.548.583

C 5.3.3

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	XXXXXXXXXX	16.941.036
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	1.256.195	
Cessions et désaffectations	8173	231.896	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8183		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	17.965.335	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	XXXXXXXXXX	45.105
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8243		
Plus-values au terme de l'exercice	8253	45.105	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	XXXXXXXXXX	12.571.614
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	1.197.836	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	222.001	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	13.547.449	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	24	4.462.991	

N° BE 0222.548.583

C 5.4.2

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392P	XXXXXXXXXX	1.463.115
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8362		
Cessions et retraits	8372		
Transferts d'une rubrique à une autre	8382		
	(+)/(-)		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392	1.463.115	
Plus-values au terme de l'exercice	8452P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8412		
Acquises de tiers	8422		
Annulées	8432		
Transférées d'une rubrique à une autre	8442		
	(+)/(-)		
Plus-values au terme de l'exercice	8452		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8472		
Reprises	8482		
Acquises de tiers	8492		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8502		
Transférées d'une rubrique à une autre	8512		
	(+)/(-)		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-)		
8542			
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	282	1.463.115	
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	283P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Additions	8582		
Remboursements	8592		
Réductions de valeur actées	8602		
Réductions de valeur reprises	8612		
Différences de change	8622		
	(+)/(-)		
Autres	8632		
	(+)/(-)		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	283		
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8652		

N° BE 0222.548.583

C 5.4.3

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	XXXXXXXXXX	288
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363		
Cessions et retraits	8373		
Transferts d'une rubrique à une autre	8383		
	(+)/(-)		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393	288	
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre	8443		
	(+)/(-)		
Plus-values au terme de l'exercice	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8473		
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre	8513		
	(+)/(-)		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
	(+)/(-)		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	284	288	
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	XXXXXXXXXX	9.600
Mutations de l'exercice			
Additions	8583		
Remboursements	8593		
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change	8623		
Autres	8633		
	(+)/(-)		
	(+)/(-)		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8	9.600	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653		

N° BE 0222.548.583

C 5.6

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF**PLACEMENTS DE TRÉSORERIE - AUTRES PLACEMENTS****Actions et parts**Valeur comptable augmentée du montant non appelé
Montant non appelé**Titres à revenu fixe**

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de créditAvec une durée résiduelle ou de préavis
d'un mois au plus
de plus d'un mois à un an au plus
de plus d'un an**Autres placements de trésorerie non repris ci-avant**

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
52		
8684		
53		
8686		
8687		
8688		
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION**Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important**Capitaux pensions
Déficit d'exploitation
Redevance de voirie gaz
remplacement structure TL

Exercice
17.801.581
2.231.046
3.830.747
1.330.621

N° BE 0222.548.583

C 5.7

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT**ETAT DU CAPITAL****Capital social**Capital souscrit au terme de l'exercice
Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXX	58.788.778
100	65.528.847	

Modifications au cours de l'exercice
Augmentation

Codes	Montants	Nombre d'actions
	6.740.070	126.263
Représentation du capital		
Catégories d'actions		
Parts Ae1 (pouvoirs publics associés)	4.647.862	2.053.635
Parts Ae2 (société associée)	1.549.275	684.545
Parts Ag1 (pouvoirs publics associés)	6.105.430	890.191
Parts Ag2 (société associée)	2.035.181	296.731
Parts R	51.191.100	511.911
Actions nominatives	8702 XXXXXXXXXXXX	
Actions au porteur et/ou dématérialisées	8703 XXXXXXXXXXXX	

Capital non libéréCapital non appelé
Capital appelé, non versé
Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé non versé
101		XXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXX	

Actions propresDétenues par la société elle-même
Montant du capital détenu
Nombre d'actions correspondantes
Détenues par ses filiales
Montant du capital détenu
Nombre d'actions correspondantes

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
Engagement d'émission d'actions	
Suite à l'exercice de droits de conversion	
Montant des emprunts convertibles en cours	8740
Montant du capital à souscrire	8741
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8742
Suite à l'exercice de droits de souscription	
Nombre de droits de souscription en circulation	8745
Montant du capital à souscrire	8746
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8747
Capital autorisé non souscrit	8751

Parts non représentatives du capitalRépartition
Nombre de parts
Nombre de voix qui y sont attachées
Ventilation par actionnaire
Nombre de parts détenues par la société elle-même
Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES, TELLE QU'ELLE RÉSULTE DES DÉCLARATIONS REÇUES PAR L'ENTREPRISE

N°	BE 0222.548.583	C 5.8
----	-----------------	-------

PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

VENTILATION DE LA RUBRIQUE 163/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT

Déplacements d'installations - recours Région Wallonne

Exercice
1.113.930

N° BE 0222.548.583

C 5.9

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF**VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE****Dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	16.434.921
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	16.434.921
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes reçus sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année42 **16.434.921****Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir**

Dettes financières	8802	63.979.153
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	63.979.153
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes reçus sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir8912 **63.979.153****Dettes ayant plus de 5 ans à courir**

Dettes financières	8803	218.768.167
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	195.830.167
Autres emprunts	8853	22.938.000
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes reçus sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir8913 **218.768.167****DETTES GARANTIES****Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes reçus sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

9061

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	

N°	BE 0222.548.583	C 5.9																												
	Emprunts obligataires non subordonnés Dettes de location-financement et assimilées Etablissements de crédit Autres emprunts Dettes commerciales Fournisseurs Effets à payer Acomptes reçus sur commandes Dettes fiscales, salariales et sociales Impôts Rémunérations et charges sociales Autres dettes Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Codes</th> <th>Exercice</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>8942</td><td></td></tr> <tr><td>8952</td><td></td></tr> <tr><td>8962</td><td></td></tr> <tr><td>8972</td><td></td></tr> <tr><td>8982</td><td></td></tr> <tr><td>8992</td><td></td></tr> <tr><td>9002</td><td></td></tr> <tr><td>9012</td><td></td></tr> <tr><td>9022</td><td></td></tr> <tr><td>9032</td><td></td></tr> <tr><td>9042</td><td></td></tr> <tr><td>9052</td><td></td></tr> <tr><td>9062</td><td></td></tr> </tbody> </table>	Codes	Exercice	8942		8952		8962		8972		8982		8992		9002		9012		9022		9032		9042		9052		9062	
Codes	Exercice																													
8942																														
8952																														
8962																														
8972																														
8982																														
8992																														
9002																														
9012																														
9022																														
9032																														
9042																														
9052																														
9062																														
	DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES Impôts Dettes fiscales échues Dettes fiscales non échues Dettes fiscales estimées Rémunérations et charges sociales Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale Autres dettes salariales et sociales	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Codes</th> <th>Exercice</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>9072</td><td></td></tr> <tr><td>9073</td><td>731.063</td></tr> <tr><td>450</td><td>1.881</td></tr> <tr><td>9076</td><td>459</td></tr> <tr><td>9077</td><td></td></tr> </tbody> </table>	Codes	Exercice	9072		9073	731.063	450	1.881	9076	459	9077																	
Codes	Exercice																													
9072																														
9073	731.063																													
450	1.881																													
9076	459																													
9077																														
	COMPTES DE RÉGULARISATION Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important Redevance de transit non relevées Ecart Elia, pensions, voirie	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Exercice</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>798.752</td> </tr> <tr> <td>2.117.008</td> </tr> </tbody> </table>	Exercice	798.752	2.117.008																									
Exercice																														
798.752																														
2.117.008																														

N° BE 0222.548.583

C 5.10

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires net			
Ventilation par catégorie d'activité			
ELECTRICITE		86.615.755	80.148.893
GAZ		30.982.165	28.394.324
Ventilation par marché géographique			
Autres produits d'exploitation			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740		
CHARGES D'EXPLOITATION			
Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Nombre total à la date de clôture	9086	1	1
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	1	1
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	2.829	2.929
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620	114.205	110.686
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	31.544	31.307
Primes patronales pour assurances extralégales	622		
Autres frais de personnel	623	1.786	1.157
Pensions de retraite et de survie	624		
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-) 635		
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110		
Reprises	9111		
Sur créances commerciales			
Actées	9112	391.272	637.196
Reprises	9113	890.841	485.916
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115	143.974	13.931
Utilisations et reprises	9116	2.500	48.526
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640		
Autres	641/8	1.012.381	1.120.620
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise			
Nombre total à la date de clôture	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097		
Nombre d'heures effectivement prestées	9098		
Frais pour l'entreprise	617		

N° BE 0222.548.583

C 5.11

RÉSULTATS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS**RÉSULTATS FINANCIERS****Autres produits financiers**

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital
Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Produits des actifs circulants
Produits financiers divers**Amortissement des frais d'émission d'emprunts et des primes de remboursement****Intérêts intercalaires portés à l'actif****Réductions de valeur sur actifs circulants**Actées
Reprises**Autres charges financières**

Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances

Provisions à caractère financierDotations
Utilisations et reprises**Ventilation des autres charges financières**Charges des dettes
Autres charges financières

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125		
9126		
	39.498	157.904
		33.132
6501		
6503		
6510		
6511		
653		
6560		
6561		
	10.071.830	9.336.730
	15.465	13.783

RÉSULTATS EXCEPTIONNELS

Ventilation des autres produits exceptionnels

Ventilation des autres charges exceptionnelles

Exercice

N° BE 0222.548.583

C 5.12

IMPÔTS ET TAXES**IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT****Impôts sur le résultat de l'exercice**

Impôts et précomptes dus ou versés
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Codes	Exercice
9134	217.881
9135	216.000
9136	
9137	1.881
9138	
9139	
9140	

Incidence des résultats exceptionnels sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice**Sources de latences fiscales**

Latences actives
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
Autres latences actives

Latences passives
Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS**Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A l'entreprise (déductibles)
Par l'entreprise

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel
Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	27.364.819	23.198.877
9146	40.517.246	38.229.823
9147	65.602	65.131
9148	1.611.806	4.510.907

N° BE 0222.548.583

C 5.13

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise	9150	
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise	9151	
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise	9153	
GARANTIES RÉELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	9161	
Montant de l'inscription	9171	
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9181	
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9191	
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9201	
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	9162	
Montant de l'inscription	9172	
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9182	
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9192	
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9202	
BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ENTREPRISE, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS		
MARCHÉ À TERME		
Marchandises achetées (à recevoir)	9213	
Marchandises vendues (à livrer)	9214	
Devises achetées (à recevoir)	9215	
Devises vendues (à livrer)	9216	
ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES		
LITIGES IMPORTANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS		
231.200.000 euros : garantie en faveur d'ORES dans le cadre du programme d'émission de billets de trésorerie et d'emprunts obligataires		
LE CAS ÉCHÉANT, DESCRIPTION SUCCINCTE DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉ AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS ET DES MESURES PRISES POUR EN COUVRIR LA CHARGE		

N° BE 0222.548.583

C 5.13

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ENTREPRISE ELLE-MÊME**Montant estimé des engagements résultant, pour l'entreprise, de prestations déjà effectuées**

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société; le cas échéant, les conséquences financières de ces opérations pour la société doivent également être mentionnées

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

N° BE 0222.548.583

C 5.14

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières			
Participations	280/1		
Créances subordonnées	280		
Autres créances	9271		
	9281		
Créances sur les entreprises liées			
A plus d'un an	9291		
A un an au plus	9301		
	9311		
Placements de trésorerie			
Actions	9321		
Créances	9331		
	9341		
Dettes			
A plus d'un an	9351		
A un an au plus	9361		
	9371		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391		
Autres engagements financiers significatifs			
	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		
ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières			
Participations	282/3	1.463.115	1.463.115
Créances subordonnées	282	1.463.115	1.463.115
Autres créances	9272		
	9282		
Créances			
A plus d'un an	9292	7.283.740	7.091.940
A un an au plus	9302		
	9312	7.283.740	7.091.940
Dettes			
A plus d'un an	9352	30.285.379	17.151.320
A un an au plus	9362	22.938.000	
	9372	7.347.379	17.151.320

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Exercice

N° BE 0222.548.583

C 5.15

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES**Créances sur les personnes précitées
Conditions principales des créancesGaranties constituées en leur faveur
Conditions principales des garanties constituéesAutres engagements significatifs souscrits en leur faveur
Conditions principales des autres engagementsRémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable
Aux administrateurs et gérants
Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	63.255
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)
Autres missions d'attestation
Missions de conseils fiscaux
Autres missions extérieures à la mission révisorialeEmoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)
Autres missions d'attestation
Missions de conseils fiscaux
Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	10.627
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés

N° BE 0222.548.583

C 6

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:

Etat des personnes occupées**Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	1		
Temps partiel	1002			
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	1		
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	2.929		
Temps partiel	1012			
Total	1013	2.929		
Frais de personnel				
Temps plein	1021	147.535		
Temps partiel	1022			
Total	1023	147.535		
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

Au cours de l'exercice précédent	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	1		
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	2.929		
Frais de personnel	1023	143.150		
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

N° BE 0222.548.583

C 6

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel (suite)

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	1		1
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	1		1
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120			
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203	1		1
Femmes	121			
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213			
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134			
Ouvriers	132			
Autres	133	1		1

Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise

Au cours de l'exercice	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Nombre moyen de personnes occupées	150		
Nombre d'heures effectivement prestées	151		
Frais pour l'entreprise	152		

N° BE 0222.548.583

C 6

Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	
Coût net pour l'entreprise	5803		5813	
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour l'entreprise	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'entreprise	5843		5853	

Annexes

III. ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	III A Terrains et constructions	III B Installations machines et outillage	III C Mobilier et matériel roulant	TOTAL
a) Valeur d'acquisition				
Au terme de l'exercice précédent	13.991.628	535.966.778	16.941.036	566.899.441
Mutation de l'exercice				
- acquisition, y compris la production immobilisée	469.755	28.215.047	1.256.195	
- cessions et désaffectations		-6.146.084	-231.896	
Au terme de l'exercice	14.461.383	558.035.741	17.965.335	590.462.458
b) Plus-values				
Au terme de l'exercice précédent	425.263	183.215.423	45.105	183.685.792
Mutation de l'exercice				
- Actées				
- Acquis de tiers				
- Annulées				
- Transférées d'une rubrique à une autre				
Au terme de l'exercice	425.263	183.215.423	45.105	183.685.792
c) Amortissements				
Au terme de l'exercice précédent	3.584.930	246.578.049	12.571.614	262.734.593
Mutation de l'exercice				
- Actés	265.860	16.545.873	1.197.836	
- Acquis de tiers				
- Annulés		-5.487.924	-222.001	
- Transférées d'une rubrique à une autre				
Au terme de l'exercice	3.850.790	257.635.998	13.547.449	275.034.237
d) Valeur comptable nette au terme de l'exercice				

VIII. ETAT DU CAPITAL

	En euros	Nombre d'actions
A. Capital social		
1. Capital souscrit		
- Au terme de l'exercice précédent	58.788.778	
- Modifications au cours de l'exercice		
Augmentation de capital	6.740.070	
- Au terme de l'exercice	65.528.848	
2. Représentation du capital		
2.1 Catégories d'actions		
Parts Ae1	4.647.862	2.053.635
Parts Ae2	1.549.275	684.545
Parts Ag1	6.105.430	890.191
Parts Ag2	2.035.181	296.731
Parts R	51.191.100	511.911
2.2 Actions nominatives		4.437.013

IX. PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

	<i>En euros</i>
Provision constituée en vue de couvrir les déplacements d'installations	1.113.930

X. ETAT DES DETTES

	<i>En euros</i>
A . Ventilation des dettes à l'origine à plus d'un an, en fonction de leur durée résiduelle	
Dettes financières	
4. Etablissements de crédit	
échéant dans l'année	16.434.921
ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	63.979.153
ayant plus de 5 ans à courir	218.768.167
TOTAL	299.182.241
C. Dettes fiscales, salariales et sociales	
1. Impôts	
a) dettes fiscales non échues	731.063
c) dettes fiscales estimées	1.881
2. Rémunérations et charges sociales	
b) autres dettes salariales et sociales	459

XII . RESULTATS D'EXPLOITATION

	2012	2011
C2. Frais de personnel		
a) Rémunérations et avantages sociaux directs	114.205	110.686
b) Cotisations patronales d'assurances sociales	31.544	31.307
d) Autres frais de personnel	1.786	1.157
D. Réductions de valeur sur créances commerciales		
Actées	391.272	637.196
Reprises	-890.841	-485.916
E. Provisions pour risques et charges		
Constitutions	143.974	13.931
Utilisations et reprises	2.500	48.526
F. Autres charges d'exploitation		
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation		
Autres	1.012.381	1.120.620

XV . IMPOTS SUR LE RESULTAT

	2012
A. Détail de la rubrique 670/3	
1. Impôts sur le résultat de l'exercice :	
a. Impôts et précomptes dus ou versés	217.881

XVI . AUTRES TAXES ET IMPOTS A CHARGE DE TIERS

	2012	2011
A. Taxes sur la valeur ajoutée, taxes d'égalisation et taxes spéciales portées en compte		
1. à l'entreprise (déductibles)	27.364.819	23.198.877
2. par l'entreprise	40.517.246	38.229.823
B. Montants retenus à charge de tiers, au titre de :		
1. précompte professionnel	65.602	65.131
2. précompte mobilier	1.611.806	4.510.907

Règles d'évaluation

ACTIF.

I. Immobilisations incorporelles :

Elles sont enregistrées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition et sont amorties sur une période de 5 ans.

II. Immobilisations corporelles :

Valeur d'acquisition :

- Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition ou de revient, ou à leur valeur d'apport

Frais accessoires :

- Les frais accessoires sont inclus dans la valeur d'acquisition des immobilisations corporelles concernées. Ceux-ci comprennent notamment la TVA non déductible qui a grevé les investissements jusqu'au 30 juin 1980. Les frais accessoires sont amortis au même rythme que les installations auxquelles ils se rapportent.

Interventions de tiers :

- Les interventions de tiers dans le financement des immobilisations corporelles sont portées en déduction des valeurs d'acquisition de celles-ci. Elles sont, en outre, déduites de la base d'amortissement des dites installations.

Amortissements :

- Les amortissements sont calculés sur base de la méthode linéaire. Les installations donnant lieu à amortissement sont celles existant au 31 décembre de l'exercice considéré.
- Les taux d'amortissement à prendre en considération sont les suivants :

Installations électricité	Taux d'amortissement en %
Bâtiments industriels	3
Bâtiments administratifs	2
Câbles	2
Lignes	2
Postes et cabines (équipements HT et BT)	3
Raccordements – transformations	3
Raccordements – lignes et câbles	2
Appareillages de mesure	3
Compteurs électroniques, compteurs à budget	10
Commande à distance, équipement labo et dispatching	10
Télétransmission et fibres optiques	10
Outillage et mobilier	10
Matériel roulant	20
Équipement administratif (matériel informatique)	33

Installations gaz	Taux d'amortissement en %
Bâtiments industriels	3
Bâtiments administratifs	2
Conduites	2
Cabines/Station	3
Raccordements	3
Appareils de mesure	3
Équipement labo, dispatching	10
Compteurs à budget, compteurs électroniques	10
Commandes à distance, équipement dispatching, équipement labo	10
Télétransmission et fibres optiques	10
Outillage et mobilier	10
Matériel roulant	20
Équipement administratif (matériel informatique)	33

Différence initiale entre la RAB et la valeur comptable des immobilisations corporelles :

Jusque fin 2002, les immobilisations corporelles étaient valorisées à l'actif du bilan sur base de la valeur comptable (soit la valeur d'acquisition diminuée du fonds d'amortissement) réévaluée en conformité avec la dérogation obtenue du Ministère des Affaires Economiques en date du 22 novembre 1985.

Depuis le début de 2003, l'activité de SEDILEC s'est recentrée, au rythme de la libéralisation du marché de l'électricité, essentiellement sur la fonction de gestionnaire des réseaux de distribution (GRD) d'électricité et de gaz.

En matière d'élaboration des tarifs d'utilisation des réseaux, il appartient à SEDILEC d'établir une proposition qu'elle soumet, pour approbation, à la Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz (CREG). Cette proposition tarifaire doit respecter les dispositions des lignes directrices édictées par la CREG en matière de politique tarifaire et de marge bénéficiaire équitable. Celles-ci prévoient une rémunération équitable des capitaux investis sur base d'un taux (« WACC : weighted average cost of capital») déduit d'une structure de financement théorique basée sur 1/3 de fonds propres et 2/3 de fonds de tiers et ce quelle que soit la structure financière réelle du GRD (a).

Les capitaux investis se composent de la valeur économique des immobilisations corporelles régulées, majorée ou réduite du fonds de roulement.

Lors de la détermination de la valeur initiale des capitaux investis au 31.12.2001 (iRAB), les gestionnaires de réseau de distribution d'électricité qui disposaient d'un inventaire technique permettant de justifier la valeur des immobilisations corporelles pouvaient choisir de déterminer la valeur initiale des capitaux investis au 31.12.2001 sur base de la valeur économique de cet inventaire. Ce fut l'option choisie par SEDILEC.

La CREG impose que la RAB prise en considération pour déterminer la base de rémunération des capitaux investis évolue selon la formule suivante :

$$RAB_n = iRAB + \text{investissements } n - \text{amortissements } n - \text{désaffectations } n \text{ (b)}$$

La CREG exige également de pouvoir, à tout moment, réconcilier la RAB introduite dans les propositions tarifaires avec les états comptables des GRD (c).

Répondre aux contraintes (a), (b) et (c) impliquait la comptabilisation de la RAB et qu'une

différence initiale soit dégagée par rapport à la valeur comptable.

Cette différence initiale qui apparaît au bilan du GRD est d'une part liée au droit d'être le distributeur exclusif d'électricité pour une durée définie et sur un territoire fixé et d'autre part reflète l'exercice de valorisation du réseau concerné.

Vu la nature spécifique de cette différence initiale, le GRD avait choisi de la comptabiliser au niveau d'une rubrique séparée des immobilisations corporelles et de ne pas l'amortir ni la dévaluer.

En novembre 2007, des accords ont été trouvés entre les GRD et la CREG, accords qui ont débouché sur une transaction et la publication d'un arrêté royal en septembre 2008.

L'article 4 §1^{er} de l'A.R. définit la valeur initiale de l'actif régulé comme étant la somme de la valeur nette comptable des immobilisations corporelles et de la plus-value (la plus-value est la différence positive entre la valeur de l'IRAB et la valeur d'acquisition initiale non amortie).

L'article 2 point 7° de l'A.R. indique que les coûts se composent notamment de la partie de la plus-value visée à l'article 4, § 1^{er}, relative aux équipements mis hors service dans le courant de l'année concernée, pour autant que les mon-

tants correspondant à cette partie de la plus-value soient portés sur une réserve au passif du GRD. La CREG contrôle la concordance entre l'évolution de cette réserve et les mises hors services enregistrées. La méthode appliquée par le GRD en vue de déterminer les mises hors service techniques est attestée par le réviseur du GRD concerné. La plus-value est reprise et reportée dans les coûts à un taux de 2% par an durant la première période régulatoire. A l'issue de la troisième année de chaque période régulatoire, la moyenne avancée des mises hors service sur les 4 années précédentes est déterminée. Cette moyenne glissante est appliquée au cours de la prochaine période régulatoire.

L'article 5 §1^{er} de l'A.R. stipule quant à lui que la valeur de reconstruction économique évolue chaque année depuis le 1^{er} janvier 2007 par notamment la déduction de la partie de la plus-value visée à l'article 4, §1^{er}, relative aux équipements mis hors service dans le courant de l'année concernée, Cette plus-value est déduite et reprise dans les coûts à un taux de 2% l'an dans la première période régulatoire. A l'issue de la troisième année de chaque période régulatoire, la moyenne avancée est déterminée sur les 4 années précédentes. Cette moyenne avancée est appliquée au cours de la prochaine période régulatoire."

Ces dispositions sont entrées en application à partir de l'exercice tarifaire 2008.

I. Immobilisations financières :

Elles sont reprises à leur valeur d'acquisition, diminuée de la partie non appelée.

II. Stocks et commandes en cours d'exécution :

Ils sont portés à l'actif du bilan à leur prix de revient. En ce qui concerne les travaux pour compte de tiers, les dépenses et les facturations

sont transférées en compte de résultat à la fin des travaux après clôture des sous-graphes.

III. Créances à plus d'un an et créances à un an au plus :

Les créances composant cette rubrique y sont reprises à leur valeur nominale.

Elles comprennent les montants à recevoir de la clientèle pour les fournitures d'énergie (la clientèle protégée dans l'activité « Gestion réseaux » et la clientèle en relevé mensuel dans l'activité « Fourniture d'énergie »), les redevances de transit et les travaux divers.

Elles sont amputées de celles considérées comme irrécouvrables en ce compris celles afférentes aux faillites connues. Ces créances irrécouvrables sont prises en charge en totalité par le débit du compte de résultats (*autres charges d'exploitation II.G.*)

Lorsqu'une partie est recouvrée par la suite, le montant récupéré figure au crédit du compte de résultats (*autres produits d'exploitation I.D.*)

Les créances impayées de plus de 60 jours sont, en général, couvertes par des réductions de valeur.

En 2011, un marché public a été lancé de telle façon à permettre la récupération des créances pour fourniture d'énergie aux clients finaux ainsi que des créances pour travaux. Ce marché public prévoit un taux de recouvrement de 42,2 % par l'attributaire. La quote-part de ces créances couverte par une réduction de valeur est donc de 57,8 %.

PASSIF.

IV. Provisions pour risques et charges :

A la clôture de chaque exercice, le Conseil d'Administration, statuant avec prudence, sincérité et bonne foi, examine les provisions à constituer pour couvrir tous les risques prévus ou

pertes éventuelles nées au cours de l'exercice et des exercices antérieurs. Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues.

V. Dettes à plus d'un an et dettes à un an au plus :

Elles sont comptabilisées à leur valeur nominale.

COMPTES DE REGULARISATION.

VI. Comptes de régularisation :

A. A l'actif :

1. Les charges exposées pendant l'exercice mais imputables en tout ou en partie à un ou plusieurs exercices ultérieurs sont évaluées en adoptant une règle proportionnelle.

2. Les revenus ou fractions de revenus dont la perception n'aura lieu qu'au cours d'un ou plusieurs exercices suivants mais qui sont à rattacher à l'exercice en cause sont évalués au

montant de la quote-part afférente à l'exercice en cause.

Les comptes de régularisation de l'actif comprennent les frais de gestion facturés à l'intercommunale par la société associée en application des dispositions statutaires et/ou des décisions prises par les organes de gestion. Ces frais correspondent à des charges de pensions liquidées sous forme de capital au bénéfice du personnel de la société associée antérieurement affecté aux activités de la distribution sur le territoire de l'intercommunale. La prise en charge de ces frais par l'intercommunale est étalée sur une durée n'excédant pas 20 ans.

Figure également dans les comptes de régularisation d'actif, la valeur estimée des redevances de transit relatives à l'énergie transportée mais non relevée au 31 décembre. Les consommations « Basse tension » « Basse pression » pour les clients résidentiels et professionnels n'étant relevées qu'une fois l'an, il faut estimer les quantités d'énergie transportées pour ces clients entre la date du dernier relevé des compteurs

B. Au passif :

Les charges ou fractions de charges afférentes à l'exercice mais qui ne seront payées qu'au cours d'un exercice ultérieur sont évaluées au montant afférent à l'exercice.

Les revenus perçus au cours de l'exercice mais qui sont imputables en tout ou en partie à un exercice ultérieur sont également évalués au montant qui doit être considéré comme un produit pour les exercices ultérieurs.

Les comptes de régularisation du passif comprennent les éventuels « passifs régulatoires » ou « excédents » comptabilisés en vertu du principe d'annualité des charges et des produits. L'AR de septembre 2008 prévoit

et le 31 décembre et déterminer les redevances de transit y afférentes.

(quantités totales d'énergie transportée pendant l'exercice civil – quantités transportées et facturées pendant le même exercice) (valorisation des redevances de transit sur base des tarifs applicables au cours de l'exercice considéré).

Les comptes de régularisation de l'actif comprennent les éventuels « actifs régulatoires » ou « déficits » comptabilisés en vertu du principe d'annualité des charges et des produits. L'Arrêté Royal de septembre 2008 prévoit que les « actifs régulatoires » relatifs à la période 2008-2011 seront récupérables à partir de la période régulatoire pluriannuelle suivante soit de 2013 à 2016. L'impact sur les résultats de l'intercommunale des éventuels actifs régulatoires ou déficits sera annuellement et partiellement neutralisé par une affectation d'une partie des bénéfiques aux réserves disponibles et ce pour un montant équivalent à 25 % de ces actifs régulatoires. Il sera, par la suite, prélevé sur ces réserves disponibles au même rythme que la récupération de ces « actifs régulatoires » auprès du marché.

que les « passifs régulatoires » relatifs à la période 2008-2011 devront être restitués au marché à partir de la période régulatoire pluriannuelle suivante soit de 2013 à 2016. L'impact sur les résultats de l'intercommunale des éventuels passifs régulatoires ou excédents sera pris en charge intégralement dans l'exercice auquel il se rapporte.

Figure également dans les comptes de régularisation de passif, la valeur estimée des redevances de transit relatives à l'énergie transportée mais non relevée au 31 décembre. Les consommations « Basse tension » « Basse pression » pour les clients résidentiels et professionnels n'étant relevées

qu'une fois l'an, il faut estimer les quantités d'énergie transportées pour ces clients entre la date du dernier relevé des compteurs et le 31 décembre et déterminer les redevances de transit y afférentes.

(quantités totales d'énergie transportée pendant l'exercice civil – quantités transportées et facturées pendant le même exercice) (valorisation des redevances de transit sur base des tarifs applicables au cours de l'exercice considéré).

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES A L'ANNEXE

POINTS SPECIAUX (renseignements complémentaires) :

Depuis 1996, les indemnités et jetons de présence alloués aux membres du Comité de Direction et du Conseil d'Administration sont imputés au « 61 – Services et biens divers » ; par conséquent, la rubrique 9147 de la page C5 12 men-

tionne des retenues de précompte professionnel.

Les présents comptes annuels sont soumis à une procédure de tutelle administrative.

VII. ETATS FINANCIERS PAR SECTEURS D'ACTIVITE

SEDILEC : BILAN AU AU 31-12-2012

ACTIF	Codes	Gestion Réseau de distribution électricité	Gestion Réseau de distribution gaz	Secteur "Autres activités	TOTAL
		2012	2012	2012	2012
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	298.492.698,60	202.262.944,16	0,00	500.755.642,76
II. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	21	114.285,37	54.340,38	0,00	168.625,75
III. IMMOBILISATIONS CORPORELLES.	22/27	297.364.966,73	201.749.046,84	0,00	499.114.013,57
A. Terrains et constructions.	22	10.734.338,06	301.517,62	0,00	11.035.855,68
B. Installations techniques et machines.	23	282.292.170,95	201.322.995,53	0,00	483.615.166,48
C. Mobilier, matériel roulant et outillage.	24	4.338.457,72	124.533,69	0,00	4.462.991,41
IV. IMMOBILISATIONS FINANCIERES.	28	1.013.446,50	459.556,94	0,00	1.473.003,44
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation					
1. Actions et parts.	282	1.003.558,17	459.556,94	0,00	1.463.115,11
C. Autres immobilisations financières.					
1. Actions et parts.	284	288,33	0,00	0,00	288,33
2. Créances et cautionnements en numéraires.	285/8	9.600,00	0,00	0,00	9.600,00
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	37.433.536,62	15.489.346,74	-3.105.046,72	49.817.836,64
VI. STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION.	3	1.907.207,95	0,00	0,00	1.907.207,95
B. Commandes en cours d'exécution.	37	1.907.207,95	0,00	0,00	1.907.207,95
VII. CREANCES A UN AN AU PLUS.	40/41	17.328.007,33	6.994.045,40	-3.105.046,72	21.217.006,01
A. Créances commerciales.	40	13.832.436,31	6.660.111,93	8.761,76	20.501.310,00
B. Autres créances.	41	3.495.571,02	333.933,47	-3.113.808,48	715.696,01
IX. VALEURS DISPONIBLES	54/58	0,00	0,00	0,00	0,00
X. COMPTES DE REGULARISATION.	490/1	18.198.321,34	8.495.301,34	0,00	26.693.622,68
TOTAL DE L'ACTIF		335.926.235,22	217.752.290,90	-3.105.046,72	550.573.479,40

SEDILEC : BILAN AU AU 31-12-2012

P A S S I F	Codes	Gestion Réseau de distribution électricité	Gestion Réseau de distribution gaz	Secteur "Autres activités	TOTAL
		2012	2012	2012	2012
CAPITAUX PROPRES	10/15	145.904.294,92	85.415.147,85	0,00	231.319.442,77
I. CAPITAL.	10	40.925.336,76	24.603.510,46	0,00	65.528.847,22
A. Capital souscrit.	100	40.925.336,76	24.603.510,46	0,00	65.528.847,22
B. Capital non appelé (-).	101	0,00	0,00	0,00	0,00
III. PLUS-VALUES DE REEVALUATION.	12	85.081.143,94	46.659.536,66	0,00	131.740.680,60
IV. RESERVES.	13	19.897.814,22	14.152.100,73	0,00	34.049.914,95
A. Réserve légale.	130	2.379,78	2.379,78	0,00	4.759,56
B. Réserves indisponibles.	131				
2. Autres.	1311	14.751.648,02	11.759.660,75	0,00	26.511.308,77
D. Réserves disponibles.	133	5.143.786,42	2.390.060,20	0,00	7.533.846,62
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	16	656.576,64	643.827,70	0,00	1.300.404,34
VII. PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES.	16	656.576,64	643.827,70	0,00	1.300.404,34
A. Provisions pour risques et charges.					
4. Autres risques et charges	163/5	656.576,64	643.827,70	0,00	1.300.404,34
DETTES	17/49	189.365.363,66	131.693.315,35	-3.105.046,72	317.953.632,29
VIII. DETTES A PLUS D'UN AN.	17	166.018.357,67	116.728.961,77	0,00	282.747.319,44
A. Dettes financières.	170/4	166.018.357,67	116.728.961,77	0,00	282.747.319,44
IX. DETTES A UN AN AU PLUS.	42/48	20.460.739,73	14.714.551,27	-3.105.046,72	32.070.244,28
A. Dettes + 1 an échéant dans l'année	42	10.299.445,01	6.135.475,68	0,00	16.434.920,69
B. Dettes financières	43	0,00	0,00		0,00
C. Dettes commerciales	44				
1. Fournisseurs.	440/4	4.853.992,13	264.402,07	255,88	5.118.650,08
D. Acomptes reçus sur commandes.	46	1.530.424,64	295.286,71	0,00	1.825.711,35
E. Dettes fiscales, salariales et sociales.	45	709.044,49	124.243,98	-99.885,14	733.403,33
F. Autres dettes.	47/48	3.067.833,46	7.895.142,83	-3.005.417,46	7.957.558,83
X. COMPTES DE REGULARISATION.	492/3	2.886.266,26	249.802,31	0,00	3.136.068,57
TOTAL DU PASSIF		335.926.235,22	217.752.290,90	-3.105.046,72	550.573.479,40

COMPTE DE RESULTATS

	Codes	Gestion Réseau de distribution Electricité		Gestion Réseau de distribution Gaz		Secteur "Autres activités"		TOTAL	
		2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012
I. Ventes et prestation		95.633.529,67	92.767.690,55	36.630.716,18	32.842.384,38	152.332,58	103.470,25	132.416.578,43	125.713.545,18
A. Chiffre d'affaires	70	89.187.495,79	89.694.140,82	31.028.474,01	31.833.730,90	-273,52	-	120.215.696,28	121.527.871,72
B. Variation des commandes en cours	71	696.671,85	-204.815,84	-	-	-	-	696.671,85	-204.815,84
D. Autres produits d'exploitation	74	5.749.362,03	3.278.365,57	5.602.242,17	1.008.653,48	152.606,10	103.470,25	11.504.210,30	4.390.489,30
II. Coûts des ventes et prestations	60/64	-78.035.811,69	-78.711.374,83	-26.359.543,61	-22.749.613,16	24.696,85	7.933,53	-104.370.658,45	-101.453.054,46
A. Approvisionnements et marchandises	60	-376.675,65	-522.462,50	-485.942,11	-556.546,81	-	-	-862.617,76	-1.079.009,31
B. Services et biens divers	61	-65.078.216,04	-65.993.410,97	-19.554.727,39	-15.522.578,37	-8.141,99	-4.508,62	-84.641.085,42	-81.520.497,96
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	62	-100.141,59	-103.225,47	-43.008,43	-44.309,72	-	-	-143.150,02	-147.535,19
D. Amortissements	630	-11.564.701,06	-11.692.126,37	-5.921.800,37	-6.359.599,05	-	-	-17.486.501,43	-18.051.725,42
E. Réductions de valeur	631/4	-104.373,62	286.169,86	-39.530,77	200.956,79	-7.375,38	12.442,15	-151.279,77	499.568,80
F. Provisions pour risques et charges	635/7	858,25	-66.758,34	-11.430,57	-74.716,10	45.167,87	-	34.595,55	-141.474,44
G. Autres charges d'exploitation	640/8	-812.561,98	-619.561,04	-303.103,97	-392.819,90	-4.953,65	-	-1.120.619,60	-1.012.380,94
IV. Produits financiers	75	89.039,56	20.527,72	4.147,73	8.357,68	97.849,21	10.612,49	191.036,50	39.497,89
B. Produits des actifs circulants	751	81.315,71	16.233,76	4.146,83	8.239,51	97.849,21	10.612,49	183.311,75	35.085,76
C. Autres produits financiers	752/9	7.723,85	4.293,96	0,90	118,17	-	-	7.724,75	4.412,13
V. Charges financières	65	-5.412.410,08	-5.871.359,55	-3.975.851,77	-4.225.000,08	-	9.064,02	-9.388.261,85	-10.087.295,61
A. Charges des dettes	650	-5.399.971,56	-5.859.769,88	-3.974.507,13	-4.221.124,34	-	9.064,02	-9.374.478,69	-10.071.830,20
C. Autres charges financières	652/9	-12.438,52	-11.589,67	-1.344,64	-3.875,74	-	-	-13.783,16	-15.465,41
X. Impôts	67/77	-11.396,91	0,00	-322.557,43	-217.175,34	-56.369,48	-705,67	-390.323,82	-217.881,01
A. Impôts	670/3	-11.396,91	-	-322.557,43	-217.175,34	-56.369,48	-705,67	-390.323,82	-217.881,01

VIII. RAPPORTS DU CONTROLEUR AUX COMPTES

ALAIN SERCKX
Réviseur d'entreprises S.C.P.R.L.
Bedrijfsrevisor B.B.V.B.A.
R.P.M. Bruxelles

TEL. : 02 478.76.13
02 478.68.92
FAX : 02 478.68.92

KB n° 434-3205271-07
T.V.A. n° BE 0 477.266.031

REF. : SLCACD2012
V/REF :

Courier :
Rue Ernest Salu, 86,
Ernest Salustraaf, 86,
B-1020 Bruxelles-Brussel

Bureau :
Rue Ernest Salu, 91,
Ernest Salustraaf, 91,

S.C INTERCOMMUNALE SEDILEC,
Avenue Jean Monnet, 2,
1348 Ottignies-Louvain-la-Neuve

Bruxelles, le 14/11/2012.
Brussel,

Rapport à l'attention du Conseil d'Administration de l'Association Intercommunale Coopérative Sedilec concernant la distribution d'un acompte sur dividende.

Mesdames, Messieurs,

Conformément au Code des sociétés et aux statuts, j'ai procédé à la revue des états intermédiaires qui vous ont été communiqués, portant sur la période allant du 1er janvier au 30 septembre 2012.

La revue a consisté en un examen de la situation active et passive et du compte de résultats de la société, assorti d'une comparaison avec l'exercice précédent et d'une discussion des informations financières qui m'ont été fournies par l'entreprise.

Je n'ai pas connaissance de modifications qui devraient être apportées aux états intermédiaires, ni d'événement survenu après la date à laquelle ils ont été clôturés de nature à altérer les résultats exprimés.

La situation fait apparaître que la société a réalisé au cours de la période allant du 1er janvier au 30 septembre 2012, après constitution des amortissements et provisions nécessaires, ainsi qu'après prélèvement d'un montant prévisionnel pour affectation aux réserves légales et statutaires, des bénéfices nets de 10.120.774,10 €, supérieurs au montant de l'acompte dont la distribution est envisagée par le conseil d'administration du 27 novembre 2012, à savoir 9.045.205,00 €, soit 5.801.735,00 € pour le secteur électricité et 3.243.470,00 € pour le secteur gaz. Le paiement de l'acompte est prévu pour le 10 décembre 2012.

En conséquence, j'estime que la distribution de l'acompte sur dividende envisagée par le Conseil d'Administration est conforme aux dispositions légales et aux statuts de votre société.

Bruxelles, le 14 novembre 2012.



S.C.P.R.L Alain SERCKX
Commissaire-réviseur
Représentée par Alain Serckx, réviseur d'entreprises.

ALAIN SERCKX

Réviseur d'entreprises S.C.P.R.L.
Bedrijfsrevisor B.B.V.B.A.
R.P.M. Bruxelles

Courrier :
Rue Ernest Salu, 86,
Ernest Salustraaf, 86,
B-1020 Bruxelles-Brussel

Bureau :
Rue Ernest Salu, 91,
Ernest Salustraaf, 91,²

TEL. : 02 478.76.13
02 478.68.92
FAX : 02 478.68.92

KB n° 434-3205271-07
T.V.A. n° BE 0 477.266.031

REF. : SLCRP2012
V/REF :

S.C. INTERCOMMUNALE SEDILEC,
Avenue Jean Monnet, 2,
1348 Ottignies-Louvain-la-Neuve

Bruxelles, le 25/03/2013.
Brussel,

Rapport du commissaire réviseur sur les comptes annuels au 31 décembre 2012 de l'Association Intercommunale Coopérative Sedilec à l'assemblée générale du 14 juin 2013.

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport dans le cadre du mandat de commissaire sur l'exercice social de la société. Le rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions et informations complémentaires requises.

Attestation sans réserve des comptes annuels avec paragraphe explicatif

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 550.573.479,40 € et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 13.994.811,99 €.

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité de l'organe de gestion. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons tenu compte de l'organisation de la société en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels clos le 31 décembre 2012 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Paragraphe explicatif

Comme spécifié dans le rapport de gestion, la transposition dans le droit belge des directives européennes relatives au marché de l'énergie a été effectuée le 8 janvier 2012. Cette transposition a un impact régulateur sur l'organisation et le fonctionnement du marché de l'énergie en ce que les arrêtés royaux tarifaires du 2/9/2008 ont été abrogés et que le régulateur fédéral est désormais seul compétent pour arrêter la méthodologie tarifaire applicable à la distribution d'énergie. Dans l'attente d'un transfert probable des compétences en la matière vers les régions, le cadre régulateur dans lequel évolue le GRD reste incertain et sera indubitablement soumis à évolution au cours des prochaines années. Il est actuellement impossible d'évaluer l'impact économique de ces transferts de compétences sur l'évolution des résultats des GRD et/ou, éventuellement, sur les créances régulateurs actées en comptabilité.

Mentions et informations complémentaires

L'établissement et le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect par la société du Code des sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions et informations complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels:

- Le rapport de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.
- En matière de traitement comptable d'une plus-value de réévaluation, les dispositions de l'article 57 de l'A.R. du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des Sociétés et les avis de la Commission des Normes Comptables y relatifs préconisent que la désaffectation de la plus-value exprimée à l'actif du bilan ne devrait pas avoir d'effet sur le compte de résultats mais uniquement sur les fonds propres. Les écritures en cette matière, comptabilisées dans les comptes au 31 décembre 2011 sont conformes à l'arrêté royal du 2 septembre 2008 fixant le principe d'une désaffectation forfaitaire dans un marché régulé. Cet arrêté royal a toutefois été abrogé par la loi du 8 janvier 2012 transposant en droit belge les directives européennes relatives au marché de l'énergie. En attendant l'accord avec le régulateur fédéral quant à la méthodologie tarifaire applicable à la distribution d'énergie, le principe comptable appliqué en 2010 a été maintenu ;
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés. L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Bruxelles, le 25 mars 2013.



S.C.P.R.L. Alain SERCKX, commissaire
Représentée par son gérant Alain Serckx, réviseur d'entreprises.

IX. LISTE DES ADJUDICATAIRES DE MARCHES DE TRAVAUX, DE FOURNITURE ET/OU DE SERVICES

N°	Contrat	Libellé du contrat	Société	Procédure secteur
1	COAWA21088	Service de contrôles des installations électriques (cabines, lignes, postes gaz ...) et visites d'inspection périodiques par un organisme agréé dans les provinces wallonnes.	AIB VINCOTTE Belgium	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
2	CCABW6390	Travaux de construction de bâtiments techniques maçonnés	ALPES 2100	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
3	XSACH3221A	Marché de travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans toute la Wallonie	AQUAENERGIA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
4	RCPWA19353	Marché de services de déploiement et de support d'une solution de paiements d'énergie et de rechargements de cartes de compteur d'énergies à prépaiement	ATOS Belgium	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
5	RCPWA19367	Marché de services de déploiement et de support d'une solution de paiements d'énergie et de rechargements de cartes de compteur d'énergies à prépaiement	ATOS WORLDLINE (BANK-SYS)	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
6	TELWA16268	Services de communications fixes et mobiles	BELGACOM	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
7	TAC0017354	Fourniture de tubes Acier	BG PIPE	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
8	CCAEM6383	Travaux de construction de bâtiments techniques maçonnés	BOUWERKEN DE RAEDT NV - SERCK NV	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
9	ESABW13015	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques	CAPPAL	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
10	ESAMO13032	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques	CARRIERES ET TERRASSEMENTS	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
11	LAXBW6010	Marché de Travaux d'entretiens préventifs et curatifs de l'Eclairage Public	COFELY FABRICOM	Appel d'offres restreint - Secteurs classiques
12	BAABW3010A	Marché de travaux aériens basse tension et d'éclairage public dans toute la Wallonie.	COFELY FABRICOM INFRA SUD	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
13	ESACH13028	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques	COLLIGNON ENG	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux

N°	Contrat	Libellé du contrat	Société	Procédure secteur
14	XSACH3113A	Marché de travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans toute la Wallonie	CONDUITES ET CABLES ENTREPRISES	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
15	CCABW6388	Travaux de construction de bâtiments techniques maçonnés	CONINCK ET FILS	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
16	BAABW3164A	Marché de travaux aériens basse tension et d'éclairage public dans toute la Wallonie.	CONSTRUCT TIME	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
17	COG16193	Fourniture de compteurs gaz à membrane, rotatifs et à turbine	CONTIGEA	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
18	GSAWA17089	Service de Gestion des sites d'antennes par un service externe de contrôle technique	CONTROLE INDUSTRIEL BELGE	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
19	ESPEM13074	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques	CROSSET LEON (ETS)	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
20	ESALX13152	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques	DEVRESSE	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
21	ESACH13037	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques	ECODI	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
22	FENE301616	Fourniture d'électricité pour compensation des pertes de 2011 à 2013	ELECTRABEL	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
23	XSPMO3174P	Marché de travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans toute la Wallonie	ELECTROMONTAGE	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
24	COG16272	Fourniture de compteurs gaz à membrane, rotatifs et à turbine	ELSTER	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
25	BAALX3005A	Marché de travaux aériens basse tension et d'éclairage public dans toute la Wallonie.	ENGEMA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
26	PCE0116199	Fourniture de portes de cabine électriques et autres éléments de menuiserie métallique	Etablissements BOUTON	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
27	BAABW3006A	Marché de travaux aériens basse tension et d'éclairage public dans toute la Wallonie.	ETEC	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
28	ARCNA16371	Services d'assurances responsabilité civile	ETHIAS	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
29	LAABW3035A	Marché de travaux aériens basse tension et d'éclairage public dans toute la Wallonie.	Ets DEMOL	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
30	BAALX3012A	Marché de travaux aériens basse tension et d'éclairage public dans toute la Wallonie.	Ets E. RONVEAUX	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
31	BAALG3154A	Marché de travaux aériens basse tension et d'éclairage public dans toute la Wallonie.	Ets JACOBS	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux

N°	Contrat	Libellé du contrat	Société	Procédure secteur
32	ESACH13025	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques	ETWAL	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
33	XSPBW3156P	Marché de travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans toute la Wallonie	FJC METUBEL	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
34	ESABW13017	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques	FODETRA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
35	LAABW3349A	Marché de travaux aériens basse tension et d'éclairage public dans toute la Wallonie.	FODETRA - VERBRAEKEN CONSTRUCTION	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
36	ESAEM13038	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques	GEHLEN	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
37	BAABW3008A	Marché de travaux aériens basse tension et d'éclairage public dans toute la Wallonie.	GENETEC	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
38	APE0115302	Marché de fourniture d'accessoires en PE	GEORG FISCHER	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
39	XSACH3039A	Marché de travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans toute la Wallonie	GREBAT	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
40	ESPBW13158	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques	HOTTAT & DELVAUX	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
41	ESAVE13162	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques	HOTTON TRAVAUX	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
42	ESAMO13064	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques	HYDROGAZ	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
43	COG16192	Fourniture de compteurs gaz à membrane, rotatifs et à turbine	IMBEMA	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
44	TAC0017355	Fourniture de tubes Acier	INDUTUBE	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
45	DPG16177	Fourniture et contrôle technique de détecteurs portables de gaz	INFRATECH	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
46	BAACH3344A	Marché de travaux aériens basse tension et d'éclairage public dans toute la Wallonie.	INT. Industrie Nouvelles Technologies	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
47	XSALX3009A	Marché de travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans toute la Wallonie	JEROUVILLE	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
48	BAABW3141A	Marché de travaux aériens basse tension et d'éclairage public dans toute la Wallonie.	K. VERSTRAETE & ZOON	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
49	ESAEM13040	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de	LEJEUNE & FILS	Procédure négociée avec publicité -

N°	Contrat	Libellé du contrat	Société	Procédure secteur
		gainés pour fibres optiques		Secteurs spéciaux
50	BAAEM3140A	Marché de travaux aériens basse tension et d'éclairage public dans toute la Wallonie.	LEMAIRE	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
51	F4X415369	Fourniture de véhicules de type fourgon de MMA égale à 3,5 tonnes à 4 roues motrices	MERCEDES KALSCHUEER LIEGE	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
52	ESAEM13045	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gainés pour fibres optiques	NELLES FRERES	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
53	TPOBN2022	Travaux d'installation des équipements électriques dans les postes HT de Fontaine-L'Evêque, de Chassart, de Romedenne, de Bonnert, de Soy et de Villers-Sur-Semois sur base du système de qualification WQPOWA15.	NIZET ENTREPRISE	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
54	CCAEM6386	Travaux de construction de bâtiments techniques maçonnés	PAGNOULLE GEORGES CONSTRUCTIONS	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
55	BAALG3026A	Marché de travaux aériens basse tension et d'éclairage public dans toute la Wallonie.	PAQUE YVAN	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
56	LAM0015342	Marché de fourniture de lampes pour l'éclairage public.	PHILIPS BELGIUM	Appel d'offres restreint - Secteurs classiques
57	ESAMO13046	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gainés pour fibres optiques	PLATTEAU CONDUITES	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
58	FEPE211657	Fourniture d'électricité pour compensation des pertes de 2011 à 2013	S.P.E Luminus	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
59	BAACH3047A	Marché de travaux aériens basse tension et d'éclairage public dans toute la Wallonie.	SAFALEC	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
60	CCABW6387	Travaux de construction de bâtiments techniques maçonnés	SK HOME CONSTRUCT	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
61	TAC0017356	Fourniture de tubes Acier	SOCOTUB	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
62	ESALX13050	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gainés pour fibres optiques	SUDTRAFOR	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
63	BAAMU3023A	Marché de travaux aériens basse tension et d'éclairage public dans toute la Wallonie.	TEI	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
64	ESPNA13016	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gainés pour fibres optiques	TFC	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
65	ESACH13014	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gainés pour fibres optiques	TMS	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
66	ESAMU13051	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gainés pour fibres optiques	TRAVOCO	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux

N°	Contrat	Libellé du contrat	Société	Procédure secteur
67	ESALG13081	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques	TRTC BONFOND FILS	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
68	DFC16348	Fourniture et installation d'appareillage pour détection de défaut de câble.	VANDENTEMPEL	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
69	BAAMU3054A	Marché de travaux aériens basse tension et d'éclairage public dans toute la Wallonie.	VANO-ELECTRO	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
70	LAABWW3345A	Marché de travaux aériens basse tension et d'éclairage public dans toute la Wallonie.	VEKAN	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
71	ESABW13049	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques	VERBRAEKEN CONSTRUCTION	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
72	APE0115109	Marché de fourniture d'accessoires en PE	VIGOTEC AKATHERM	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
73	LAABW3017A	Marché de travaux aériens basse tension et d'éclairage public dans toute la Wallonie.	WAUTHIER CTP	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
74	ESALG13076	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques	WILKIN	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
75	REPEM2338	Marché de travaux de recensement (visite généralisée) de l'éclairage public dans toutes les intercommunales mixtes wallonnes sauf IEH (Solde du marché WREPWA11)	Yvan Paque / VSE	Appel d'offres restreint - Secteurs classiques

X. GLOSSAIRE

AGW	Arrêté du Gouvernement wallon
CàB	Compteur à budget
CAP	Actif financier appartenant à la famille des options sur taux d'intérêts
CICC	Contact fédéral Informations Câbles et Conduites
CREG	Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz Organisme autonome, investi d'une mission de conseil auprès des autorités publiques en ce qui concerne l'organisation et le fonctionnement des marchés libéralisés de l'électricité et du gaz et d'une mission de surveillance et de contrôle de l'application des lois et réglementations y relatives
CWaPE	Commission wallonne pour l'Énergie Organisme responsable de la régulation du marché régional du gaz et de l'électricité en Région wallonne
EANDIS	EANDIS est l'opérateur chargé, notamment de l'exploitation des réseaux de distribution d'électricité et de gaz pour le compte des GRD mixtes flamands
EP	Eclairage public
ELIA	Gestionnaire de réseau de transport d'électricité
Fluxys	Gestionnaire de réseau de transport de gaz naturel
GPRS	Support de transmission de données utilisant la technologie GSM
GRD	Gestionnaire de réseau de distribution
GRT	Gestionnaire de réseau de transport
IDEG	Intercommunale d'Électricité et du Gaz en Province de Namur
IEH	Intercommunale d'Électricité du Hainaut
IGH	Intercommunale du Gaz du Hainaut
INDEX'IS	Société filiale d'ORES et d'EANDIS. Sa mission consiste à gérer et traiter les données de comptage des GRD associés via l'application informatique IMDMS
INFRAx	Opérateur assurant la gestion des réseaux (gaz naturel, électricité, télévision par le câble et/ou réseau d'égouttage) sur le territoire des communes associées en Interelectra, Iveg ou WVEM
INTEREST	Intercommunale d'Électricité des Régions de l'Est
INTERLUX	Intercommunale pour la distribution d'énergie dans la Province de Luxembourg
INTERMIXT	Etablissement d'utilité publique regroupant tous les mandataires représentant les communes dans les intercommunales mixtes de distribution d'électricité, de gaz naturel et de télédistribution
INTERMOSANE	Intercommunale mixte de distribution de l'Électricité en Province de Liège
IRAB	Détermination de la valeur initiale des capitaux investis au 31.12.2001 en électricité et au 31.12.2002 en gaz
ISO	Organisation internationale de normalisation
IT	Réseau informatique
OLO	Obligations linéaires
ORES	ORES est l'opérateur chargé, notamment, de l'exploitation des réseaux de distribution d'électricité et de gaz naturel dans 200 communes en Région wallonne au nom et pour le compte des huit intercommunales mixtes
OSP	Obligations de Service Public Obligations imposées par les autorités publiques à une entreprises qui, si elle prenait uniquement en compte ses propres intérêts commerciaux, ne les assumerait pas ou ne les assumerait pas de la même façon ou à des conditions similaires
PTA	Poste de transformation aérien

RAB	Regulated Asset Base Valeur de l'immobilisé servant de base à la rémunération de celui-ci
REDI	Réseaux Electriques Durables et Intelligents
RH	Ressources Humaines
RTNR	Redevance Transit Non Relevée
SIBELGA	GRD mixte de distribution de gaz et d'électricité et de gaz naturel de la région de Bruxelles-Capitale
SIMOGEL	Intercommunale pour la distribution du gaz et de l'électricité dans la région de Mouscron
TCC	TéléCommande Centralisée Signal envoyé au départ des postes HT/MT sur les réseaux électriques pour effectuer notamment les changements de tarif des compteurs bi-horaires ou pour activer les compteurs exclusifs de nuit
TECTEO	Opérateur public wallon regroupant la distribution d'électricité et de gaz dans certaines communes de la Province de Liège et la câblodistribution sur le territoire wallon
URD	Utilisation de Réseau de distribution
URE	Utilisation Rationnelle de l'Energie Le terme U.R.E recouvre un ensemble d'actions visant à utiliser au mieux les ressources énergétiques dans les différents champs d'activité de notre société. Par exemple : améliorer la performance énergétique d'équipements existants (machines, bâtiments, etc..) par une gestion efficace ; maîtriser, voire diminuer les consommations énergétiques par des mesures comportementales ; mettre en œuvre les technologies et techniques les plus efficaces énergétiquement dans les différentes fonctions d'un bâtiment, d'une entreprise, etc..
WACC	Weighted Average Cost of Capital Coût moyen pondéré du capital calculé comme la moyenne pondérée du coût des capitaux propres et du coût de l'endettement net d'une entreprise. La CREG utilise le WACC comme base de calcul du bénéfice régulé des gestionnaires de réseaux de transport et de distribution en pondérant la RAB par ce taux

SYMBOLES

kWh	Kilowattheure 1 kWh = mille Wh	MWh	Mégawattheure 1 MWh = mille kWh	GWh	Gigawattheure 1 GWh = 1 million de kWh
BT	Basse Tension (230 v et 400 v)	MT	Moyenne Tension (1 et 30 kV)	Ht	Haute Tension (36 à 220 kV)
BP	Basse pression (<0,1 bar)	MP	Moyenne pression (0,1 à 15 bar)	HP	Haute pression (>15 bar)

Milliers d'euros : **k€**
Millions d'euros : **M€**

XI. INFORMATIONS

Société exploitante :

ORES scrl
Avenue Jean Monnet 2 – 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
Tél : 078/15.78.01
<http://www.ores.net>
contact@ores.net

Rapport annuel :

Notre rapport annuel est disponible sur le site www.sedilec.be